



# Commission Locale de l'Eau

24<sup>ème</sup> séance plénière

20 juin 2023 – St Laurent de Cognac



# Ordre du jour réunion CLE - 20 juin 2023

- Adoption : compte-rendu de la réunion de CLE du 23 février 2023
- Information : compte-rendu du bureau du 16 mars 2023
- Adoption : schéma d'organisation de la gestion des dossiers reçus pour information et pour avis
- Information : dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023
- Adoption : bilan annuel d'activité de la CLE en 2022
- Information : tableau de bord du SAGE Charente en 2021
- Avis : demande de labellisation EPAGE du SMABACAB
- Adoption : bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral
- Information : plateforme e-qualité de valorisation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Charente

## PAUSE DEJEUNER

- Information : dispositif MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur le bassin Charente en 2023
- Information : PACC (Plan d'adaptation au Changement Climatique) Charente 2050
- Information : avancement de l'étude des débits biologiques
- Questions diverses / Autres dossiers reçus pour avis (2023-75)



# Adoption

Compte-rendu de la CLE du 23 février 2023 – St Laurent de Cognac (16)

## Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER



# Adoption

## Compte-rendu de la CLE du 23 février 2023 – St Laurent de Cognac (16)

### Rappel de l'ordre du jour

- Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 13 décembre 2022
- Bilan de l'étiage 2022 - Information
- Avis / Information sur l'arrêté cadre unique définissant la limitation / suspension des usages en périodes de sécheresse à l'échelle du bassin de la Charente
- Avis sur la candidature OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) Crétacé supérieur Charentes Périgord
- Avancement des PTGE (Projets de Territoire de Gestion de l'eau) – Information
- Point supplémentaire : Avis dossier 2023-6 – Restauration continuité écologique à la retenue de Malvy à Mosnac-St-Simeux (16)
- Point supplémentaire : Avis dossier 2023-12 – Création d'une réserve collinaire pour l'irrigation à St Martin le Pin (24)
- Questions diverses



### COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SEANCE PLENIERE DU 23 FEVRIER 2023 – ST LAURENT DE COGNAC (16)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 9h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à ST LAURENT DE COGNAC (16), sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :  
 - pour la délibération n°2023-01 : 47  
 - pour les délibérations n°2023-02 à 2023-04 : 45

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

#### Ordre du jour :

- I. Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 13 décembre 2022
- II. Information : Bilan de l'étiage 2022
- III. Avis / Information sur l'arrêté cadre unique définissant la limitation / suspension des usages en périodes de sécheresse à l'échelle du bassin de la Charente
- IV. Avis sur la candidature OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) Crétacé supérieur Charentes Périgord
- V. Information : Avancement des PTGE (Projets de Territoire de Gestion de l'eau)
- VI. Information : Dispositif MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur le bassin Charente en 2023 (reporté à la prochaine assemblée)
- VII. Questions diverses.

Les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour initial :

- VIII. Avis 2023-6 – Restauration continuité écologique à la retenue de Malvy à Mosnac-St-Simeux (16)
- IX. Avis 2023-12 – Création d'une réserve collinaire pour l'irrigation à St Martin le Pin (24)

#### I/ Adoption du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2022

M. Alain BURNET, Président de la CLE, ouvre la commission et demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2022. En l'absence de remarques, il le soumet au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée. **Le compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.**



# Information

Compte-rendu du Bureau du 16 mars 2023 – Saintes (17)

## Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER



### Rappel de l'ordre du jour

- **Gestion des avis soumis à la CLE (dont Exemple sur Avis sur la révision de deux PPRI);**
- **Echanges sur l'ordre du jour prévisionnel de la prochaine réunion plénière de la CLE (date à fixer avant l'été 2023) ;**
- **Perspectives de renouvellement complet de la CLE ;**
- **Questions diverses**



### COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion  
du Bureau de la CLE du SAGE Charente

Saintes (17) – 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 14h30, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réuni à Saintes (17) et en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

#### Ordre du jour :

L'ordre du jour vise à traiter les points suivants :

- I. Gestion des avis soumis à la CLE (dont Exemple sur Avis sur la révision de deux PPRI);
- II. Echange sur l'ordre du jour prévisionnel de la prochaine réunion plénière de la CLE (date à fixer avant l'été 2023) ;
- III. Perspectives de renouvellement complet de la CLE ;
- IV. Questions diverses

Ce document synthétise les échanges et les décisions prises en séance.

Liste des participants : (cf. annexe 1)

#### II/ Gestion des avis soumis à la CLE.

Suite à la modification en octobre 2022 des règles de fonctionnement de la CLE et de son Bureau (article 6), il convenait de préciser l'organisation liée à la gestion des demandes d'avis reçus par la CLE.

M. Fabrice MEUNIER, chargé de projet à l'EPTB Charente présente en première partie le contexte réglementaire des consultations obligatoires de la CLE et des documents transmis pour information. Il précise également les thématiques d'autres consultations, non obligatoires, réalisées à l'initiative des services instructeurs de l'Etat ou bien des porteurs de projet. Cette présentation est illustrée par des exemples de dossiers reçus ces trois dernières années, depuis l'approbation du SAGE Charente.

Une question se pose sur les demandes non réglementaires réalisées par d'autres structures ou en lien avec une disposition du SAGE, telles que pour les programmes Re-Sources. Suite aux échanges en bureau et à la réponse de Manuella BROUSSEY de l'Agence de l'Eau, ils ne seront pas comptabilisés dans les statistiques des dossiers réglementaires et ne seront pas concernés par la procédure ici discutée. L'Agence de l'Eau demande à ce que les programmes d'actions Re-Sources soient présentés en CLE, au moins pour information. Une validation de principe est attendue, elle n'a pas de portée réglementaire.

Enfin, M. Fabrice MEUNIER présente un tableau comportant le nombre de dossiers reçus sur cette période et le type de réponse apportées. Ainsi, environ 90 dossiers sont reçus en moyenne chaque année, dont une douzaine pour avis, le reste étant transmis pour information.



## Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER





# Gestion des avis soumis à la CLE

## Rôle du bureau – rappel des règles de fonctionnement de la CLE

### Article 6 : Le Bureau

#### [...] La CLE délègue au Bureau :

- la validation des cahiers des charges des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.
- le suivi des actions de communication qui pourraient être nécessaires tout au long de la démarche SAGE.
- **la réponse aux demandes d'avis** soumises à la CLE, notamment :
  - **dans le cadre d'opérations soumises à déclaration ou autorisation**, situées au sein du périmètre du SAGE ou pouvant avoir un impact sur ce dernier ;
  - dans le cadre d'autres procédures nécessitant la **consultation de la CLE dans un délai de moins de 3 mois**.
- Pour des raisons d'efficacité et de respect des délais impartis, **le Président de la CLE pourra proposer à la structure porteuse d'instruire directement** les demandes d'avis concernant les procédures soumises à autorisation, lorsque les délais ne permettent pas de réunir le Bureau.
- **Toutefois cela ne concerne pas les dossiers jugés stratégiques par le Président de la CLE ou le bureau. Ces dossiers seront soumis à l'avis de la CLE.**

→ L'objectif de l'analyse et de l'avis de la CLE ou son Bureau est de se prononcer sur la compatibilité des projets avec le SAGE.

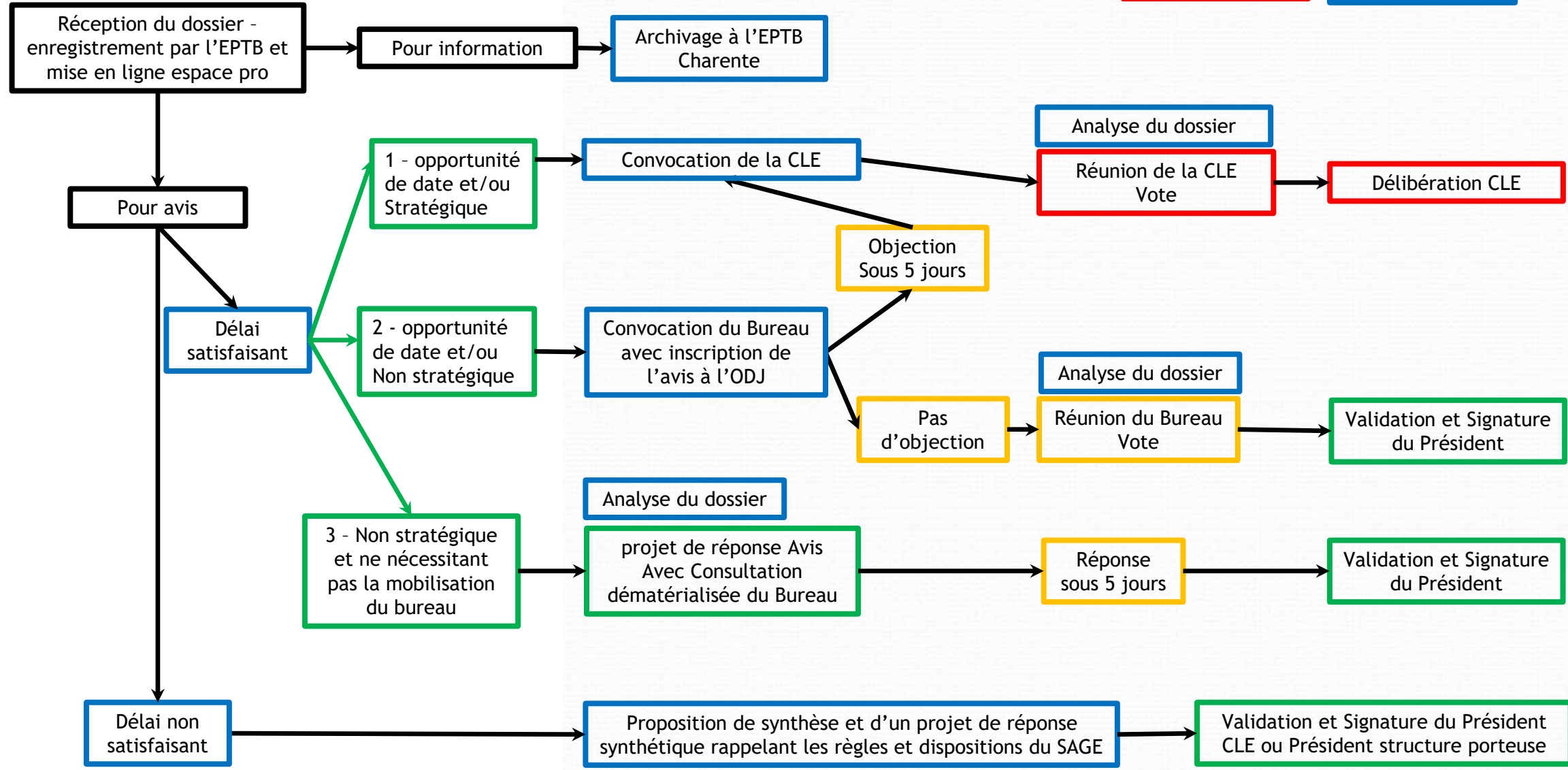
Il s'agit alors de **croiser le projet avec les enjeux, les objectifs, les dispositions et règles du SAGE.**





# Gestion des avis soumis à la CLE

## Circuit de traitement des avis



Information annuelle dans le Rapport d'activité

# Gestion des avis soumis à la CLE

## Formalisme des réponses

### Formalisme des réponses pour les catégories 1 et 2

Catégorie 1 - opportunité de date et/ou stratégique → délibération de CLE

Catégorie 2 - opportunité de date et/ou Non Stratégique → décision de Bureau

### Formalisme des réponses pour les catégories 3

Catégorie 3 - Dossiers non stratégiques ne nécessitant pas la mobilisation du bureau → décision du Président avec consultation du Bureau

Réponse instruite par la structure porteuse et proposition d'un avis soumis à consultation électronique des membres du Bureau et réponse sous 5 jours, validation et signature du président de la CLE,

### Formalisme des réponses pour Délai de traitement jugé trop court

Réponse instruite par la structure porteuse sans formuler d'avis (rappel simple des dispositions et règles), soumise à la signature du président de la CLE ou de la structure porteuse, selon les disponibilités.

*Rappel des règles de fonctionnement :*

*La CLE délègue au Bureau (,,)*

*Pour des raisons d'efficacité et de respect des délais impartis, le Président de la CLE pourra proposer à la structure porteuse d'instruire **directement** les demandes d'avis concernant les procédures soumises à autorisation, lorsque les délais ne permettent pas de réunir le Bureau.*

# Gestion des avis soumis à la CLE

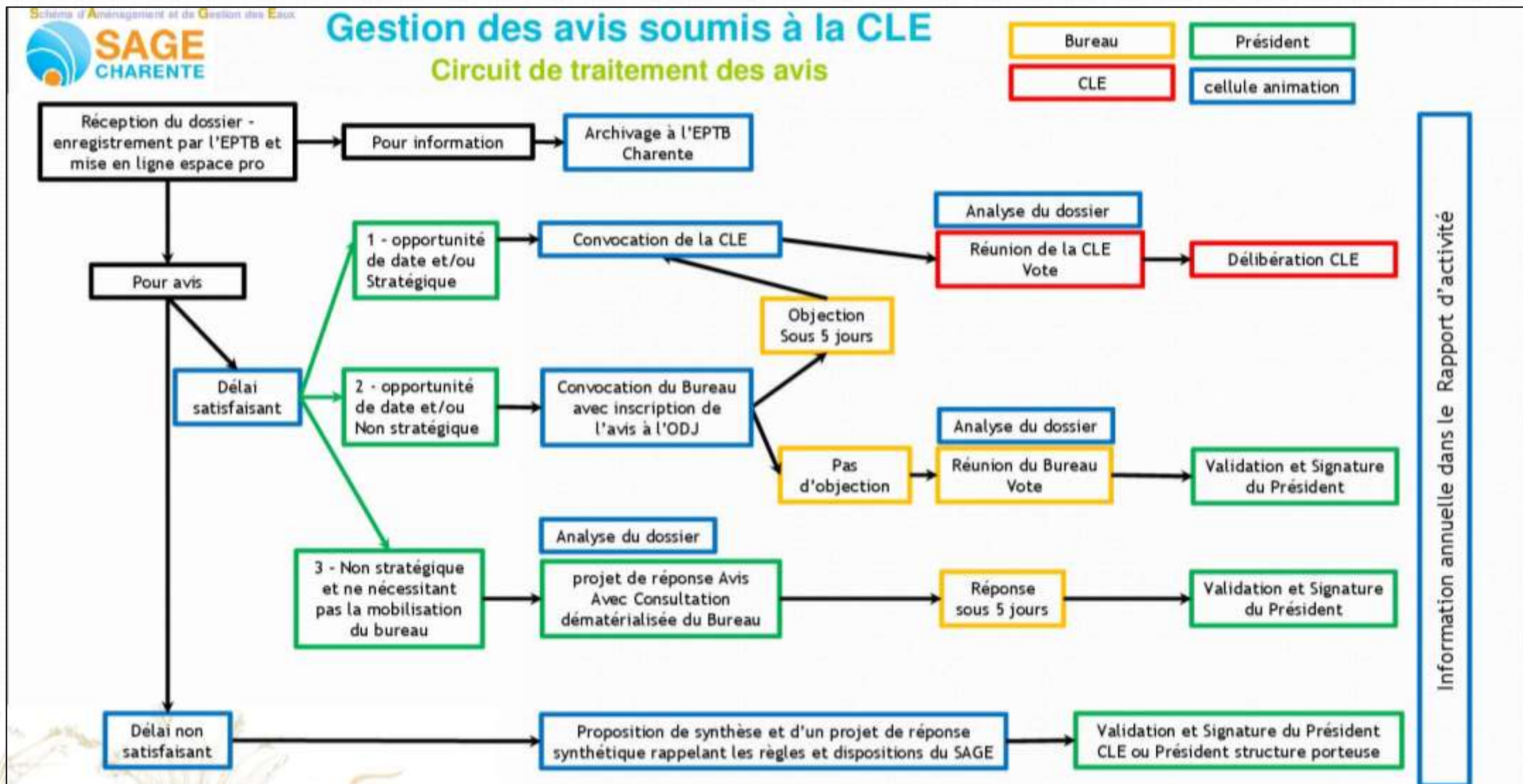
## Les dossiers reçus de novembre 2019 à juin 2023

Année de réception		2020	2021	2022	2023 (au 16/06)
<b>Dossiers transmis à la CLE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>94</b>	<b>85</b>	<b>68</b>
	Pour information	78	74	77	59
	<b>Pour avis</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>6 (+ 3)</b>
	<i>au titre du Code de l'environnement</i>	9	16	7	8
	<i>au titre d'une demande volontaire (Etat ou acteurs du territoire) dossiers pour information à la base</i>	0	1	1	1
	<i>au titre d'une demande d'acteurs du territoire au titre du SAGE (Re-Resources)</i>	0	3		
<b>Réponses apportées</b>	Par la structure porteuse EPTB (Courriel / Courrier)	6	3	0	
	Par le Président de la CLE (Courrier)	3	9	2	1
	Par le Président de la CLE (Décision)	-	-	-	-
	Par le Bureau de la CLE (Décision)	-	-	-	2
	Par la CLE (Délibération)	2	7	6	3
<b>Pas de réponse</b>			1		



# Adoption

## Schéma d'organisation de la gestion des dossiers reçus pour information et pour avis



# Information

Dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023

## Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER



# Information

## Dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023

Dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023 (au 16 juin 2023)

Liste consultable sur la page pro de la CLE (identifiant et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE)

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>





## ➔ CLE Charente (espace pro)



Dossiers reçus de

Liste consultable :

<http://www.fleuve->

### CONTACT MISSION

Denis Rousset

05 46 74 05 05

denis.rousset@fleuve-charente.net

Fabrice MEUNIER

05 16 10 60 63

fabrice.meunier@fleuve-charente.net

### DANS CETTE RUBRIQUE

[Dossiers transmis à la CLE](#)

### ACTUALITÉS

[Le guide d'accompagnement « intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » vient d'être édité](#)

[Réunion de la Commission](#)

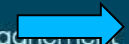
Intro    Projet    Périmètre    Organisation    Espace pro



*Documents destinés aux membres de la CLE Charente*

#### Réunion de la CLE du 20 juin 2023

- [Compte-rendu de la réunion de CLE du 23 février 2023 \(prochainement en ligne\)](#)
- [Information sur le compte-rendu de réunion du Bureau du 16 mars 2023](#)
- [Adoption du schéma d'organisation pour le traitement des dossiers reçus pour information ou avis : diaporama \(prochainement en ligne\)](#)
- [Information sur les dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023 : lien vers l'espace partagé des dossiers reçus](#)
- [Adoption du bilan annuel d'activité de la CLE en 2022 : diaporama \(prochainement en ligne\)](#)
- [Adoption du tableau de bord du SAGE Charente en 2021 :
 
  - \[Tableau de bord 2021 \\(prochainement en ligne\\)\]\(#\)
  - \[Diaporama \\(prochainement en ligne\\)\]\(#\)](#)
- [Avis sur la demande de labellisation en EPAGE du SMABACAB : diaporama \(prochainement en ligne\)](#)
- [Adoption du Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral :](#)



# Dossiers transmis à la CLE



Dossiers reçus

Liste consultable

<http://www.fleuve-charente.net>

CONTACT MISSION

Intro    Projet    Périmètre    Organisation    Espace pro

Denis Rousset  
05 46 74 05 05  
denis.rousset@fleuve-charente.net

Fabrice MEUNIER  
05 16 10 60 63  
fabrice.meunier@fleuve-charente.net

### DANS CETTE RUBRIQUE

[Dossiers transmis à la CLE](#)

### ACTUALITÉS

Le guide d'accompagnement  
« intégrer le cheminement de  
l'eau dans l'aménagement du  
territoire » vient d'être édité  
Réunion de la Commission

Dans le cadre de son activité, la CLE est destinataire d'un certain nombre de dossiers réglementaires. L'espace ci-dessous répertorie les dossiers reçus à minima ces 6 derniers mois. Ceux-ci sont transmis pour information ou bien pour avis.

Les règles de fonctionnement de la CLE Charente et de son bureau déterminent les modalités pour gérer ces demandes (en particulier pour avis) dans son article 6.

Les fichiers les plus récents apparaissent en haut de la page. Les dates de Bureau et de CLE sont précisées et placées selon le calendrier de réception des dossiers.

## 2023 :

- ▶ Info - [Projet le Hameau des Pins sur la commune de St Pierre la Noue](#)
- ▶ Pour Avis - [Sécurisation de la ressource en eau potable à partir du forage de Seigelards sur la commune de St-Ciers-sur-Bonnieure](#)
- ▶ Info - [Création d'un forage de reconnaissance dans les formations calcaires et de 6 piézomètres](#)





Dossiers reçus

Liste consultable

<http://www.fleuve-charente.net>

- ▶ Info – [Curage du bief du moulin de Breuty sur la Charraud à La Couronne](#)
- ▶ Info – [Deuxième phase de renforcement de la digue de la pisciculture du Moulin du Roy sur la commune de Touvre](#)
- ▶ Info – [Aménagement d'un lotissement Clos St Eloi à Champniers](#)
- ▶ Info – [Encadrement des volumes d'eau à usage d'irrigation sur la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 sur le périmètre OUGC Cogesteau](#)
- ▶ Info – [Création d'un piézomètre de suivi quantitatif et qualitatif de l'aquifère libre du coniacien-turonien sur la commune de Birac](#)
- ▶ Info – [Plan de répartition 2023-2024 de prélèvement d'eau à usage d'irrigation sur le périmètre OUGC du Karst](#)
- ▶ Info – [lot de Foulpougne à Gond-Pontouvre](#)

#### **[Bureau du 16 mars 2023]**

- ▶ Info – [Curage du bief du moulin de Bas Arsac sur l'Echelle à Garat](#)
- ▶ Info – [Travaux hydromorphologiques de reméandrage d'un cours d'eau, sous-affluents du Rivaillon à Montemboeuf](#)
- ▶ Info – [Réalisation d'un lotissement Route de Berteau à Avy](#)
- ▶ Info – [Réalisation d'un lotissement « l'Allée des grands sables » à Marsac](#)
- ▶ Info – [Reconstruction du Pont de Chez Coiffard à Oriolles](#)
- ▶ Info – [Réalisation d'un lotissement Combe à Sassou à Châteauneuf-sur-Charente](#)
- ▶ Info – [Réalisation d'un lotissement Le Prieuré à Champdolent](#)
- ▶ Info – [Mise en continuité étang de la Brèche – Commune de Saint-Césaire](#)

#### **[CLE du 23 février 2023]**

- ▶ Info – [Approfondissement d'un sondage de reconnaissance en vue d'une recherche en eau – Commune de Chateaubernard](#)
- ▶ Info – [Arrêté d'Orientation de Bassin Adour Garonne – Consultation du public](#)
- ▶ Info – [Rabattement de nappe dans le cadre d'un projet de construction du programme immobilier Rue des Hérons à Chatelaillon-plage](#)
- ▶ Info – [DIG PPG SBV du Né entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins](#)
- ▶ Info – [DIG PPG SyBPA pour le Clair, les Eaux Claires, l'Echelle, la Nouère et la Touvre](#)





## Dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023

Nombre de dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023 (au 16 juin 2023)

Pour information	<b>34 dossiers</b> Voir liste et dossiers en ligne, classés par type dossiers de déclaration (eaux pluviales, plan d'épandage), information des arrêtés préfectoraux, etc.	
Pour avis	<b>1 - Stratégique pour la CLE ou opportunité d'une CLE proche</b>	<b>1 dossier stratégique 2023-70</b> <b>1 dossier par opportunité 2023-75 (ajout à l'ordre du jour CLE du 20 juin 2023)</b>
	<b>2 - Non stratégique &gt; Bureau</b>	<b>0 dossiers</b>
	<b>3 - Dossiers non stratégiques ne nécessitant pas la mobilisation du bureau</b>	<b>1 dossier 2023-78 (reçu au 15 juin 2023)</b>
	<b>Délai de traitement jugé trop court</b>	<b>0 dossiers</b>

Liste consultable sur la page pro de la CLE (identifiant et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE)

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>




# Adoption

Bilan annuel d'activité de la CLE en 2022

## Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER



### Rapport consultable sur l'espace pro de la CLE


**Rapport d'activité**  
**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 DECEMBRE 2022**  
**de la Commission Locale de l'Eau du SAGE CHARENTE**

adopté en CLE du xx/xx/2023

Avec le concours financier de :




Structure porteuse :



Interpréfectoral du 30 novembre 2022. M. Didier BERTRAND et Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ont été élus sur les postes vacants lors de la CLE du 13 décembre 2022, respectivement pour la commission géographique «Charente amont» et la commission thématique «Inondations et submersions en hautes eaux».

La cellule animation du SAGE accompagne et coordonne les activités : l'animation des réunions de la CLE, la préparation et la proposition d'avis.

#### 2.1 – Séances plénières de la CLE

La CLE s'est réunie à quatre reprises en 2022.

Date et lieu	Ordre du jour
	Adoption du procès-verbal de la CLE du 5 juillet 2021
17/01/2022	Adoption du Rapport d'activité de la CLE 2021
Saintes (17)	Elections du Président et des vice-présidents de la CLE
Mixte Visio/présentiel	Avis sur la modification du débit d'objectif d'étiage (DOE) et Tizay et la Clisse
"	Avis sur le périmètre ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) – Lacérats
"	Avis sur le programme Ré-Sources des captages pour l'AI – Lacérats
"	Avis sur la sollicitation du préfet coordonnateur du bassin volumes prélevables sur le territoire sud Charentais

Date et lieu	Ordre du jour
	Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 17 janvier 2022
	Information sur le bilan d'étiage 2021 et les perspectives 2022
12/04/2022	Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mixte
Chauvigny (17)	Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC hydrographique (dispositions B15, D44, D45, C28)
"	Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du P par le Syndicat de bassin du Né (disposition C30)
"	Information sur l'avancement des PTGE (Projets de Territoire p et-PAGQ (Programmes d'Actions de Gestion Quantitative), inf (secteur Seugne)

Rapport activité CLE du SAGE Charente – Année 2022

Date et lieu	Ordre du jour
	Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 12 avril 2022
	Adoption de la modification des règles de fonctionnement de la CLE
11/10/2022	Avis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de Moulin-Neuf, la Moutrie et Vars (16)
GENSAC-LA-PALLUE (16)	Avis sur le dossier d'autorisation environnementale de la pisciculture SCEA Sturgeon – Le Doucet – 17
"	Avis sur la proposition d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental – Dolles – 10
"	Adoption de l'identification, la caractérisation et les orientations de gestion des têtes de bassin sur le périmètre du SAGE Charente (Disposition C27)
"	Echanges sur la feuille de route quantitative du bassin Charente 2022-2027 et Adoption



Séance plénière de CLE du 26 avril 2021

Date et lieu	Ordre du jour
	Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 11 octobre 2022
	Elections du bureau suite à la modification de l'arrêté de composition de CLE
13/12/2022	Avis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de la Touche prairie de Triac et des puits de chez Drouillard (16)
Merdins (16)	Information sur l'avancement de la restauration de la continuité écologique (disposition C32)
"	Information sur l'avancement de l'étude des débits biologiques (disposition E53)
"	Avis sur la demande d'autorisation environnementale Zone d'activité aéronautique – St Germain de Lusignan – 17

Rapport activité CLE du SAGE Charente – Année 2022 Page 8 sur 24



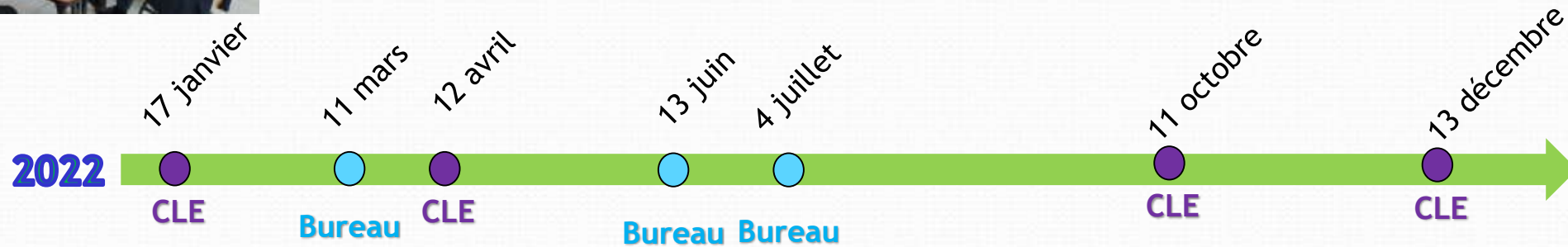
# Adoption

## Bilan annuel d'activité de la CLE en 2022

### Les réunions des instances

La CLE s'est réunie à 4 reprises, le Bureau à 3 reprises.

Le groupe de travail sur l'élaboration du Tableau de bord 2020 s'est réuni le 06/07/21



### Réponses aux demandes d'avis au titre du code de l'environnement et aux demandes spécifiques

Outre les avis répertoriés dans les diapos précédentes, la CLE a émis trois avis favorables assortis de recommandations

Pour 3 autres demandes, la CLE ou le Bureau n'ont pas pu être réunis. Cependant, le Président de la CLE a répondu par courrier en rappelant les dispositions et règles applicables, en précisant le cas échéant certaines recommandations

### Sollicitations et informations émises par la CLE

6 courriers adressés au préfet de région OCCITANIE ou à d'autres instances, dont par exemple :

- M. le Préfet de de la Charente-Maritime – octobre 2022 – Disposition E48 - courrier S22018 - Demande de prise en compte des différents réseaux de suivi des écoulements dans la gestion conjoncturelle de l'étiage.

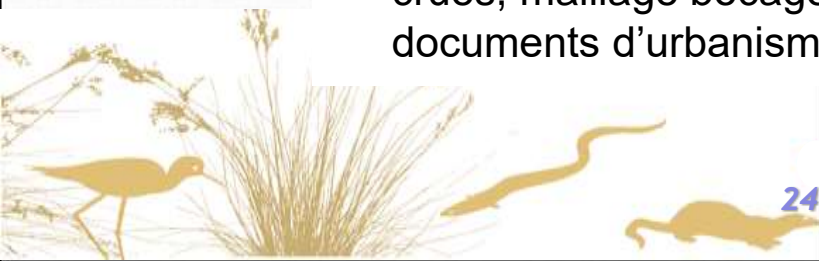
2 courriers adressés à l'ensemble des acteurs, collectivités territoriales, membre de la CLE, du bassin de la Charente et des 6 DDT(M) concernés (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne) – octobre 2022 :

- Disposition B13 – courrier S22019 - Transmission du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire ».
- Disposition C27 – courrier S22020 - Information sur la disponibilité des données et du guide d'interprétation sur la délimitation et la caractérisation des têtes de bassin versant.



### Principales réalisations en lien avec des dispositions en cours de mise en œuvre

- Dispo A02 - A04 - A05 – animation du SAGE – Travail sur l'élaboration du tableau de bord SAGE et recueil des données des indicateurs - Echanges inter-SAGE sur les Débits biologiques et les tableaux de bord SAGE
- **Dispo A12 – Finalisation du plan d'adaptation au changement climatique Charente 2050 et rédaction de la feuille de route du bassin de la Charente**
- Dispo E55 – Bilan étiage présenté en CLE
- Dispo E65 – Etat d'avancement PTGE présenté en CLE
- Dispo E53 – Etude débits biologiques
- Dispo B14 / C24 à 26 / Règle 1 – Participation aux réflexions locales sur le sujet des zones humides (Antenne, CDC Mellois, Grand Cognac...)
- **Dispo C27 – Validation de la délimitation et de caractérisation des têtes de bassin versant**
- **Dispo B13, B14, B15, C24, C28, D44 et D45 – Elaboration et diffusion du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire »** (zones humides, zones expansion de crues, maillage bocager et réseau hydrographique), notamment pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme





### Principales réalisations en lien avec des dispositions en cours de mise en œuvre (suite)

- **Dispo B14 – Identification des zones préférentielles d'écoulement et diffusion des données**
- **Dispo D39 – mise en œuvre du PAPI d'intention du marais de Brouage et de l'étude stratégique de sécurisation des biens et personnes.**
- Dispo D40 / 41 et 44 – Réflexion sur la stratégie de ralentissement dynamique des crues avec réorientation de l'étude sur la question des sites de sur-inondation.
- D43 – première ébauche sur le développement d'un site web e-crue et réalisation d'un plan de sensibilisation
- Dispo F75 – **rédaction d'un cahier des charges** pour l'identification des Zones à Enjeu Environnemental (**ZEE**) pour prioriser les contrôles de l'Assainissement Non Collectif (ANC)
- **Dispo F82 - Analyse, harmonisation et valorisation des suivis qualité (définition et développement d'un site web). Poursuite de l'analyse et de groupes de travail sur le secteur marais et estuaire**
- Dispo F84 - **Cahier des charges** sur **l'optimisation de la métrologie** en lien avec le suivi qualité (détermination de flux)
- Dispo F86 - Réflexion sur les perturbateurs endocriniens pour identifier les stations d'intérêt



### Autres actions sur les Dispositions en cours de mise en œuvre

- Diverses dispositions : participation aux groupes de travail, comités techniques ou comités de pilotage sur des études en relation avec les dispositions du SAGE :
  - ✓ étude de détermination DOE Né,
  - ✓ programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des milieux aquatiques, PAOT
  - ✓ programmes Natura 2000,
  - ✓ programmes Re-Sources (AEP),
  - ✓ etc...



# Information

Tableau de bord du SAGE Charente en 2021(disposition A4)

## Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER





## Méthode d'élaboration du tableau de bord

Des indicateurs déterminés sur les critères suivants :

- Représentativité, par rapport au SAGE et au thème indicateur associé ;
- Notion de priorité, liée aux dispositions « phares » du SAGE ;
- Faisabilité, liée à la récupération et la disponibilité de la donnée et à la fréquence de mise à jour.

Le SAGE est construit autour de 6 orientations :


A - Organisation, participation des acteurs et communication
B - Aménagement et gestion sur les versants
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques
D - Prévention des inondations
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Divisées en 20 objectifs comportant les 86 dispositions constitutives du PAGD.

⇒ base à la création des **44 thèmes indicateurs, 70 indicateurs et trois fréquences d'actualisation (1 an, 3 et 6 ans)**



## Organisation du tableau de bord par fiche indicateur

- 1 Lien à l'orientation et l'objectif du SAGE
- 2 Numéro et intitulé du thème indicateur (composé de un ou plusieurs indicateurs)
- 3 Rappel du contexte général, et des objectifs du SAGE
- 4 Présentation de l'indicateur (nom, définition, source, fréquence de mise à jour) et progression 
- 5 Analyse et commentaire
- 6 Information graphique, tabulaire ou cartographique
- 7 Liens vers le SAGE (PAGD, règlement), vers d'autres indicateurs,  
Lien de la rubrique « Pour en savoir + » : vers des compléments d'information sur le thème (page web EPTB,...)

**1** Orientation n° D

**2** Objectif n° 12: Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

**3** Thème indicateur n° ID.4 : Avancement du développement des systèmes locaux de surveillance

**4** **CONTEXTE**  
Concernant le territoire du SAGE Charente, le Service de Prédiction des Crues (SPC) Vienne-Charente-Atlantique de la DRIEA Nouvelle-Aquitaine, assurent au nom de l'Etat, la prédiction des crues sur le bassin versant de la Charente (fleuve Charente de Charroux (86) à l'estuaire et dans le département de la Charente sur Bandiat, Tardoire, ainsi que la Seudre depuis Jonzac (17).

La CLE Charente encourage les collectivités territoriales et leurs groupements compétents à mettre en œuvre des systèmes de prédiction locaux des phénomènes de crues, connectés avec les dispositifs de l'Etat. Les territoires prioritaires sont les bassins de l'Aume-Couture et de l'Antenne. Sur le bassin de l'Antenne, le syndicat mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA) a développé avec l'appui du SPC un dispositif local de prédiction des débits de crues, qu'il reste à fiabiliser. Le bassin de l'Aume-Couture est l'autre bassin versant prioritaire à enjeux importants face au risque d'inondation, qui n'était pas couvert en 2019 par un dispositif de vigilance hydrologique.

Les enjeux de mise en œuvre et de développement de ces outils de surveillance sont :

- d'évaluer le niveau d'aléa de manière anticipée ;
- d'estimer les conséquences prévisibles (enveloppe d'aléa, enjeux concernés, etc.) ;
- d'informer les élus des communes concernées, responsables de l'alerte auprès des populations.

**5** **DONNÉES ET COMMENTAIRES**  
ID.4.1 - Etat d'avancement dans le développement de systèmes locaux de surveillance hydrologique

**6** **Fréquence d'actualisation :**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fréquence d'actualisation							

Source : SPC / EPTB Charente / Mise à jour : 04/03/2022

**7** Le présent indicateur vise à illustrer l'avancement dans le développement de ces systèmes sur les bassins prioritaires de l'Antenne et de l'Aume-Couture.

Sur le bassin de l'Antenne, le SYMBA dispose d'un modèle de prédiction utilisant les données pluviométriques pour le tronçon « Matha (17) - Jarnac (16) ». Afin de fiabiliser le système existant, la mise en place de dispositifs météorologiques est prévu dans la conversion du PAPI d'intention Charente. Suite à sa signature le 8 février 2021 par le préfet coordonnateur, à l'été 2021, une étude de faisabilité a débuté pour l'équipement du cours d'eau de nouvelles stations de suivi.

Sur le bassin de l'Aume-Couture, trois stations de mesures de débits existent à hauteur d'Aligre. En 2021, des tests ont été réalisés par le SMARACAB pour de potentiels équipements, en lien également avec la rédaction d'un marché de mesures d'hydrométrie par l'EPTB Charente.

**6** **LIENS VERS D'AUTRES INDICATEURS**  
ID.3.3 - Etat d'avancement des actions d'information, de sensibilisation et de prévention menées par l'EPTB Charente

**7** **LIENS VERS LE SAGE CHARENTE**  
SAGE Charente / PAGD : D43

Pour en savoir + : [www.vieillesse.ansci.fr](http://www.vieillesse.ansci.fr)





# Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

## Avancement par disposition

Fichier d'avancement par disposition :

- Différents niveaux d'avancement ;
- Suivi de chacune des dispositions pour 2020 et 2021 ;

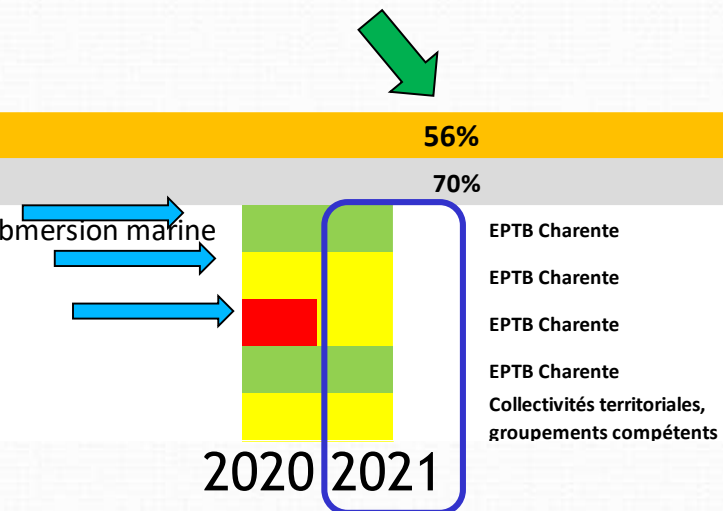
Description valeurs	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

Information sur l'état d'avancement par objectif et par orientation.

### Orientation D : Prévention des inondations

#### Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

- Disposition D39** : Couvrir l'ensemble des territoires littoraux de programmes d'actions contre le risque de submersion marine
- Disposition D40** : Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique
- Disposition D41** : Favoriser la création de sites de sur-inondation
- Disposition D42** : Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation
- Disposition D43** : Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique

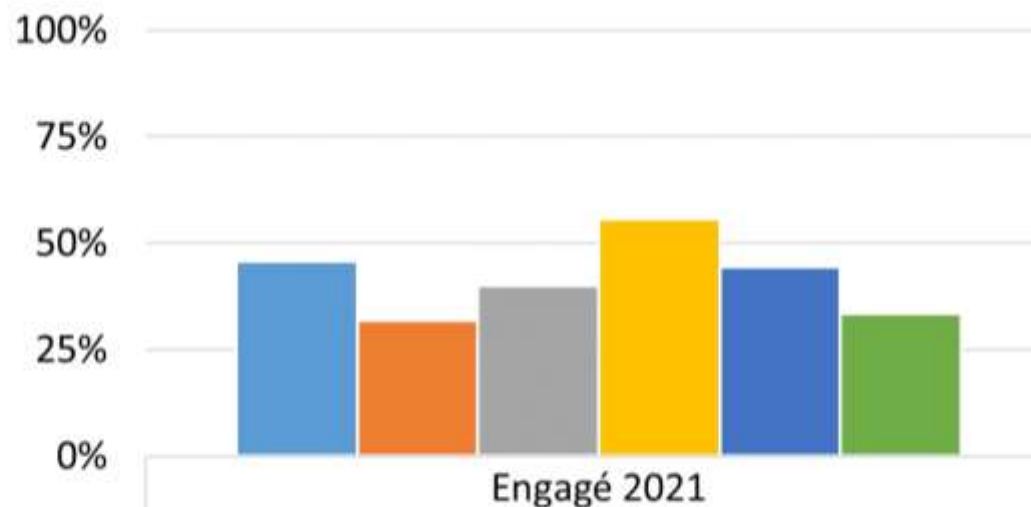


Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2020 : 37%  
2021 : 41 %



# Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

## Avancement des orientations



Engagé 2021

46%

32%

40%

56%

44%

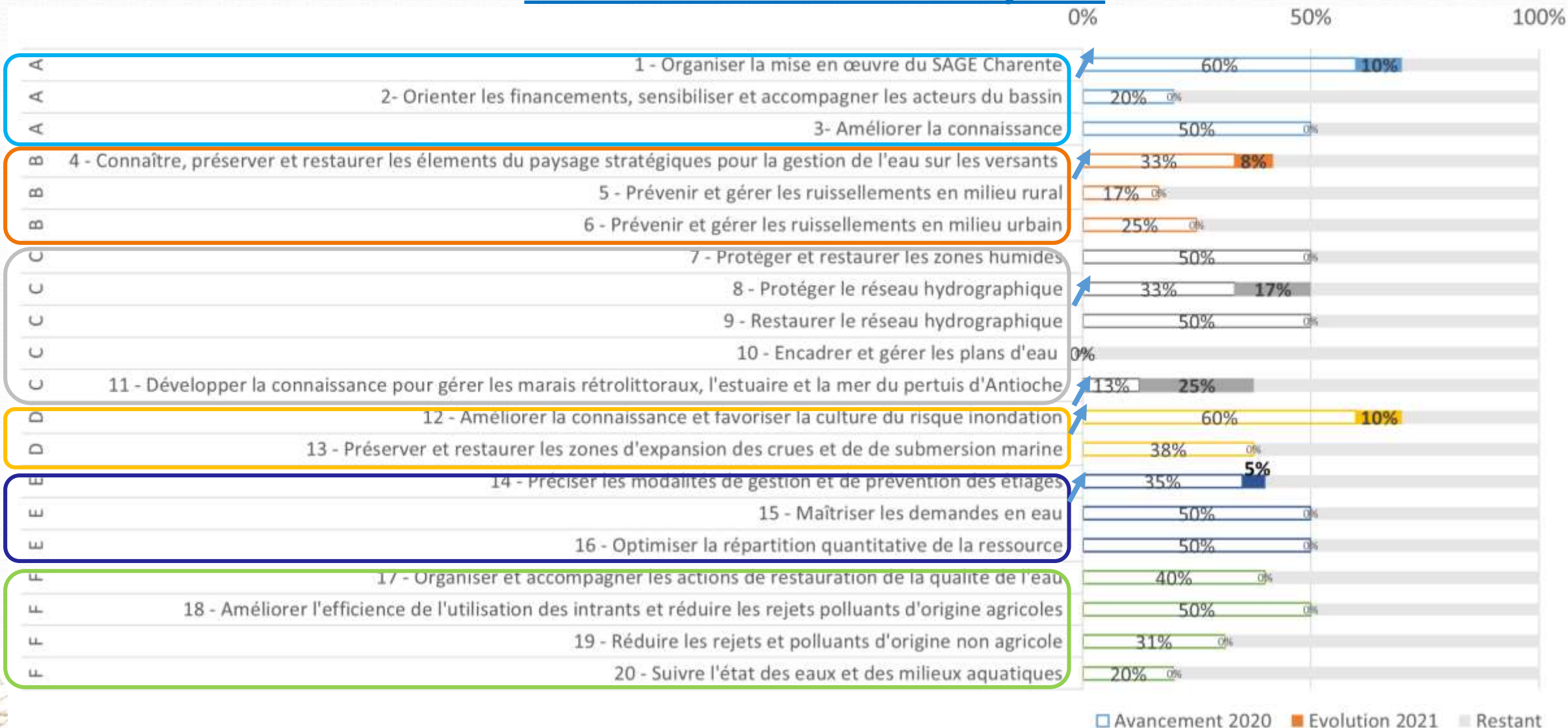
33%

- A - Organisation, participation des acteurs et communication
- B - Aménagement et gestion sur les versants
- C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques
- D - Prévention des inondations
- E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'été
- F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2020 : 37%  
2021 : 41 %





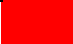









# Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

## Evolution 2021 / 2020 des objectifs



# Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE


## Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2021

	2020	2021	porteur de l'action
<b>Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication</b>			<b>46%</b>
<b>Objectif n°1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente</b>			70%
<b>Disposition A3 :</b> Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer la lien terre-mer			EPTB Charente
<b>Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants</b>			<b>32%</b>
<b>Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants</b>			42%
<b>Disposition B14 :</b> Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)			Collectivités territoriales, groupements compétents
<b>Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques</b>			<b>40%</b>
<b>Objectif n°8 : Protéger le réseau hydrographique</b>			50%
<b>Disposition C27 :</b> Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin			Structure porteuse du SAGE
<b>Objectif n°11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétrolittoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche</b>			38%
<b>Disposition C36 :</b> Améliorer la connaissance des marais rétrolittoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer les besoins en eau douce dans la gestion globale			Collectivités territoriales, groupements compétents
<b>Disposition C37 :</b> Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais rétrolittoraux, des milieux estuariens et marins			Collectivités territoriales, groupements compétents
<b>Orientation D : Prévention des inondations</b>			<b>56%</b>
<b>Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation</b>			70%
<b>Disposition D41 :</b> Favoriser la création de sites de sur-inondation			EPTB Charente
<b>Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage</b>			<b>44%</b>
<b>Objectif n°14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages</b>			40%
<b>Disposition E48 :</b> Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements			Structure porteuse du SAGE
<b>Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants</b>			<b>33%</b>




# Avancement des orientations et objectifs


## A - Organisation, participation des acteurs et communication

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2022 - 2023
<p>46%</p> 	<p>Des moyens spécifiques sont dédiés par l'EPTB à l'<b>animation</b> et au <b>suivi du SAGE</b>. La <b>GEMAPI</b> s'est mise en place de manière globalement <b>cohérente</b> à l'échelle des sous-bassins, mais pour ce qui concerne le fleuve Charente un <b>flou persiste entre gestion du DPF et GEMAPI</b>, le fleuve n'est pas intégré dans les PPG entre Angoulême et l'estuaire.</p> <p>Sur le <b>Bandiat/Bonnieure/Tardoire</b> 2 syndicats se partagent le bassin.</p> <p>La <b>collaboration inter-SAGE</b> se poursuit, elle intègre notamment la dimension terre mer avec les DB estuariens.</p> <p>La <b>collaboration entre acteurs</b> se poursuit (inter-SAGE et guide en cours de rédaction / urbanisme), elle <b>se développe sur le secteur marais, mer, littoral</b>. Elles sont à renforcer.</p> <p>Sur certains domaines (eaux souterraines, urbanisme,...), le tableau de bord doit être complété.</p> <p>Concernant l'orientation des financements PDRR et CRAEC, le courrier de la CLE à la Région est resté sans réponse.</p> <p><b>L'élaboration du guide</b> pour la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme se poursuit.</p> <p>Pas d'action engagé en direction des CCI, CCM.</p> <p>Les actions de communication, de sensibilisation, de partage d'expériences restent à développer.</p> <p>Le <b>monde scientifique est sollicité</b> par thématique (DB, Etat des lieux mairais littoral, sondes multiparamètres,...), et pas de façon globale et multithématiques.</p>	<p>La <b>coopération et les échanges</b> se sont développés pour partager les projets sur l'aval du bassin et accompagner leur cohérence avec ceux du SAGE Charente (commission marais-Littoral, politique inter-SAGE, échanges PNM, UNIMA). Elle met en lumière le lien Terre-Mer et vise à se développer.</p> <p><b>2 communautés de communes supplémentaires</b> ont adhéré en 2023 à l'EPTB : Cœur de Charente et Rochefoucauld Porte du Périgord.</p> <p>Le tableau de bord 2020 a été validé en Bureau de juin 2022. Celui pour l'année 2021 est élaboré, celui pour 2022 engagé.</p> <p>Les <b>collaborations inter-SAGE</b> se sont développées : tableau de bord, suivi continu estuaire, PTGE, politique inter-SAGE etc.</p> <p>Depuis août 2022, l'<b>EPTB Charente</b> est désormais destinataire des invitations à la <b>CRAEC</b>.</p> <p>Le <b>guide</b> de prise en compte du SAGE dans l'<b>urbanisme a été validé et diffusé et est valorisé régulièrement</b>, notamment lors des réunions en lien avec les démarches PLU et SCoT. La cellule d'animation répond aux sollicitations diverses.</p> <p>Un colloque sur l'inventaire des zones humides est en préparation.</p> <p>Un poste de chargé de communication créé en 2022 vient en appui de l'équipe animation.</p>

## B - Aménagement et gestion sur les versants

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2022 - 2023
<p><b>32%</b></p> 	<p>L'état d'avancement des <b>inventaires des haies, zones humides, ZEC</b> est difficile à mesurer. En 2021 cela semble peu engagé, et le sujet des zones humides semble mieux intégrée.</p> <p><b>L'élaboration du guide sur le cheminement</b> se poursuit en intégrant les éléments de maillage bocager et en valorisant la cartographie des zones préférentielles d'écoulement, répondant à l'objectif de la disposition B14</p> <p>Le courrier de la CLE au Préfet pilote relatif à l'inventaire des zones humides reste sans réponse.</p> <p>Il est <b>difficile de quantifier les actions de plantation de haies</b>.</p> <p>Des <b>actions ponctuelles et locales</b> ont été menées en lien avec les PPG, les programmes Re-Sources, etc. Pas d'indicateur spécifique pour mesurer l'utilité des <b>espaces végétalisés</b> (boisements, haies, prairies, etc.) en milieu rural.</p> <p>Il est <b>difficile de mesurer l'utilisation des outils foncier</b>, il semble toutefois insuffisamment utilisés, et difficilement mobilisables, et pas d'action engagée par l'EPTB en la matière.</p> <p>Le suivi de l'actualisation des <b>schémas directeurs d'eaux pluviales</b> doit être finalisé.</p> <p>La DDTM17 a rédigé fin 2020 un <b>mémento à l'attention des pétitionnaires et bureaux d'études sur les rejets d'eaux pluviales</b>,</p>	<p>Les <b>démarches d'inventaire se développent</b> (Aunis Sud, Grand Cognac, agglo de Saintes, Grand Angoulême), la question des haies vient progressivement compléter l'inventaire des zones humides.</p> <p>En revanche l'identification du <b>réseau hydrographique et des zones d'expansion des crues</b> est <b>moins pris en compte</b>.</p> <p><b>Le guide</b> proposé par l'EPTB sur le <b>cheminement de l'eau</b>, contribue à sensibiliser les acteurs sur le sujet maillage bocager et le réseau hydrographique.</p> <p>L'étude de ralentissement dynamique doit être réorientée pour intégrer le rôle de soutien d'étiage des zones d'expansion des crues.</p> <p>Une <b>cartographie des axes de ruissellement/transfert</b> a été réalisée par l'EPTB, elle peut orienter l'action et notamment la plantation des haies. Toutefois elle n'est pour l'heure pas reprise, ni précisée dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Le 11 octobre 2022, la DDTM de la Charente-Maritime a organisé un <b>séminaire consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales</b> (GIEP), destiné aux élus de la zone littorale et à leurs services techniques.</p>

## C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2022 - 2023
<p>40%</p> 	<p>L'état d'avancement des <b>inventaires de zones humides</b> est difficile à mesurer. En 2021, une amorce semble s'engagée. L'EPTB est présente et accompagne les acteurs.</p> <p>La <b>continuité écologique</b> fait l'objet d'<b>actions</b> et d'un <b>suivi régulier</b>, mais les demandes spécifiques au SAGE sur les listes 1 et 2 restent sans réponse.</p> <p>Les programmes pluriannuels de gestion (<b>PPG</b>) sont <b>bien développés</b> sur l'ensemble du territoire avec cependant des stades d'avancement variés. Les attendus du SAGE y sont portés par l'EPTB Charente mais restent insuffisamment pris en compte.</p> <p>La <b>méthodologie des inventaires et les critères d'inventaires des zones humides</b> ont été <b>validés</b> par la CLE en mars 2021 et sont diffusés, avant intégration dans le <b>guide "Cheminement de l'eau"</b>. Au travers de celui-ci, <b>les enjeux</b> sur les milieux aquatiques et en particulier le réseau hydrographique et les zones humides <b>visent à être mieux pris en compte</b>.</p> <p>La question des <b>plans d'eau</b> reste peu traitée à part sur le département de la Vienne.</p> <p>Les démarches sur la <b>connaissance du secteur Marais-Littoral</b> ont été <b>initiées</b>, avec des échanges avec les acteurs locaux et la pose de sondes (MAGEST, CD17, PNM)</p>	<p>Les démarches d'inventaire se développent (Aunis Sud, Grand Cognac, agglo de Saintes, Grand Angoulême).</p> <p>Un travail spécifique a été terminé par l'EPTB pour <b>prélocaliser et hiérarchiser les têtes de bassin versant</b>, validé en CLE et diffusé en 2022.</p> <p>Un <b>guide</b> sur le <b>cheminement de l'eau</b> a également été finalisé, validé en CLE et largement <b>diffusé</b>. Une cartographie des axes de ruissellement/transferts a été réalisée par l'EPTB.</p> <p>Les <b>réponses sur les listes 1 et 2 sont toujours attendues</b> et la <b>loi Climat Résilience 2021</b> freine les opérations sur la restauration de la continuité écologique.</p> <p>Les <b>démarches sur secteur Marais Littoral ont été amorcées</b> et visent à être développées. Une commission Marais Littoral du SAGE s'est tenue le 15 mai 2023.</p> <p>Le suivi et l'accompagnement des <b>PPG</b> se poursuit, la prise en compte des attendus du SAGE se développe.</p>



## D - Prévention des inondations

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2022 - 2023
56% ↑	<p>Finalisation de la <b>prélocalisation des zones de ruissellement et des zones d'expansion des crues (D40)</b> dans le cadre de l'étude sur le <b>ralentissement dynamique</b> qui devrait se poursuivre sur l'étude de sites de sur-inondation (D41). La suite de cette étude n'est pas encore définie Intégration des données de la crue de 2021.</p> <p>La <b>cartographie des ZEC</b> (hors atlas et PPRi) est <b>insuffisamment pris en compte</b> dans les documents d'urbanisme et PPG.</p> <p>Le bassin de la Charente est entièrement couvert par des <b>PAPI</b> qui sont soit <b>en phase d'intention ou complet</b>. Le <b>risque submersion a été intégré</b> par la validation en 2021 du PAPI d'intention Brouage et l'approbation des PPR Littoraux sur une partie du territoire (à compléter localement).</p> <p>Des <b>systèmes locaux de surveillance</b> existent sur l'<b>Antenne</b>. Des projets sont initiés sur l'Aume-Couture</p>	<p><b>Identification des ZEC</b>, analyse de la contribution des sous bassins et de l'horloge des crues finalisé en 2022. <b>Plateforme e-crue</b> mise en oeuvre.</p> <p>Intégration du volet ZEC dans le <b>guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire »</b> qui est largement diffusé.</p> <p>Les <b>actions d'information et de prévention se poursuivent</b>. Un plan de sensibilisation au risque est en cours d'élaboration par l'EPTB.</p> <p><b>L'étude de ralentissement dynamique</b> doit être réorientée pour intégrer le rôle de soutien d'étiage des zones d'expansion des crues.</p> <p>Un <b>système de surveillance local</b> reste en projet sur Aume-Couture et son développement est en cours d'étude sur l'Antenne</p> <p>La DREAL a supprimé certains points de suivi hydrométrique. Consultation de l'EPTB et des acteurs locaux</p>



## E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Engagé

synthèse 2021 par orientation

tendance 2022 - 2023

La **définition de seuils de gestion et débits biologiques** s'est poursuivie sur l'Aume-Couture, Antenne, Seugne, estuaire Charente.

La **coordination des OUGC n'est pas réalisée** même si des échanges sont initiés.

L'amélioration des connaissances sur les relations nappes/rivière et l'analyse du dispositif piézométrique n'ont n'a pas été engagés.

Les **schémas directeurs d'eau potable sont existants** sur l'ensemble du territoire, mais certains seraient à actualiser pour intégrer le changement climatique.

Les **actions sur les capacités de ressource et urbanisme, la connaissance des prélèvements et pertes d'eau et les conseils de suivi agronomique** en lien avec la ressource hydrique sont **difficiles à mesurer**, à part quand ils font partie des PTGE.

La CLE accompagne les PTGE. **Le PTGE Aume-Couture est mis en œuvre** et les **PTGE Charente aval Bruant et Seugne sont en phase de diagnostic** en 2021.

Les études pour **l'optimisation des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban** ont été poursuivis.

L'analyse des **dispositifs de suivi des assecs** a été validée en CLE et diffusé.

La démarche d'élaboration d'un **arrêté cadre unique** a été mise en place en 2023.

Un **nouvel OUGC Crétacé Périgord** a été créé concernant la nappe Crétacé Supérieur

Poursuite de la mise à jour des données pour l'étude récupération des coûts.

**Validation en 2022 des phases « diagnostic » des PTGE Seugne et Charente aval Bruant.**

L'analyse des VP engagée, a été mise en stand by en attente des réflexions sur le Crétacé.

Une **feuille de route bassin Charente** pour la gestion quantitative a été validée en 2022 par le comité de bassin

44%



## F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2022 - 2023
<p>33%</p> 	<p>17 programmes d'actions Re-Sources en 2021. Un réseau d'animateurs qui échangent régulièrement.</p> <p>La <b>concertation avec la profession agricole</b> pour préserver la qualité de l'eau existe localement autour de ces programmes, ainsi que dans le cadre des PTGE et des PAT (Programmes alimentaires de territoire) qui se multiplient.</p> <p>Un <b>important travail</b> a été réalisé <b>sur le suivi de l'état des eaux et des milieux et a pu être validé en CLE en 2021</b> : points de suivi optimum et minimum, amélioration du réseau de stations hydrométriques.</p> <p>La conception d'un <b>site de partage des suivis</b> (plateforme E-qualité) a été poursuivie. <b>L'autre partie des thématiques reste à initier</b> et à développer (eutrophisation, polluants émergents, suivi pesticide en milieu marin)</p> <p><b>Pour les actions engagées par les industriels, établissements viti-vinicoles, les actions pour limiter les rejets non agricoles, il y a en 2021 encore peu de visibilité.</b> Pas d'action engagée en matière de plan d'alerte aux pollutions accidentelles.</p> <p>Sur l'assainissement, les <b>zones à enjeux environnementales restent à définir.</b> Les <b>profils de vulnérabilité baignade</b> sont réalisés et ceux pour la question <b>conchylicole</b> sont planifiés (secteur CENTRE débuté).</p> <p>Les <b>actions concernant les pollutions industrielles et portuaires</b> sont difficiles à <b>recueillir</b> et les attendus du SAGE doivent être diffusés auprès des acteurs concernés.</p>	<p>Les <b>démarches captages sensibles</b> vont augmenter la couverture du territoire en programmes de reconquête de la qualité de l'eau. Le <b>nouveau programme Coulonge-Saint Hippolyte</b> est mis en œuvre et il est complété par des démarches sur la Guerlie et par une réflexion sur le secteur Touvre.</p> <p><b>Réseau de suivi qualité</b> validé sur la partie fluviale et affluents. Le réseau de suivi plancher en secteur marais littoral est en cours de validation.</p> <p>Mise en place de la <b>météorologie quantité</b> pour définir des flux en secteur fluvial. Conception d'un <b>outil de valorisation des suivis</b> (plateforme E-qualité).</p> <p>La réalisation des <b>profils conchylicoles secteur Centre</b> va aborder la question des <b>plans d'actions</b> en 2023.</p> <p><b>L'étude sur les zones à enjeux environnementaux a débutée</b> en 2023, le travail a été amorcé sur les polluants émergents</p> <p><b>D'autres axes de réflexion ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs notamment secteur estuaire</b> (eutrophisation, suivi pesticides en milieu marin).</p>



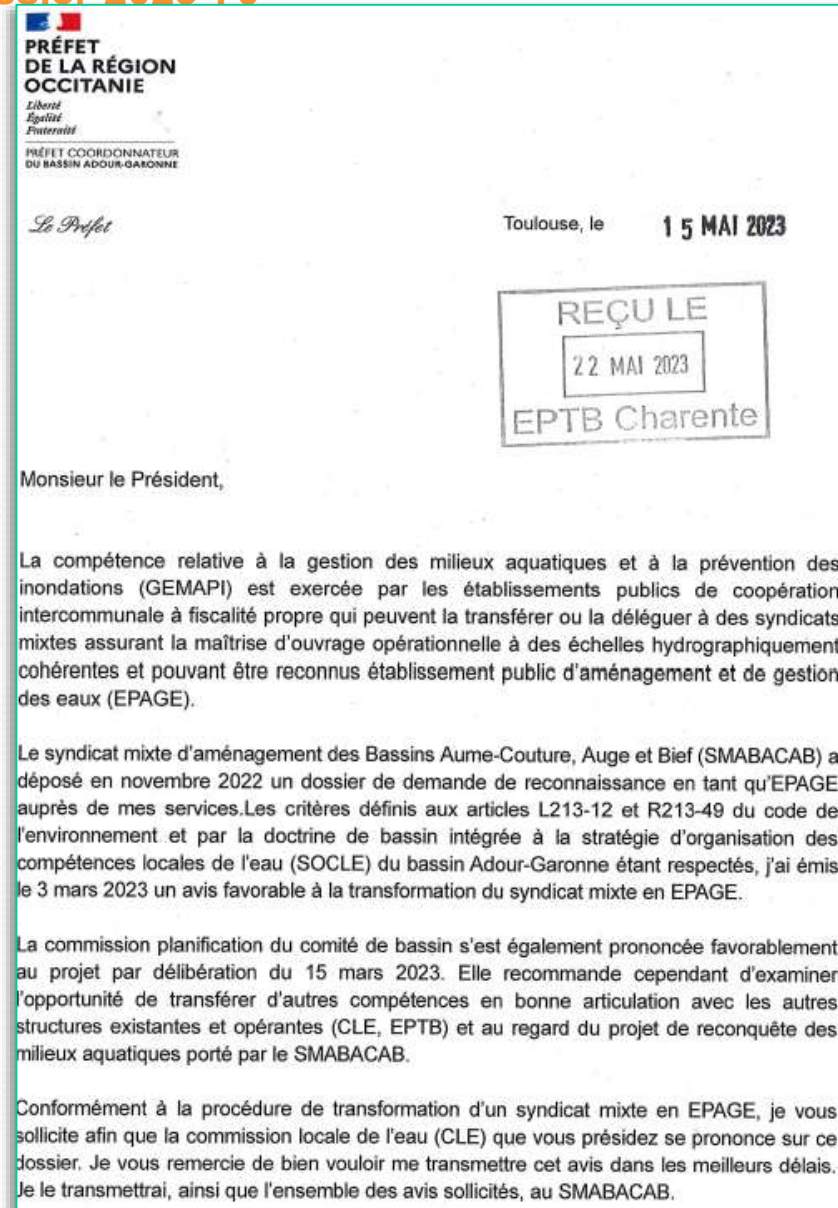
## Présentation EPTB Charente Denis ROUSSET



# Avis

## Demande de labellisation EPAGE du SMABACAB – dossier 2023-70 Sollicitation avis de la CLE

- Par le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne
- Le 15 mai 2023



# AVIS SUR LA RECONNAISSANCE EPAGE SMABACAB

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal une compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence composée des missions visées aux 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement est exercée par les EPCI à fiscalité propre qui peuvent le transférer ou le déléguer à des syndicats mixtes assurant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Ces syndicats mixtes peuvent en particulier être reconnus en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer à ce niveau la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB) a déposé en novembre 2022 un dossier de demande de reconnaissance en tant qu'EPAGE, conformément aux dispositions prévues par les articles L.213-12 et R.213-49 du Code de l'environnement.

Les conditions réglementaires à remplir pour transformer le syndicat en EPAGE portent sur trois domaines principaux : les missions exercées, son périmètre géographique et hydrographique ainsi que sa capacité financière et technique à assurer ses compétences.

Par courrier en date du 15 mai 2023, le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne sollicite l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente.

La commission planification de bassin Adour-Garonne a déjà rendu un avis en date du 15 mars 2023.





# Avis

## Demande de labellisation EPAGE du SMABACAB



Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins  
Aume-Couture, Auge et Bief

- BV du fleuve Charente
- Affluents rive droite du fleuve Charente
- 3 bassins versants principaux



**Légende**

- Réseau hydrographique
- Limites départementales
- Périmètre du SAGE Charente
- ▭ Limites des bassins versants Aume, Auge et Bief

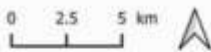
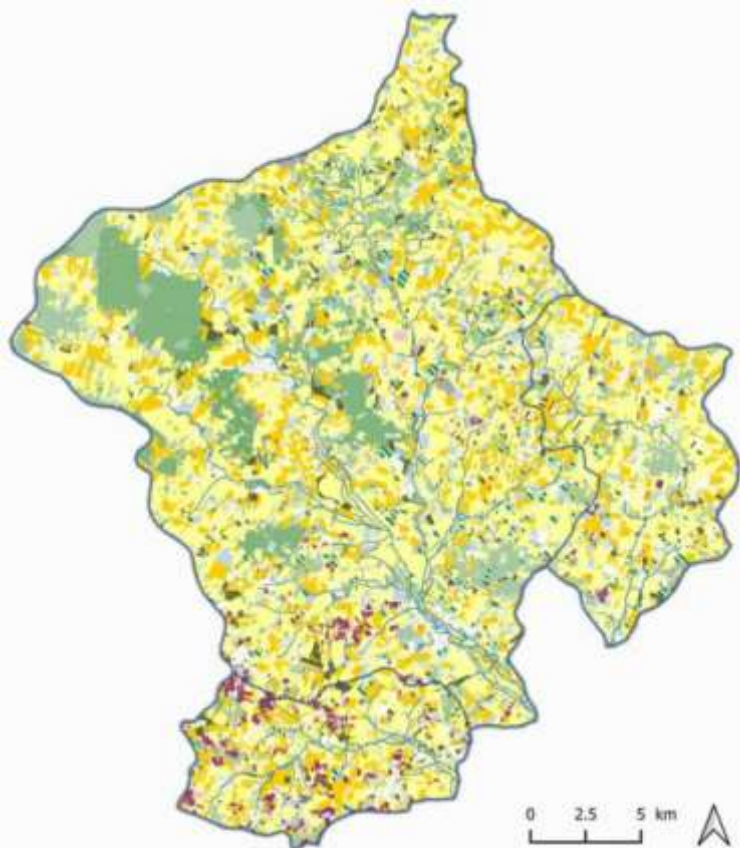
Source : hydrographie : SDH BRETTE (2010) - Climatologie : Charente-Eau - Carte de France  
Eau de France - Charente-Eau - SAGE CHARENTE - 2010 - 10/1/2010





# Avis

## Demande de labellisation EPAGE du SMABACAB



Données : Charente Eau - Date : 05/10/2011

### Légende

□ Limites des bassins Aume-Couture, Auge et Bief

— Réseau hydrographique

### Registre parcellaire graphique

 Autres céréales	 Divers	 Plantes à fibres
 Autres cultures industrielles	 Estives et landes	 Prairies permanentes
 Autres oléagineux	 Fourrage	 Prairies temporaires
 Blé tendre	 Fruits à coque	 Protéagineux
 Colza	 Gel	 Tournesol
	 Légumes ou fleurs	 Vergers
	 Légumineuses à grains	 Vignes
	 Maïs grain et ensilage	 Autres Cultures
	 Orge	 Végétation



- Surface : 630 km<sup>2</sup>
- Cours d'eau : 590 km
- 9 masses d'eau « cours d'eau »
- 3 masses d'eau souterraines
- un paysage et occupation du sol homogènes
- Majoritairement rural
- Très peu concerné par les pressions urbaines

# Avis

## Demande de labellisation EPAGE du SMABACAB



Modification statutaire du SIAHBAC en SMABACA (syndicat mixte fermé + extension du périmètre)

Fusion du SMABACA avec le syndicat du bassin du Bief : création du SMABACAB

Demande de labellisation EPAGE

Lancement de concertations territoriales

Extension géographique à une échelle cohérente de bassins versants

Mise en place de la nouvelle gestion, ajustements humain / financiers / organisationnels...

Février 2018

Janvier 2019

Septembre 2022

### CONFORMITÉ AVEC LA COMPÉTENCE GEMAPI

- Partager et définir une stratégie territoriale cohérente en lien avec la GEMAPI
- Créer une structure pertinente sur un territoire homogène et cohérent

### STRUCTURATION À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE COHÉRENT

- Mettre en œuvre les moyens en face des enjeux du territoire

### PARACHEVER LE TRAVAIL

- Porter clairement la GEMAPI sur le territoire du SMABACAB



### Sollicitation avis de la CLE


- Par le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne
- Le 15 mai 2023

#### AVIS DREAL bassin (3/03/23) : Favorable

Critères définis aux articles L213-12 et R213-49 du code de l'environnement et par la doctrine de bassin intégrée à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) respectés.

AVIS Commission planification Adour-Garonne (15/03/23) : Favorable avec recommandation d'examiner l'opportunité de transférer d'autres compétences (optionnelles) en bonne articulation avec les autres structures existantes et opérantes.




  
**PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE**  
*Liberté Égalité Fraternité*  
 PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Toulouse, le **15 MAI 2023**

REÇU LE  
 22 MAI 2023  
 EPTB Charente

*Le Préfet*

Monsieur le Président,

La compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) est exercée par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui peuvent la transférer ou la déléguer à des syndicats mixtes assurant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle à des échelles hydrographiquement cohérentes et pouvant être reconnus établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

Le syndicat mixte d'aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB) a déposé en novembre 2022 un dossier de demande de reconnaissance en tant qu'EPAGE auprès de mes services. Les critères définis aux articles L213-12 et R213-49 du code de l'environnement et par la doctrine de bassin intégrée à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Adour-Garonne étant respectés, j'ai émis le 3 mars 2023 un avis favorable à la transformation du syndicat mixte en EPAGE.

La commission planification du comité de bassin s'est également prononcée favorablement au projet par délibération du 15 mars 2023. Elle recommande cependant d'examiner l'opportunité de transférer d'autres compétences en bonne articulation avec les autres structures existantes et opérantes (CLE, EPTB) et au regard du projet de reconquête des milieux aquatiques porté par le SMABACAB.

Conformément à la procédure de transformation d'un syndicat mixte en EPAGE, je vous sollicite afin que la commission locale de l'eau (CLE) que vous présidez se prononce sur ce dossier. Je vous remercie de bien vouloir me transmettre cet avis dans les meilleurs délais. Je le transmettrai, ainsi que l'ensemble des avis sollicités, au SMABACAB.



# Présentation EPTB Charente Denis ROUSSET



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Rappel du cadrage par le SAGE Charente / suivis plancher et optimal

Porteur : Structure porteuse du SAGE

Calendrier prévisionnel  
(année : N)

N

+1

+2

+3

+4

+5

### F82 Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente

La structure porteuse du SAGE anime un groupe de travail regroupant l'ensemble des porteurs de dispositifs de suivis des eaux en lien avec les milieux aquatiques sur le bassin de la Charente en vue de mettre en cohérence les dispositifs à l'échelle du bassin.

Dans le cadre de ce groupe, les besoins en termes de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques au regard des objectifs du SAGE sont décrits à partir de définition de stations, de paramètres, de méthodologies et des fréquences des suivis.

A minima, deux niveaux d'ambition sont envisagés :

1. un niveau plancher minimal
2. et un niveau optimal de suivis

(...)

→ Suivi qualité minimal  
pour la cohérence de bassin

À optimiser également avec enjeux  
étiages, inondations, biodiversité, etc.

Porteur : Structure porteuse du SAGE

Calendrier prévisionnel  
(année : N)

N

+1

+2

+3

+4

+5

### F84 Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente

La structure porteuse du SAGE accompagne les porteurs de dispositifs de suivis des eaux (quantité et qualité), en vue d'adapter leur métrologie pour être en mesure d'évaluer les flux des substances, notamment l'azote, susceptibles d'impacter les milieux côtiers du pertuis d'Antioche et les usages qui leur sont liés.

A cette fin, il est nécessaire d'adapter les stations et protocoles afin de coupler suivis des débits et des concentrations à l'exutoire du bassin Charente et de ses principaux sous-bassins. Les modalités de calcul des flux sont à préciser à partir des éléments méthodologiques produits dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

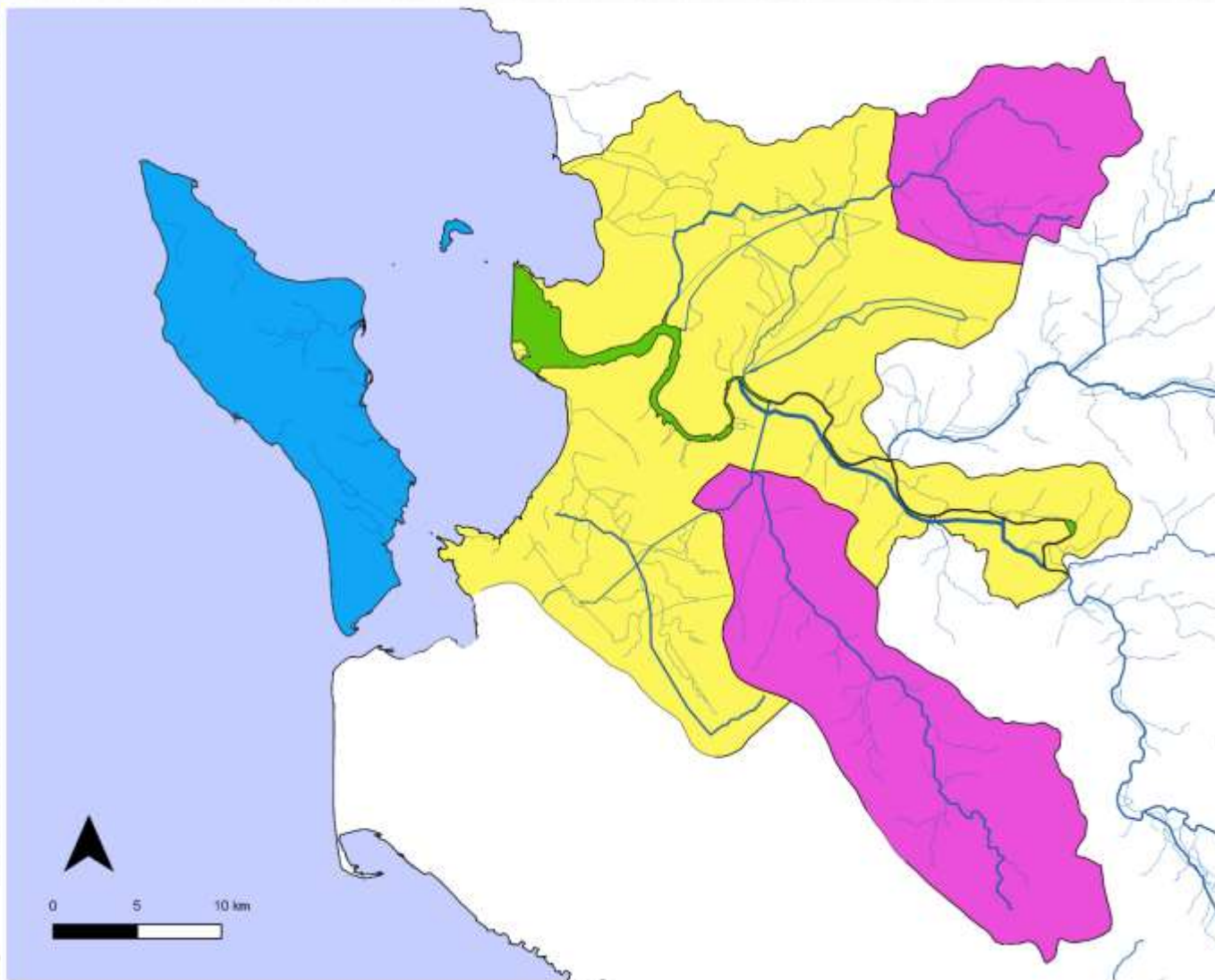
→ Suivi en flux de polluants

Les flux admissibles ainsi déterminés sur l'estuaire et les principaux exutoires sur le bassin Charente permettront le cas échéant d'adapter, d'ajuster ou de préciser les objectifs à respecter sur l'amont du bassin, dans le cadre de la révision du SAGE Charente.



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral



### Légende

#### Réseau hydrographique

- Principaux cours d'eau
- Canal de l'UNIMA

#### Secteurs de la partie littorale

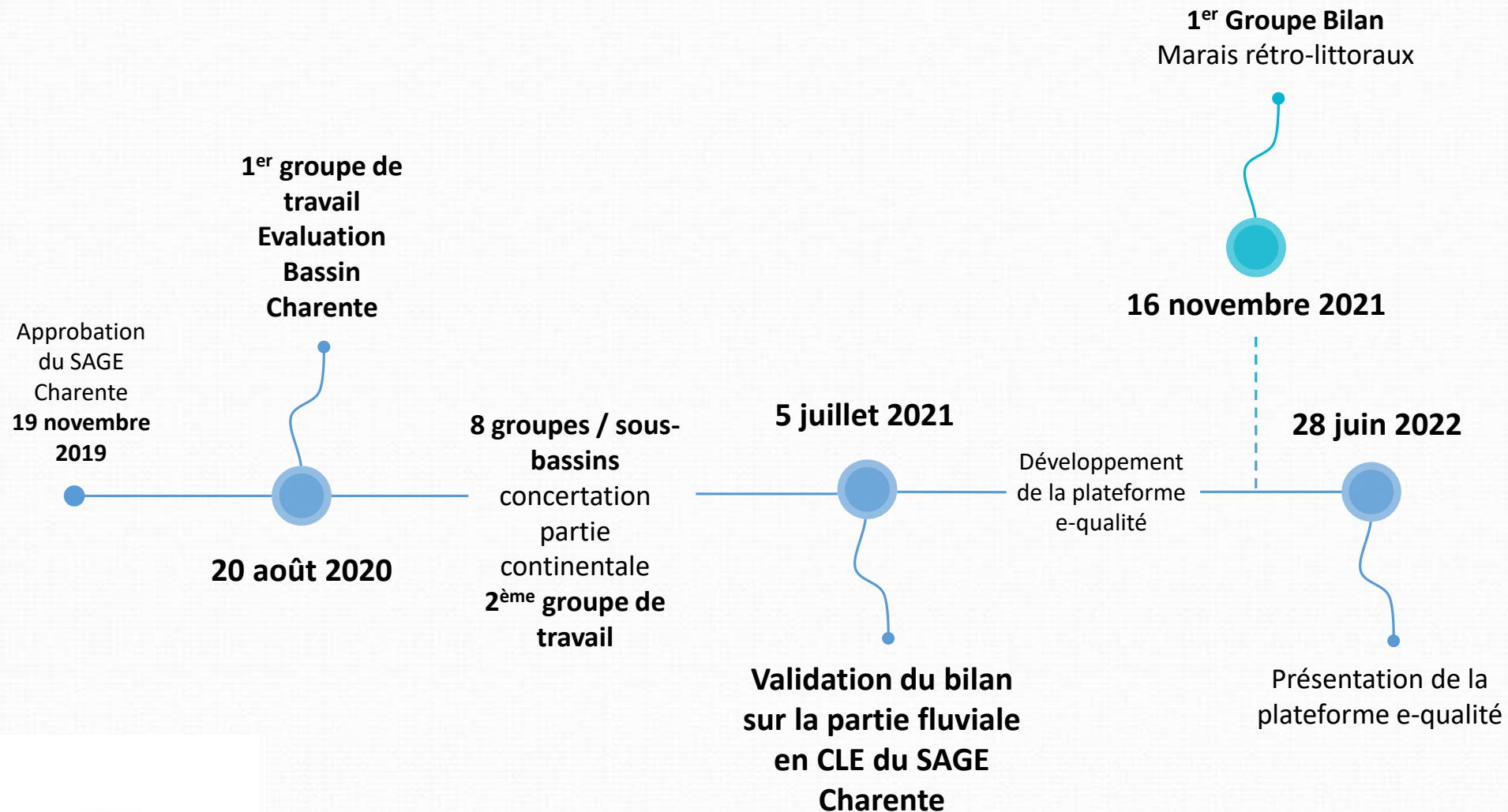
- Amoult et Gères-Devisé
- Marais rétro-littoraux
- Estuaire Charente
- Iles d'Oléron et d'Aix



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

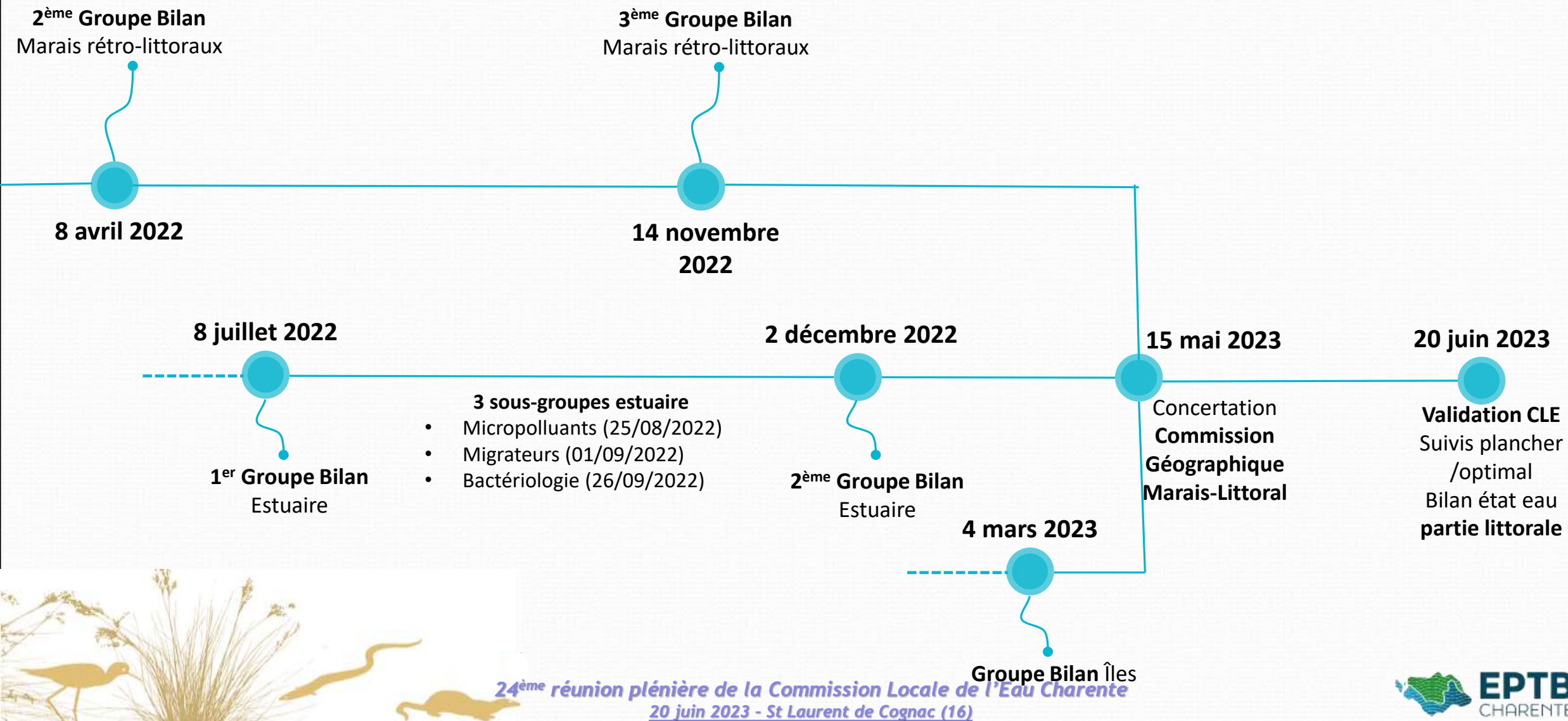
### Chronologie des travaux et concertation (2021-2022)



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Chronologie des travaux et concertation (2021-2022)





# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Groupe Marais

Conseil départemental de la Charente-Maritime (CD 17)

Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA)

Forum des Marais Atlantiques (FMA)

Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA)

Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM)

### Groupe estuaire

Conseil départemental de la Charente-Maritime (CD 17)

Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA)

Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA)

Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM)

CNRS / Laboratoire EPOC Bordeaux

M. LEPAGE (INRAE)

Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG)

Agence Régionale de Santé de Charente-Maritime (ARS)

Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA)

Comité Régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime

Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)

Laboratoire LIENSs – Université de la Rochelle

Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO)

Office français de la biodiversité (OFB)

### Groupe Îles

CPIE Marennes-Oléron  
Association IODE

Communauté de Commune d'Oléron

Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA)

Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM)



# Adoption

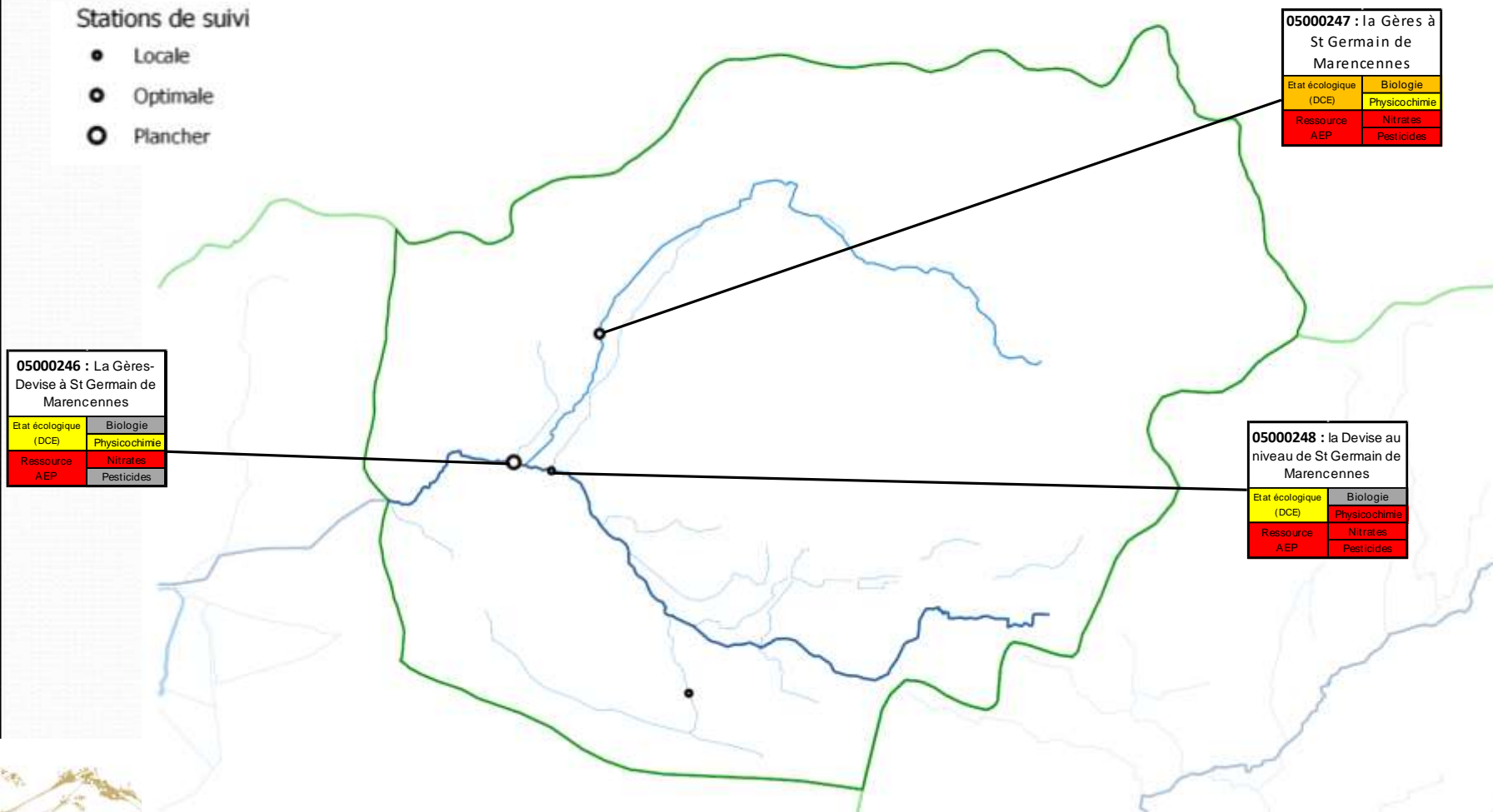
## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Gères-Deville (2016-2018)

#### Synthèse

#### Stations de suivi

- Locale
- Optimale
- Plancher



#### ➤ Etat écologique dans le cadre DCE : Moyen à médiocre

Paramètre déclassant : Indice Poisson

Dégradation à noter : **eutrophisation** entraînant des **désoxygénations du milieu**

#### ➤ Aptitude en tant que ressource pour l'AEP : Mauvaise

- **Concentrations en nitrates très importantes, d'origine principalement agricole** (intrants azotés).
- **Dépassement du seuil de potabilité par les pesticides.** Utilisations : toutes cultures et cultures de maïs, de tournesol et de blé

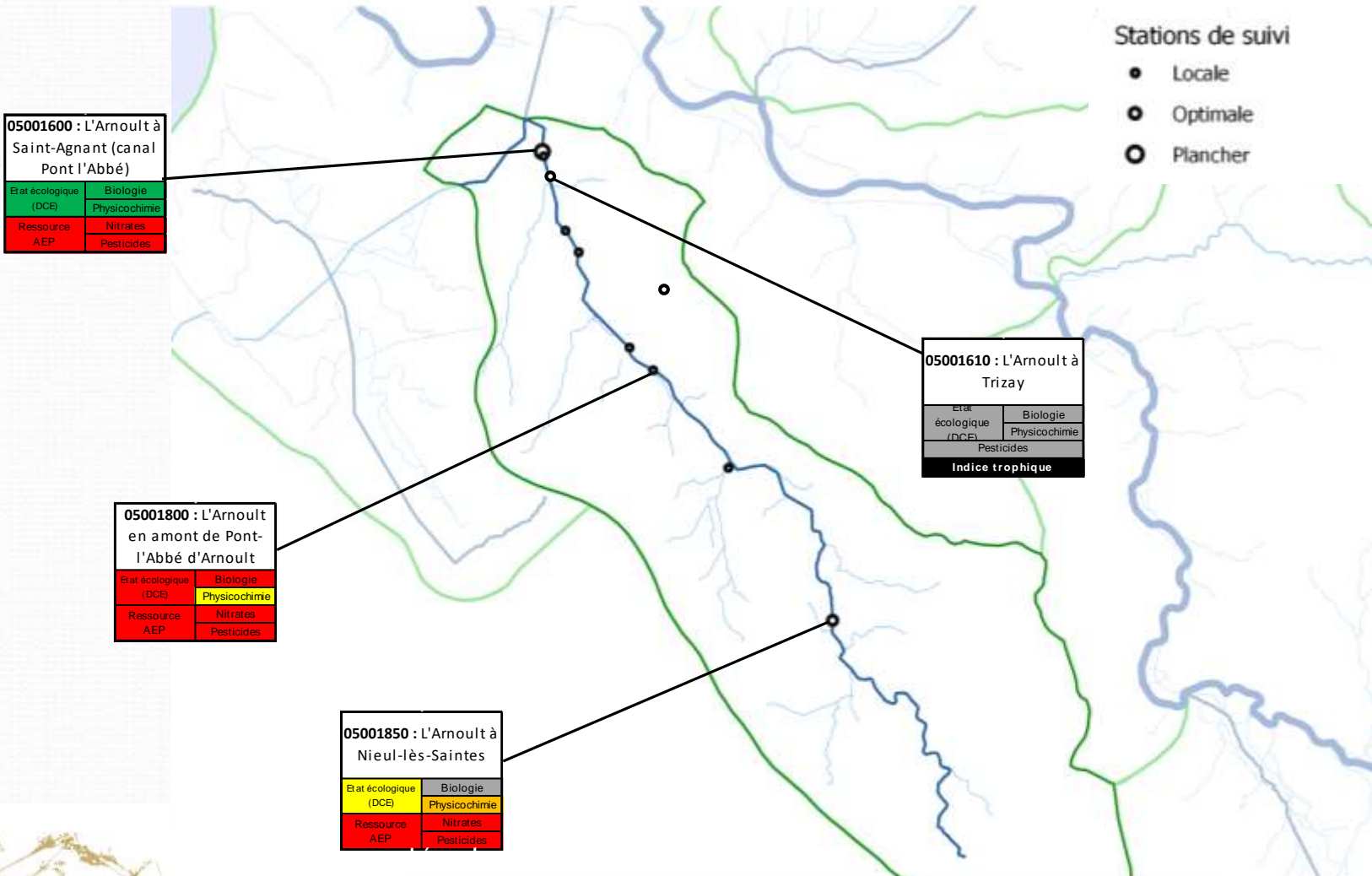
Station (code : nom)		Classes						
Etat écologique (DCE)	Biologie	--->	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie	--->	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Ressource AEP	Nitrates	--->	Indéterminée	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
	Pesticides	--->	Indéterminée	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise

# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Arnoult (2016-2018)

#### Synthèse



**Arnoult :**

- **Etat écologique dans le cadre DCE : Mauvais**  
 Paramètre déclassant : Indice Poisson  
 Dégradation à noter : **eutrophisation** entraînant des **désoxygénations du milieu**
- **Aptitude en tant que ressource pour l'AEP : Mauvaise**
  - Concentrations en nitrates très importantes, d'origine principalement agricole (intrants azotés).
  - **Dépassement du seuil de potabilité par les pesticides.**  
 Utilisations : toutes cultures et cultures de maïs, de tournesol et de colza

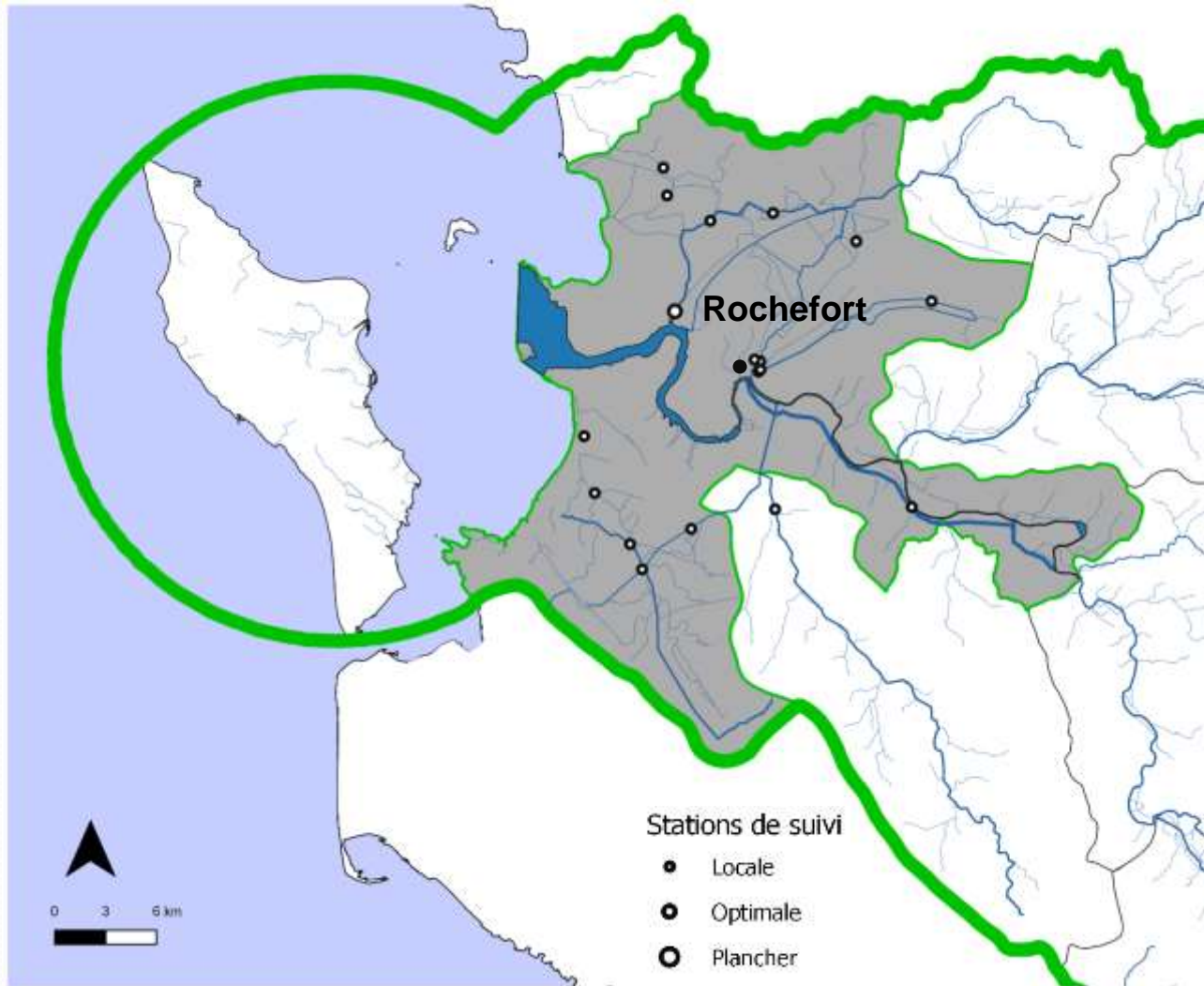
Station (code : nom)		Classes						
Etat écologique (DCE)	Biologie	---	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie	---	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Ressource AEP	Nitrates	---	Indéterminée	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
	Pesticides	---	Indéterminée	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
Indice trophique		---	Indéterminée	Suivi				



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Marais rétrolittoraux (2016-2018)



### Secteur des marais rétro-littoraux :

#### ➤ Paramètres évalués :

- Éléments biologiques
- Éléments physicochimiques
- Polluants spécifiques de l'état écologique

Cadre : Directive  
Cadre européenne  
sur l'Eau (DCE)

- Pesticides

Cadre : Seuils de potabilité

- Éléments physicochimiques
- Chlorophylle a
- Dénombrement des bactéries

Cadre : Indice  
trophique

- Bactériologie

Cadre : Seuils utilisés pour les eaux de  
baignade (ARS)

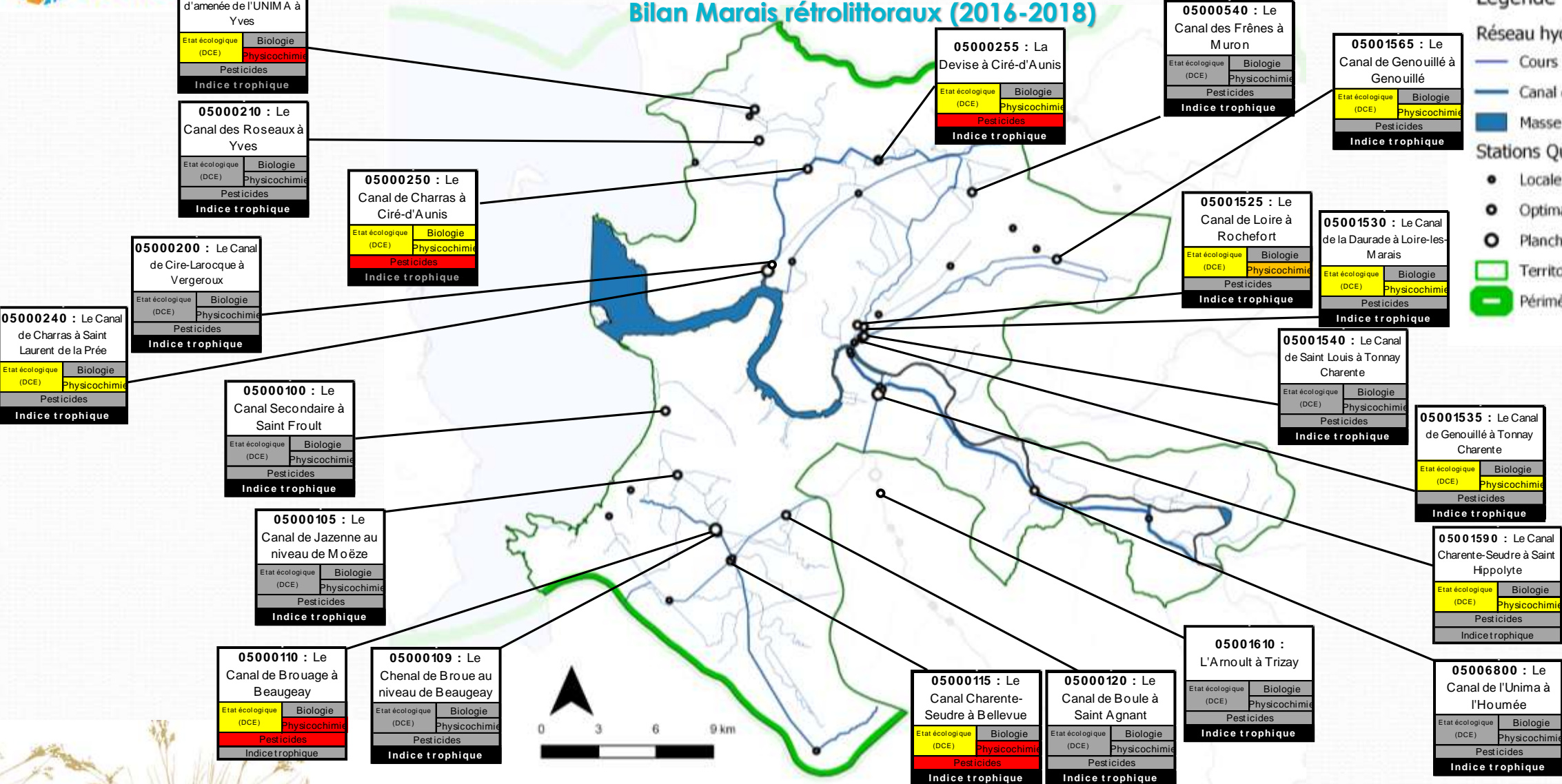
# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Marais rétrolittoraux (2016-2018)

**Légende**

- Réseau hydrographique
  - Cours d'eau - Canaux
  - Canal de l'UNIMA
  - Masse d'eau Estuaire Charente
- Stations Qualité
  - Locale
  - Optimale
  - Plancher
  - Territoire des marais
  - Périmètre de l'EPTB



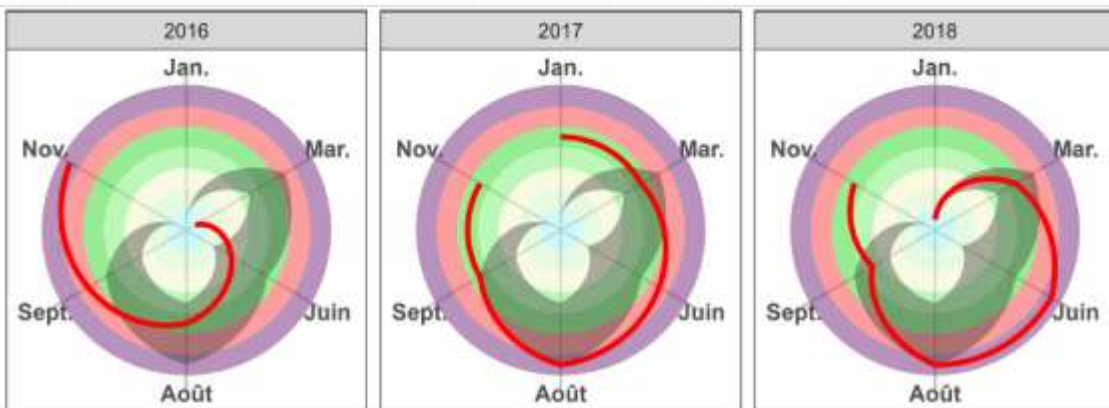
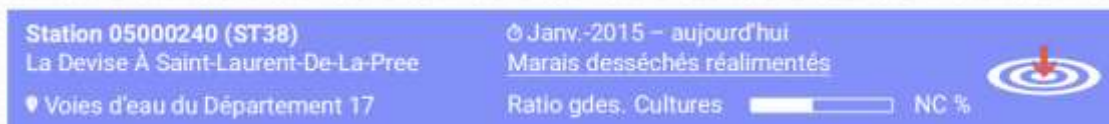
Station (code : nom)		Classes					
Etat écologique (DCE)	Biologie	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Pesticides (Ressource AEP)		Indéterminée	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
Indice trophique		Indéterminée	Suivi				



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Marais rétrolittoraux (2016-2018)



La station 05000240 est positionnée sur le fleuve côtier la Devisse au niveau de l'exutoire à la mer. En traversant le marais, le cours d'eau se canalise (canal de Charras) et son fonctionnement est étagé au moyen d'ouvrages hydraulique.

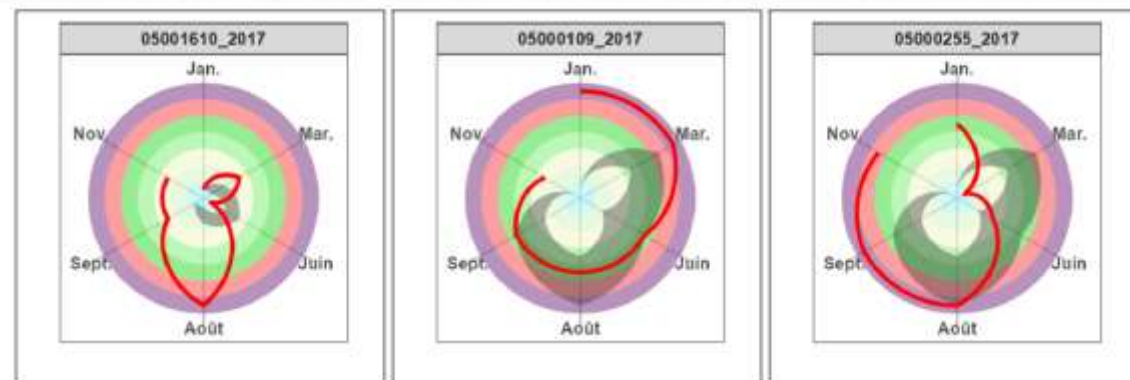
En période d'étiage, le canal est intégré au système de réalimentation des marais du nord Rochefort et distribue l'eau dans les casiers situés à l'ouest. La station en elle-même se situe à l'extrémité du canal et n'est pas soumise aux principaux flux de réalimentation.

Comme pour la station 05000255 située sur le bief moyen du canal, la dynamique trophique observée entre 2016 et 2018 se rapproche d'un fonctionnement de marais réalimenté plutôt que d'un cours d'eau.

Certains écarts à ce fonctionnement standard reflètent bien les conditions hydrauliques et hydrologiques du canal. En 2016, une fermeture tardive des portes à la mer expliquerait un niveau de maturation faible constaté au mois de juin. A l'inverse, une ouverture tardive en janvier de l'ouvrage à la mer combiné à des coupures de réalimentation au mois d'août se traduisent par un maintien d'un niveau trophique mature sur l'ensemble de la saison. L'année 2018 illustre la portée limitée de la réalimentation dans cette 'impasse' hydraulique (portion terminale du canal).

### Indice trophique

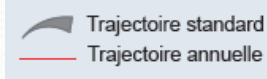
*EXEMPLE*  
de valorisation actuelle du descripteur



Les figures ci-dessus présentent les schémas d'alternance de deux autres fleuves côtiers (Arnould : 05001610 et Broue : 05000109) situés sur les marais réalimentés de Rochefort. La dynamique trophique de l'Arnould se démarque assez nettement de celles des deux cours d'eau précités avec un niveau de maturation globalement plus faible.

Les autres fleuves sont intégrés dans le système de réalimentation ce qui semble induire un fonctionnement plus proche de marais que de rivières. Cette observation illustre la difficulté de classement des masses d'eau offertes par ces fleuves côtiers et la définition de leurs objectifs d'atteinte du bon état écologique.

### Légende :



### Stade





# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Marais rétrolittoraux (2016-2018)

#### Synthèse

➤ **Indice trophique : 2 grands types de fonctionnements de référence**

→ les marais doux desséchés réalimentés

→ les cours d'eau qui traversent les marais

Deux « cours d'eau » (canal de Charras et canal de Broue) se distinguent avec un fonctionnement plus proche d'un marais doux desséché réalimenté que le référence attendue (cours d'eau).

Certaines variabilités de l'indice peuvent refléter certaines problématiques de gestion.

➤ **Etat écologique dans le cadre de la DCE : Moyen**

Paramètres déclassants : taux de saturation en oxygène, oxygène dissous et carbone organique dissous

Dégradation à noter : **eutrophisation** entraînant des désoxygénations du milieu **mais représentatifs du fonctionnement de marais doux réalimentés.**

➤ **Pesticides : Mauvais au regard du seuil de potabilité**

**Dépassement du seuil de potabilité par les pesticides.**

Utilisations : toutes cultures et cultures de maïs, de tournesol, de colza et de blé



# Adoption





## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Estuaire Charente (2016-2018)



#### Légende

 Masse d'eau Estuaire Charente



#### Stations / zones de suivis

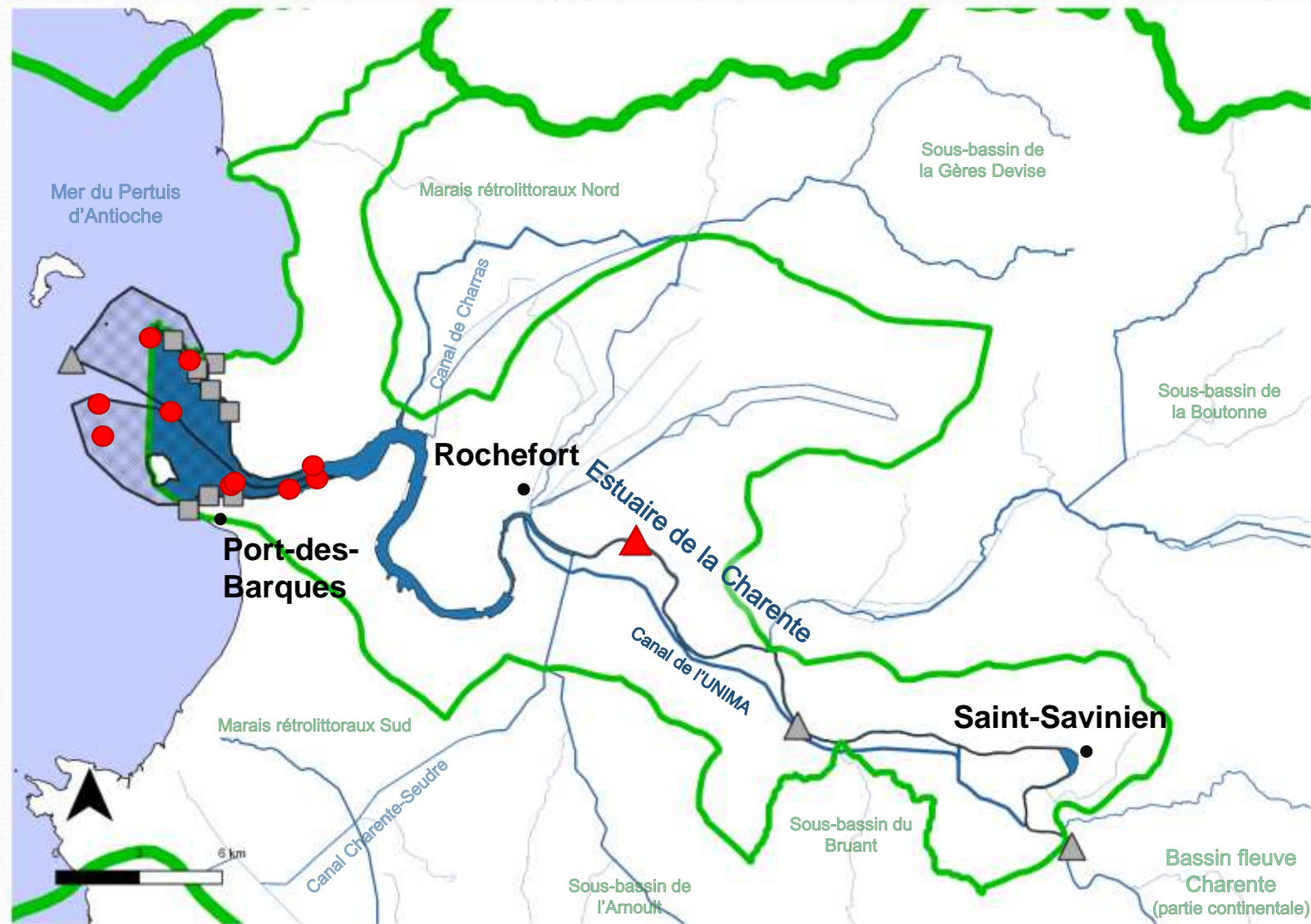
-  Points de suivi DCE masse d'eau de transition
-  Sondes de suivi Haute Fréquence (HF) : oxygène, etc.
-  Sites de baignade (ARS)
-  Zones de production conchylicole en sortie d'estuaire

#### Réseau hydrographique

-  Principaux cours d'eau
-  Canal de l'UNIMA

#### Territoires

-  Bassin versant spécifique Estuaire Charente (EDL 2019 AEAG)
-  Périmètre de FEPTB





# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Estuaire Charente (2016-2018)

#### Etat DCE

Etat global	
Etat écologique	Etat biologique
	Etat physico-chimique
	Etat hydromorphologique
Etat chimique	Contaminants chimiques

Paramètre  
déclassant :  
PCB 118

#### Légende

 Masse d'eau Estuaire Charente (Mauvais état)

#### Stations qualité

 Points de suivi DCE masse d'eau FRFT01

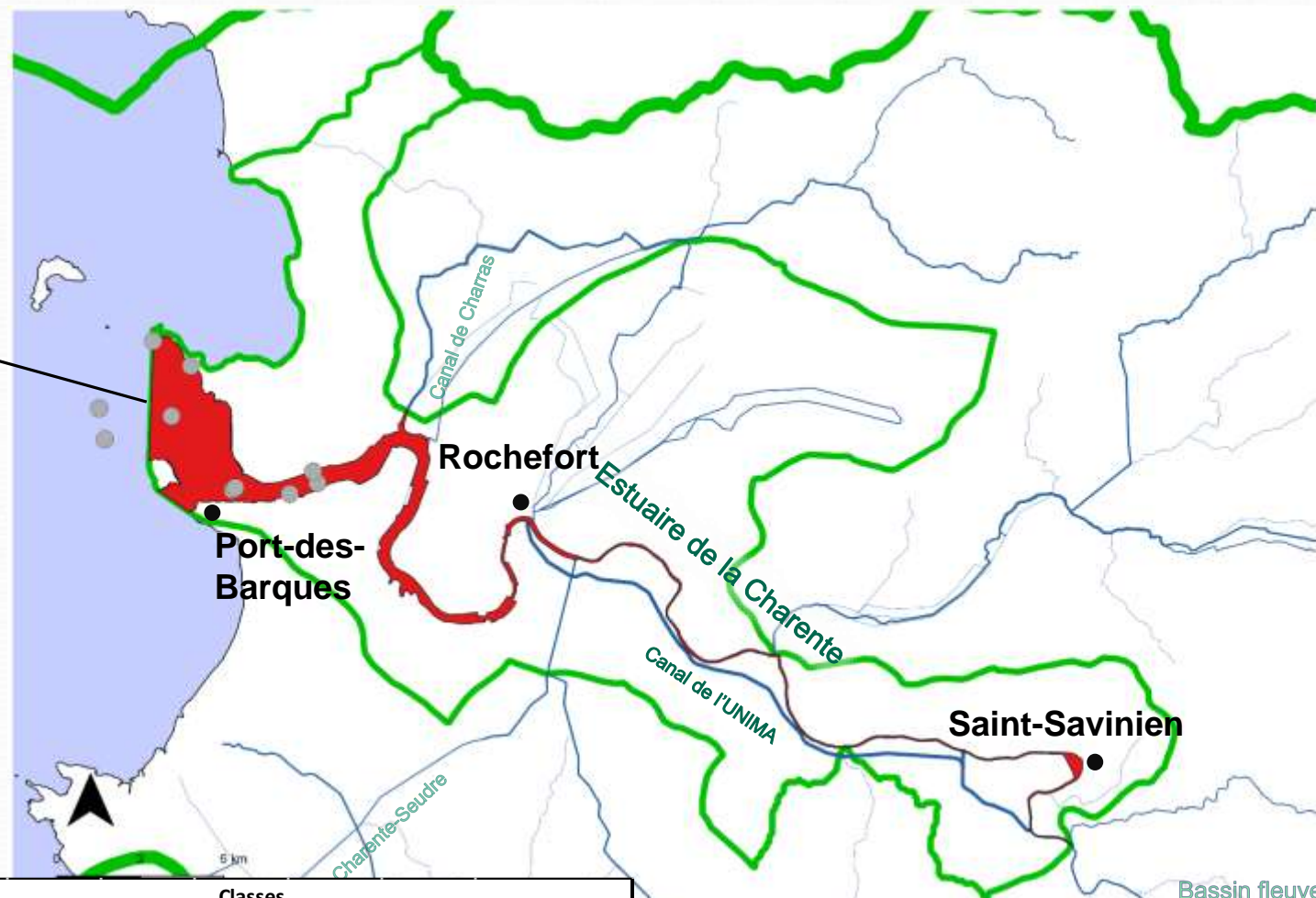
#### Réseau hydrographique

 Principaux cours d'eau

 Canal de l'UNIMA

#### Territoires

 Bassin versant spécifique Estuaire Charente (EDL 2019 AEAG)



Etat de la masse d'eau	Classes							Programme de surveillance de la DCE 2000/60/CE
	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	< très bon état	
Etat global	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	< très bon état	
Etat écologique	Indéterminé	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	< très bon état	
Etat chimique	Indéterminé	Bon	Mauvais					

Bassin fleuve  
Charente  
(partie continentale)



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

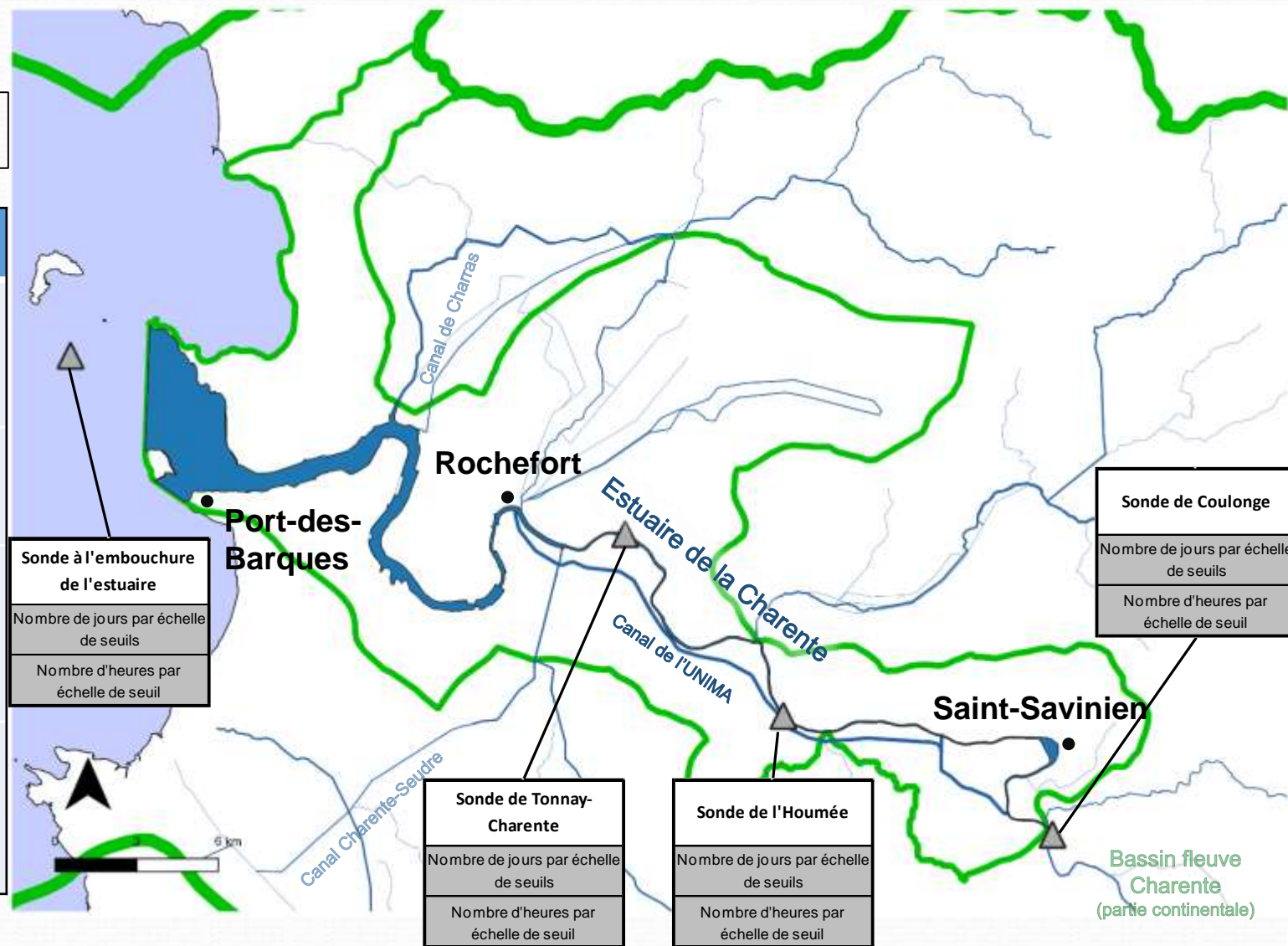
### Bilan Estuaire Charente (2016-2018)

#### Oxygène et autres paramètres *in situ*

**A noter :**

→ Sondes installées après 2018 : pas de données pour la période 2016-2018

Station	Fréquence	Paramètres mesurés
Coulonge (CDA la Rochelle)	HF : 20 - 30 min	- O2 dissous - température - conductivité - turbidité - pH
L'Houmée (Département 17)	HF : 15 min	- O2 dissous - température - conductivité (salinité) - turbidité
Tonnay-Charente (EPTB réseau MAGEST)	HF : 15 min	- O2 dissous - température - conductivité (salinité) - turbidité - pH
Qualité embouchure (PNM)	HF : 15 min	- O2 dissous - température - conductivité (salinité) - turbidité - pH - fluorescence



**Sonde à l'embouchure de l'estuaire**  
Nombre de jours par échelle de seuils  
Nombre d'heures par échelle de seuil

**Sonde de Coulonge**  
Nombre de jours par échelle de seuils  
Nombre d'heures par échelle de seuil

**Sonde de Tonnay-Charente**  
Nombre de jours par échelle de seuils  
Nombre d'heures par échelle de seuil

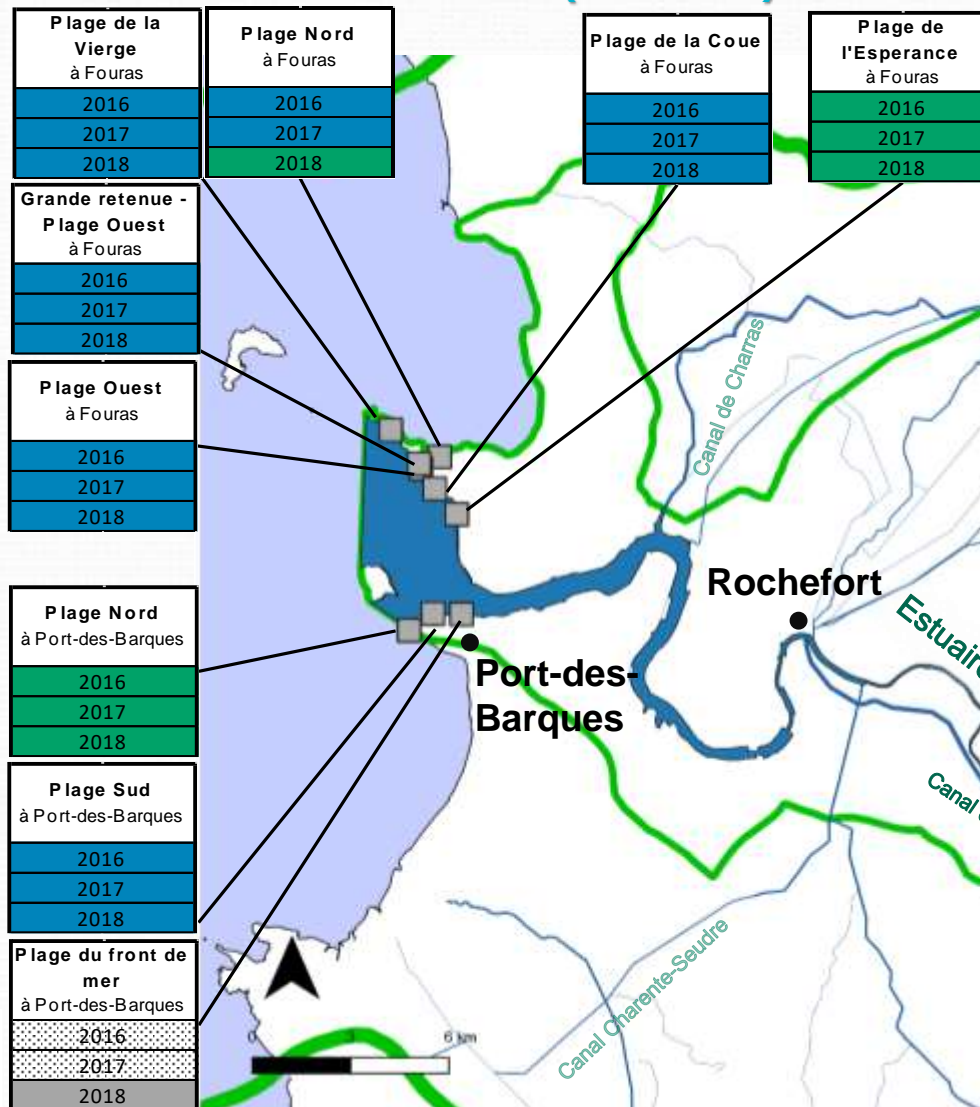
**Sonde de l'Houmée**  
Nombre de jours par échelle de seuils  
Nombre d'heures par échelle de seuil

# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Estuaire Charente (2016-2018)

#### Baignade



#### Légende

■ Masse d'eau Estuaire Charente

#### Stations de suivi

■ Site de baignade (ARS)

#### Réseau hydrographique

— Principaux cours d'eau

— Canal de l'UNIMA

#### Territoires

□ Bassin versant spécifique Estuaire Charente (EDL 2019 AEAG)

Site de baignade	Classes						
Année	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant	Prel. insuffisants	Non classé	Interdiction








# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Estuaire Charente (2016-2018)

#### Conchyliculture

#### Légende

-  Masse d'eau Estuaire Charente
-  Zones de production conchylicole en sortie d'estuaire
- Réseau hydrographique
  -  Principaux cours d'eau
  -  Canal de l'UNIMA
- Territoire
  -  Bassin versant spécifique Estuaire Charente (EDL 2019 AEAG)

Classement **Groupe 2 :**  
**bivalves fouisseurs**

B : consommation  
avec purification

C : consommation  
avec reparcage

A exploitation  
occasionnelle  
(autorisation  
préalable)

Classement **Groupe 3 :**  
**bivalves non fouisseurs**

A : consommation  
directe

B : consommation  
avec purification

Zone n°17.09.04

Fouras

**Bivalves fouisseurs :**  
consommation avec  
purification

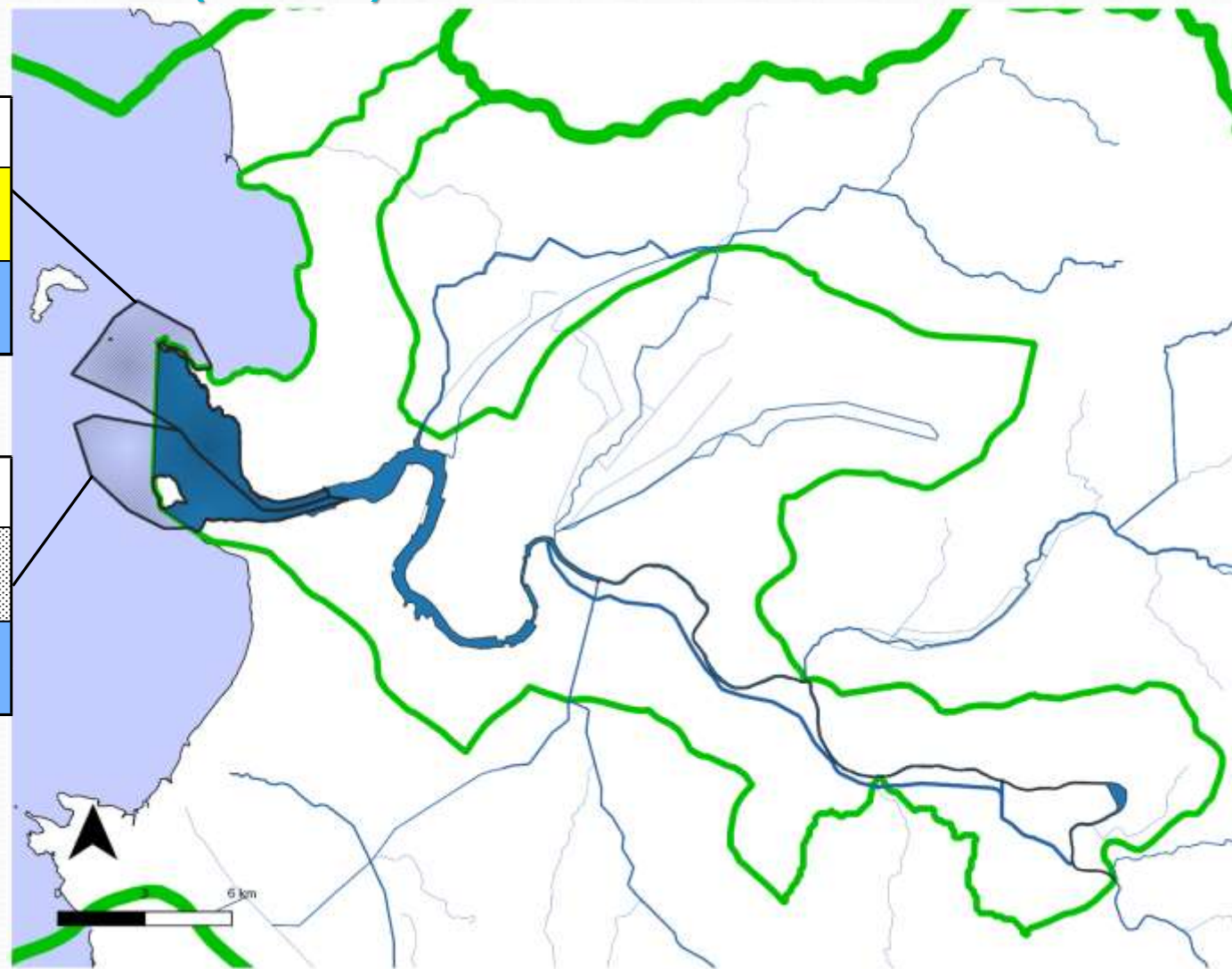
**Bivalves non fouisseurs :**  
consommation directe

Zone n°17.10.01

Les Palles

**Bivalves fouisseurs**

**Bivalves non fouisseurs :**  
consommation directe





# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Estuaire Charente (2016-2018)

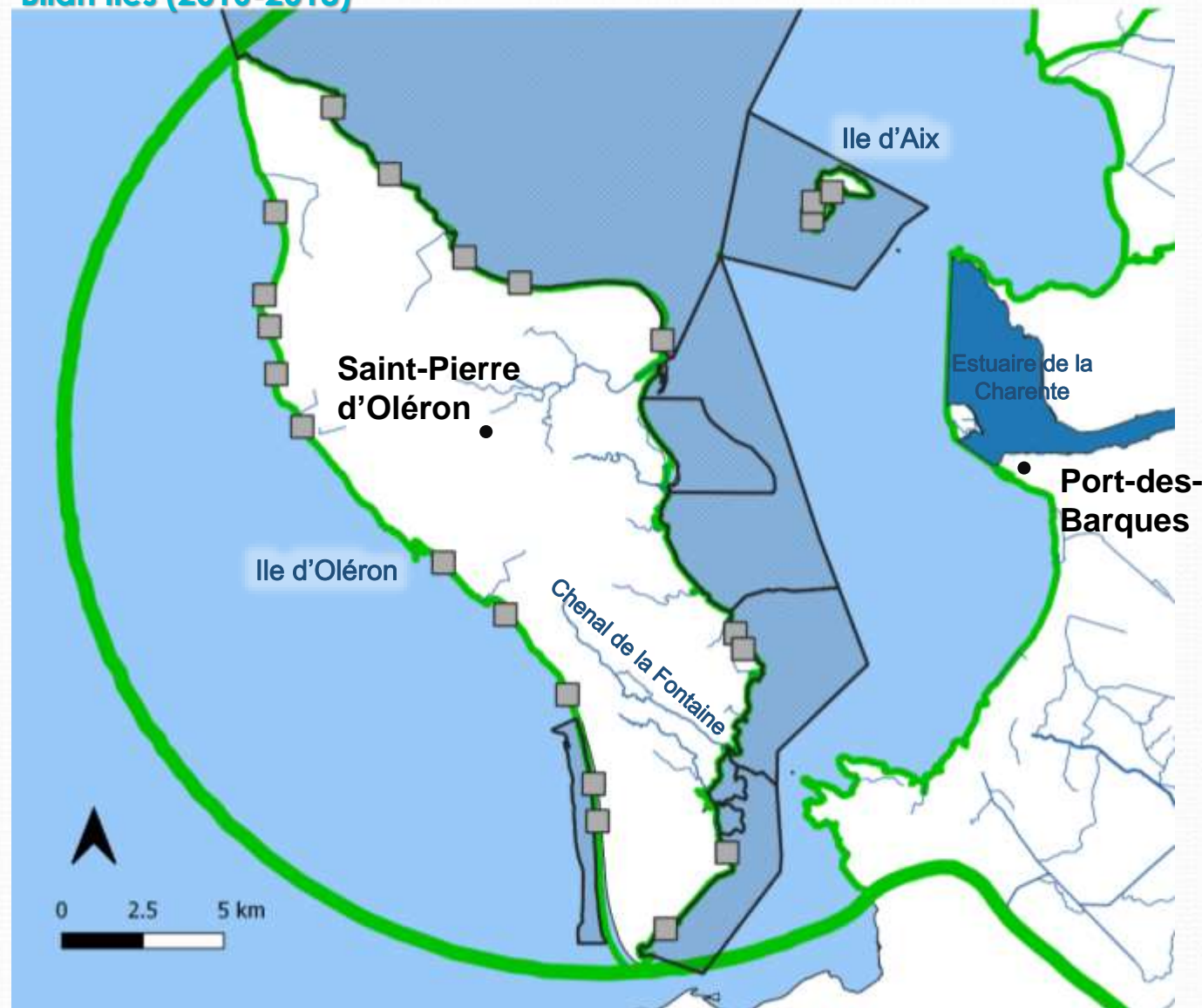
#### Synthèse

- **Etat global de la masse d'eau dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) : Mauvais**  
Paramètre déclassant : PCB 118 (polluant industriel) déclassant l'état chimique
- **Dans le cadre des zones de baignade : la qualité de l'eau de tous les sites de baignade** évalués entre 2016 et 2018 au sein de l'estuaire est considérée comme **excellente ou bonne**.
- **Dans le cadre de la production conchylicole : les zones de production conchylicoles de l'estuaire** sont classées en en deux zones :
  - bivalves non fouisseurs : les coquillages peuvent être récoltés et mis directement sur le marché
  - bivalves fouisseurs : les coquillages peuvent être récoltés mais doivent être purifiés avant mise sur le marché
- Les **sondes de suivi Haute Fréquence** ont été **installées après la période 2016-2018**, il n'existe donc pas de données pour l'évaluation de l'oxygène dissous sur cette période.
- **Perspectives :**
  - Déterminer des références pour l'oxygène
  - Adaptation de l'indice trophique en marais salé
  - Evaluation pesticides en secteur de transition et littoral

# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Îles (2016-2018)



#### Légende

##### Entités hydrographiques

- Cours d'eau
- Masse d'eau Estuaire Charente

##### Suivis

- Sites de baignade (ARS)
- Zones de production conchylicole

##### Territoires

- Territoires GEMAPI
- Périmètre de l'EPTB

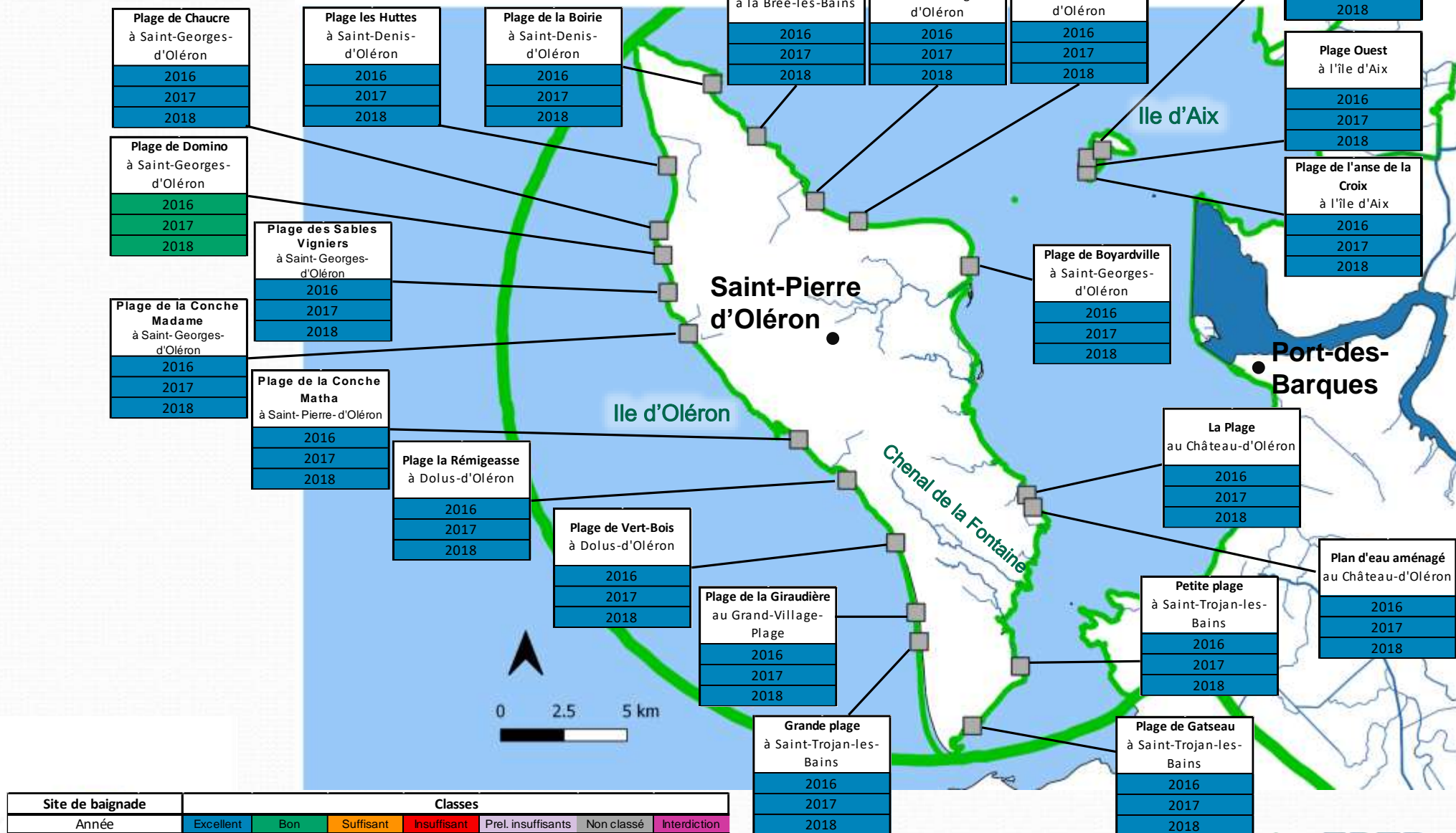


# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Baignade

### Bilan Îles (2016-2018)



### Légende

Entités hydrographiques

- Cours d'eau
- Masse d'eau Estuaire Charente

Suivis

- Sites de baignade (ARS)

Territoires

- Territoires GEMAPI
- Périmètre de l'EPTB

Site de baignade	Classes						
	Année	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant	Prél. insuffisants	Non classé



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Conchyliculture

### Bilan Îles (2016-2018)

#### Légende

##### Entités hydrographiques

- Cours d'eau
- Masse d'eau Estuaire Charente

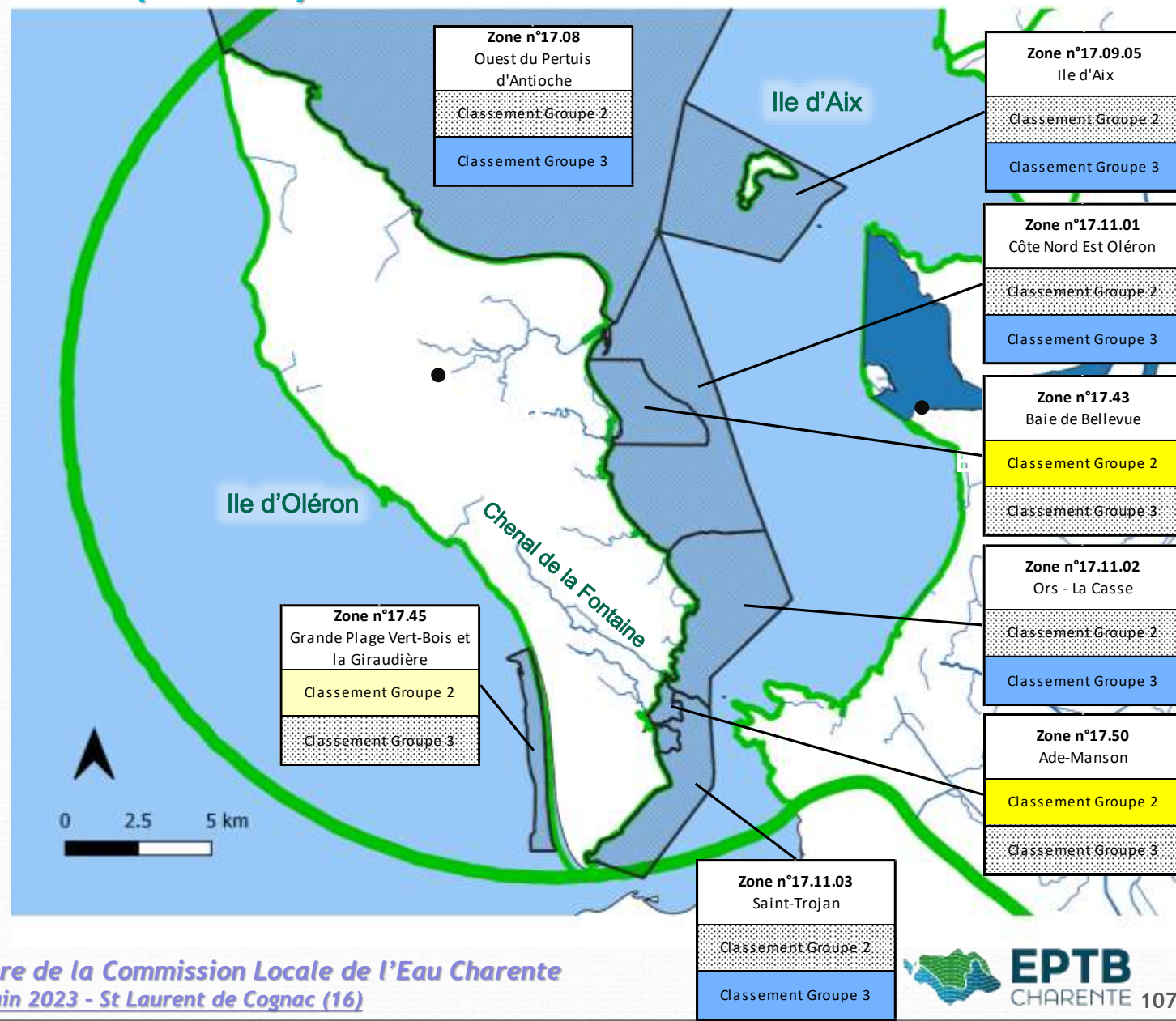
##### Suivis

- Zones de production conchylicole

##### Territoires

- Territoires GEMAPI
- Périmètre de l'EPTB

<b>Classement Groupe 2 : bivalves fouisseurs</b>	B : consommation <u>avec purification</u>	C : consommation <u>avec reparation</u>	A <u>exploitation occasionnelle</u> (autorisation préalable)
<b>Classement Groupe 3 : bivalves non fouisseurs</b>	A : consommation <u>directe</u>	B : consommation <u>avec purification</u>	



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Bilan Îles (2016-2018)

#### Synthèse

➤ **Dans le cadre des zones de baignade : la qualité de l'eau de tous les sites de baignade** évalués entre 2016 et 2018 sur les îles d'Oléron et d'Aix est considérée comme **excellente ou bonne**.

➤ **Dans le cadre de la production conchylicole : les zones de production conchylicoles de l'estuaire** sont classées en deux zones :

→ bivalves non fouisseurs : les coquillages peuvent être récoltés et mis directement sur le marché

→ bivalves fouisseurs : les coquillages peuvent être récoltés mais doivent être purifiés avant mise sur le marché

**Seule une zone** (sur huit) **est classée en exploitation occasionnelle** (ou zone « à éclipse ») : zone pour laquelle la récolte et la commercialisation de coquillages sont soumises à autorisation préalable et sous conditions particulières (arrêté préfectoral spécifique lors de l'exploitation).

➤ **Perspectives :**

- Adaptation de l'indice trophique en marais salé
- Evaluation pesticides en secteur de transition et littoral



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Suivis plancher et optimal : synthèse

Secteur	Indicateurs retenus	Suivi plancher : stations	Suivi optimal : stations
<b>Sous-bassin Gères-Deville</b>	Indicateurs de la partie continentale : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Etat écologique</b> (DCE – <u>cours d'eau</u>) : biologie et physicochimie</li> <li><b>Usage eau potable</b> : nitrates et pesticides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>05000246 : La Gères-Deville à St Germain de Marencennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>05000247 : la Gères à St Germain de Marencennes</li> </ul>
<b>Sous-bassin Arnoult</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>05001600 : L'Arnoult à Saint-Agnant (canal Pont l'Abbé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>05001850 : L'Arnoult à Nieul-lès-Saintes</li> </ul>
<b>Marais rétrolittoraux (nord)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Etat écologique</b> (DCE – <u>cours d'eau</u>) : biologie et physicochimie</li> <li><b>Pesticides</b> (références eau potable)</li> <li><b>Indice trophique</b> (descripteur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>05000240 : Le canal de Charras à St Laurent de la Prée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>04161107 Le canal de Port Punay à Chatellaillon</li> <li>05006800 Le canal de l'UNIMA à L'Houmées</li> <li>05000200 Le canal de Cire-Larocque à Vergeroux</li> <li>05000210 Le canal des Roseaux à Yves</li> <li>05000220 Le canal d'aménée de l'UNIMA à Yves</li> <li>05000240 La Devise à Saint-Laurent-De-La-Prée</li> <li>05000250 Le canal d'aménée de l'UNIMA à Cire d' Aunis</li> <li>05000255 La Devise à Ciré d'Aunis</li> <li>05000540 Le canal des Frènes à Muron</li> <li>05001525 Le canal de Loire à Rochefort</li> <li>05001530 Le canal de La Daurade à Loire Les Marais</li> <li>05001535 Le canal de Genouille à Tonnay Charente</li> <li>05001540 Le canal de Saint Louis à Tonnay Charente</li> <li>05001565 Le canal de Genouillé à Genouillé</li> </ul>
<b>Marais rétrolittoraux (sud)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>05000110 : Le canal de Brouage à Beaugeay</li> <li>05001590 : Le canal Charente-Seudre à Saint-Hippolyte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>05000100 Le canal secondaire à Saint Froult</li> <li>05000105 Le canal de Jazenne à Moëze</li> <li>05000109 Chenal de Brouage à Beaugeay</li> <li>05000115 Canal Charente-Seudre à Bellevue</li> <li>05000120 Canal de Boule à St Agnant</li> <li>05001610 L'Arnoult à Trizay</li> </ul>
<b>Estuaire de la Charente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Etat écologique</b> (DCE- <u>eau de transition</u>) : biologie, physicochimie, hydromorphologie)</li> <li><b>Etat chimique</b> (DCE- <u>eau de transition</u>)</li> </ul>	Suivis réalisés pour l'évaluation DCE de la masse d'eau de transition « Estuaire Charente, marais et pertuis » (FRFR01)	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Saturation en oxygène</b> : haute fréquence (15minutes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sonde HF à Tonnay-Charente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sonde HF à Coulonge</li> <li>Sonde HF à l'Houmées</li> <li>Sonde HF à l'embouchure de l'estuaire</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Classement zones de baignade</b></li> </ul>	Suivis réalisés par l'ARS	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Classement zones conchylicoles</b></li> </ul>	Suivis réalisés par l'Ifremer	/
<b>Îles d'Aix et Oléron</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Classement zones de baignade</b></li> </ul>	Suivis réalisés par l'ARS	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Classement zones conchylicoles</b></li> </ul>	Suivis réalisés par l'Ifremer	/



# Adoption

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

**Validation : suivis plancher et optimal + bilan 2016-2018**



# Information

## Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques : Estuaire / Marais / Littoral

### Perspectives de travaux et concertation (2022-2023)

5 juillet  
2021

Validation CLE

Suivis plancher / optimal  
Bilan état eau  
partie continentale

2<sup>eme</sup>  
semestre  
2023

1<sup>er</sup>  
semestre  
2024

Mise à jour 2019-2021

Bilans état de l'eau et des milieux aquatiques  
Partie continentale et littorale  
+ concertations locales

Validation CLE  
Bilan 2019-2021

### Travaux complémentaires envisagés

- Intégration bilans estuaire, marais, îles à la plateforme e-qualité
- Définition d'objectifs d'oxygénation de l'estuaire
- Définition d'objectifs indicateur trophique en marais doux desséchés
- Développement indicateur trophique en milieu saumâtre et salé
- Valorisation évaluation bactériologie (continental + littoral)
- Evaluation pesticides sur l'estuaire et les îles en lien avec eaux continentales
- Intégration suivis polluants émergents
- Etc.

15 mai  
2023

COMMISSION  
GEOGRAPHIQUE  
MARAIS-LITTORAL

20 juin  
2023

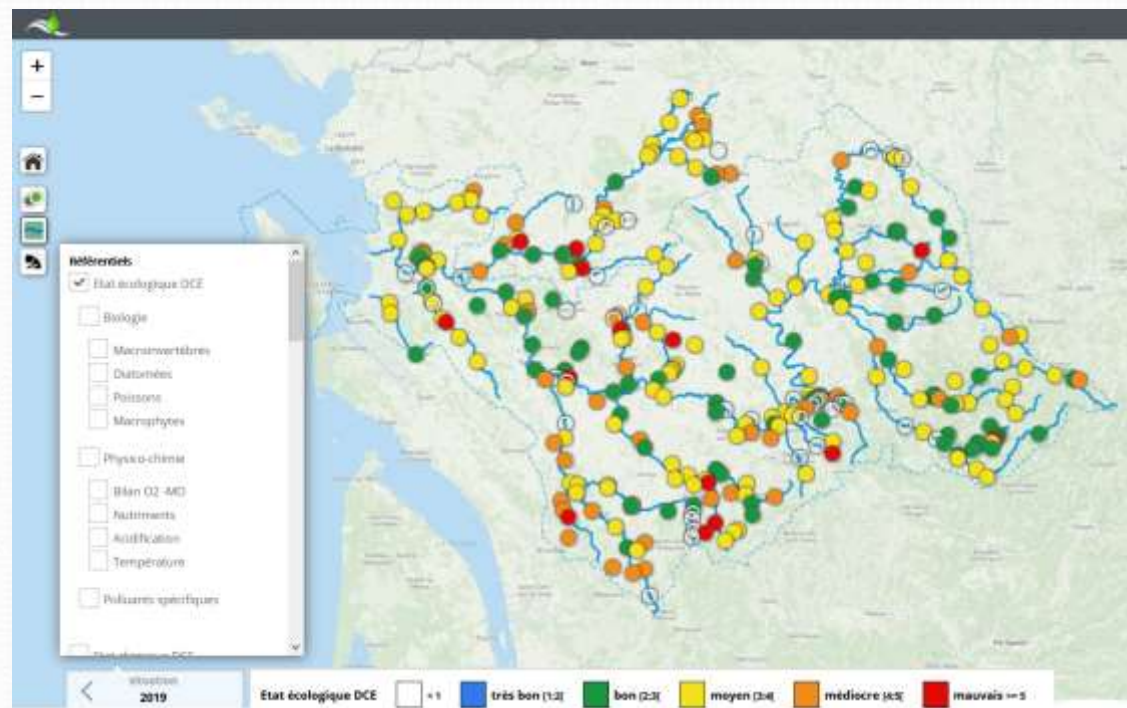
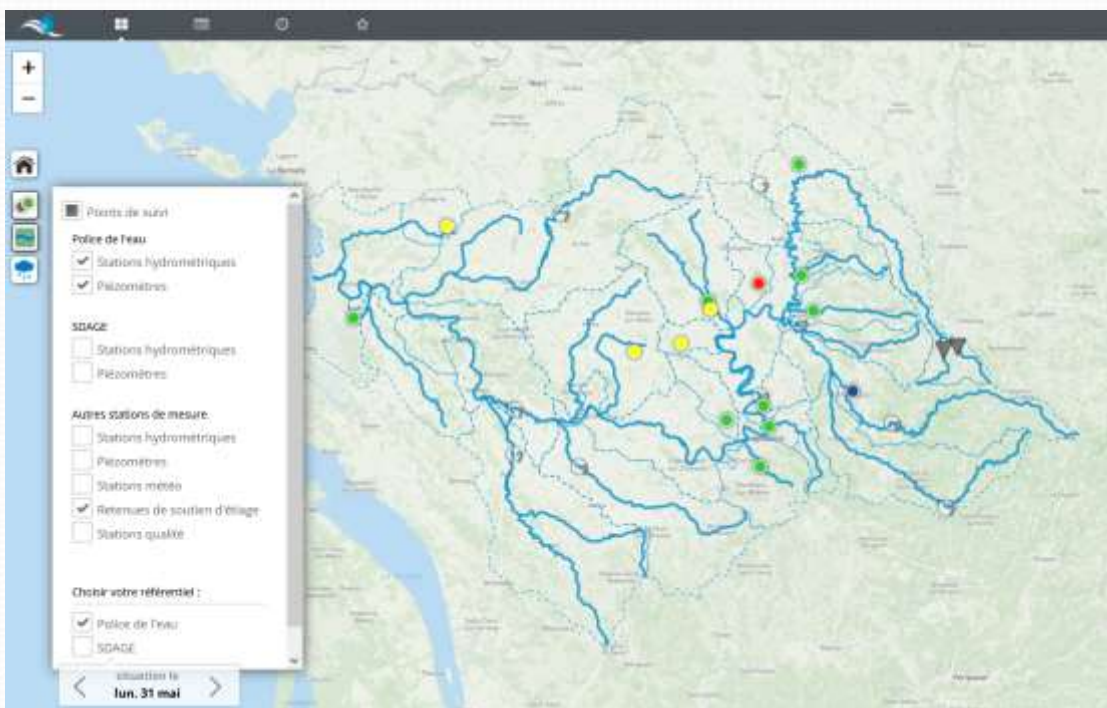
Validation CLE  
Suivis plancher / optimal  
Bilan état eau  
partie littorale





### E-qualité

Développement de la plateforme *E-qualité*, sœur de la plateforme de suivi de l'étiage *E-tiage*



interface de la plateforme E-qualité





### E-qualité

#### Affichage cartographique :

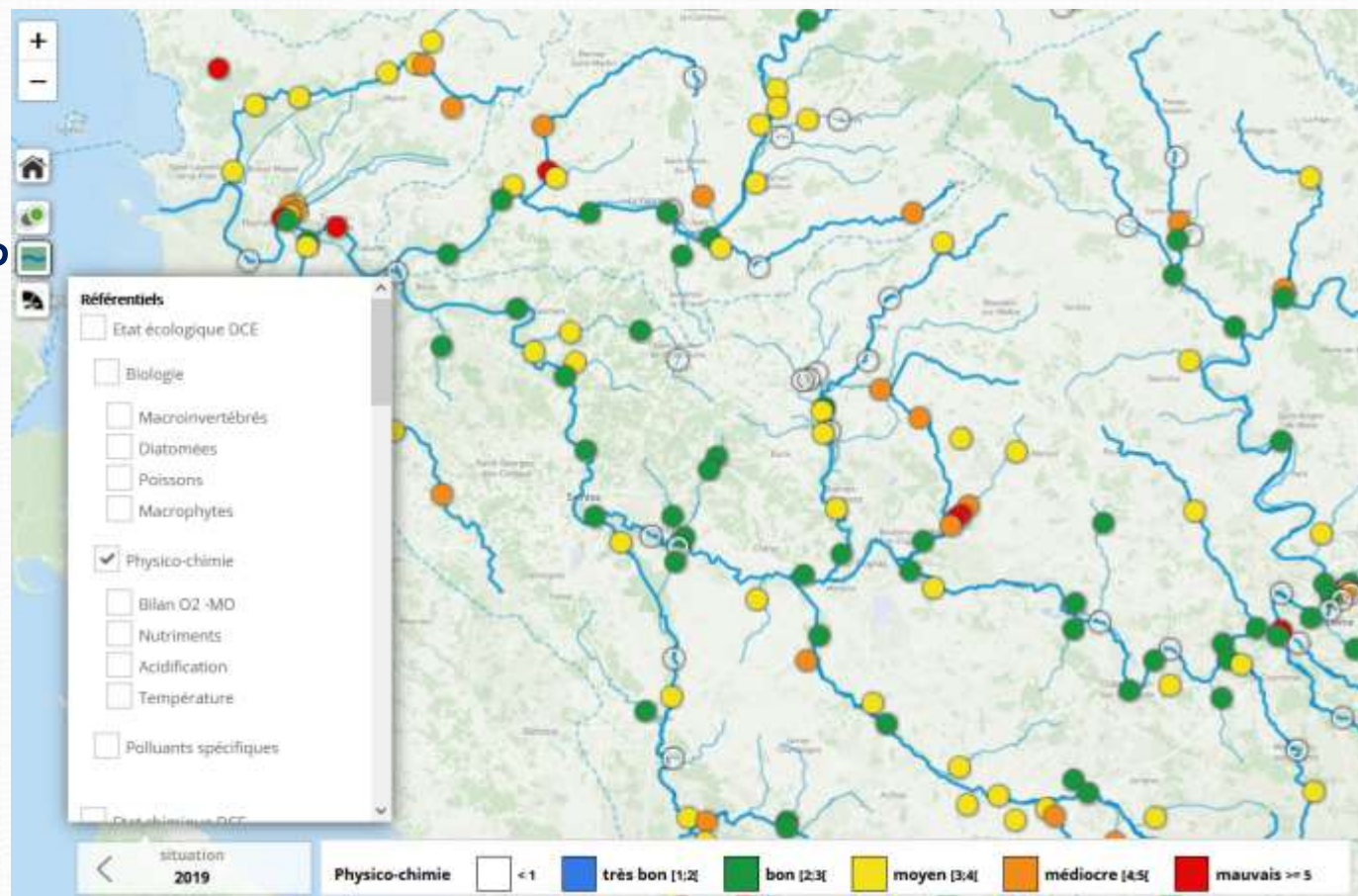
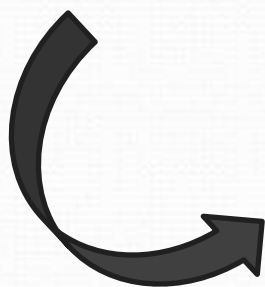
- Différents zonages (SAGEs, sous-bassins et petits affluents, aire d'alimentation de captage Coulonge-Saint Hippolyte)
- Cours d'eau principaux et de plus petits niveaux



### E-qualité

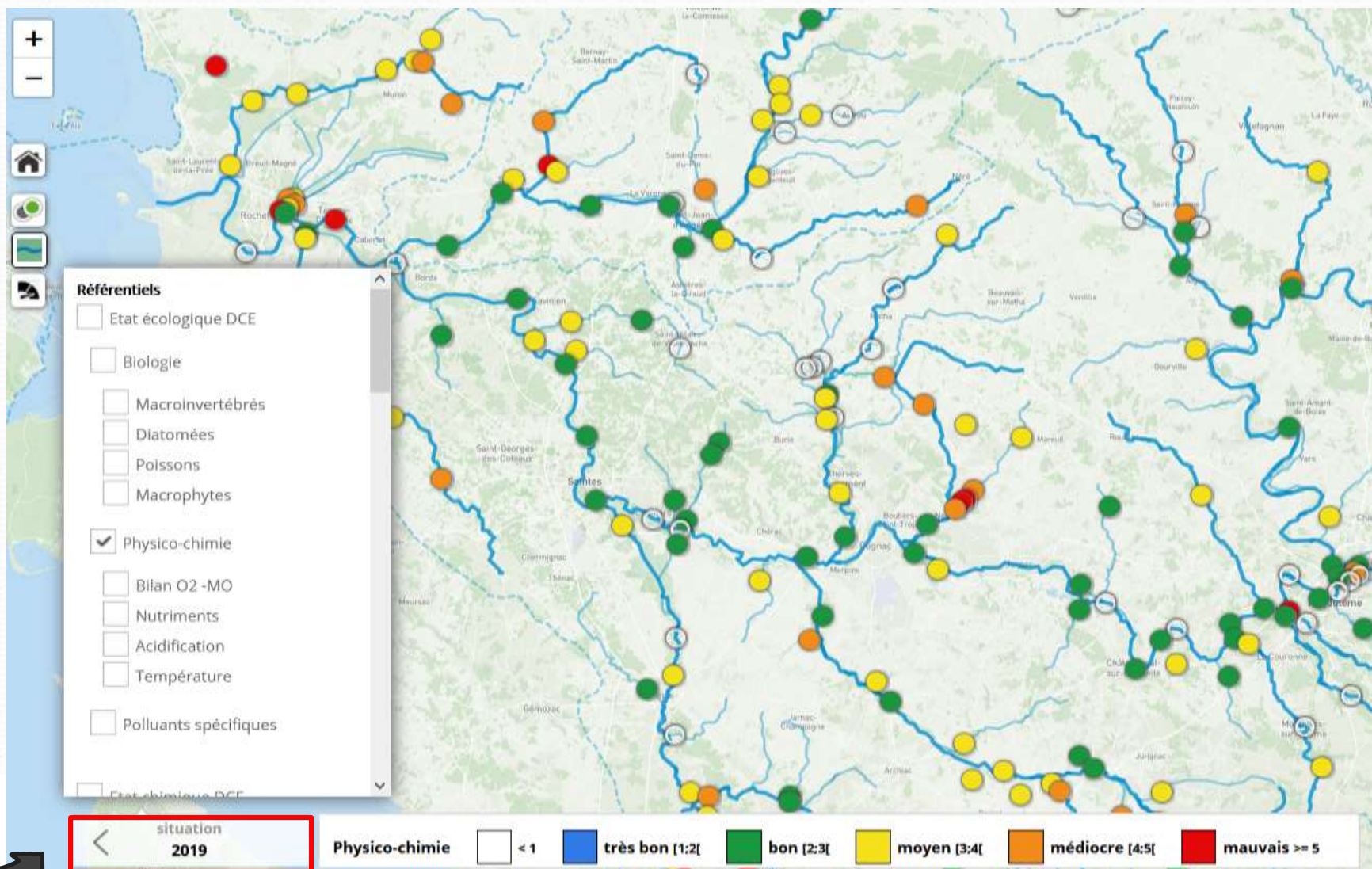
#### Affichage cartographique :

- Etat écologique (DCE)
- Etat chimique (DCE)
- Nitrates et pesticides (AEP)
- Bactériologie





### E-qualité

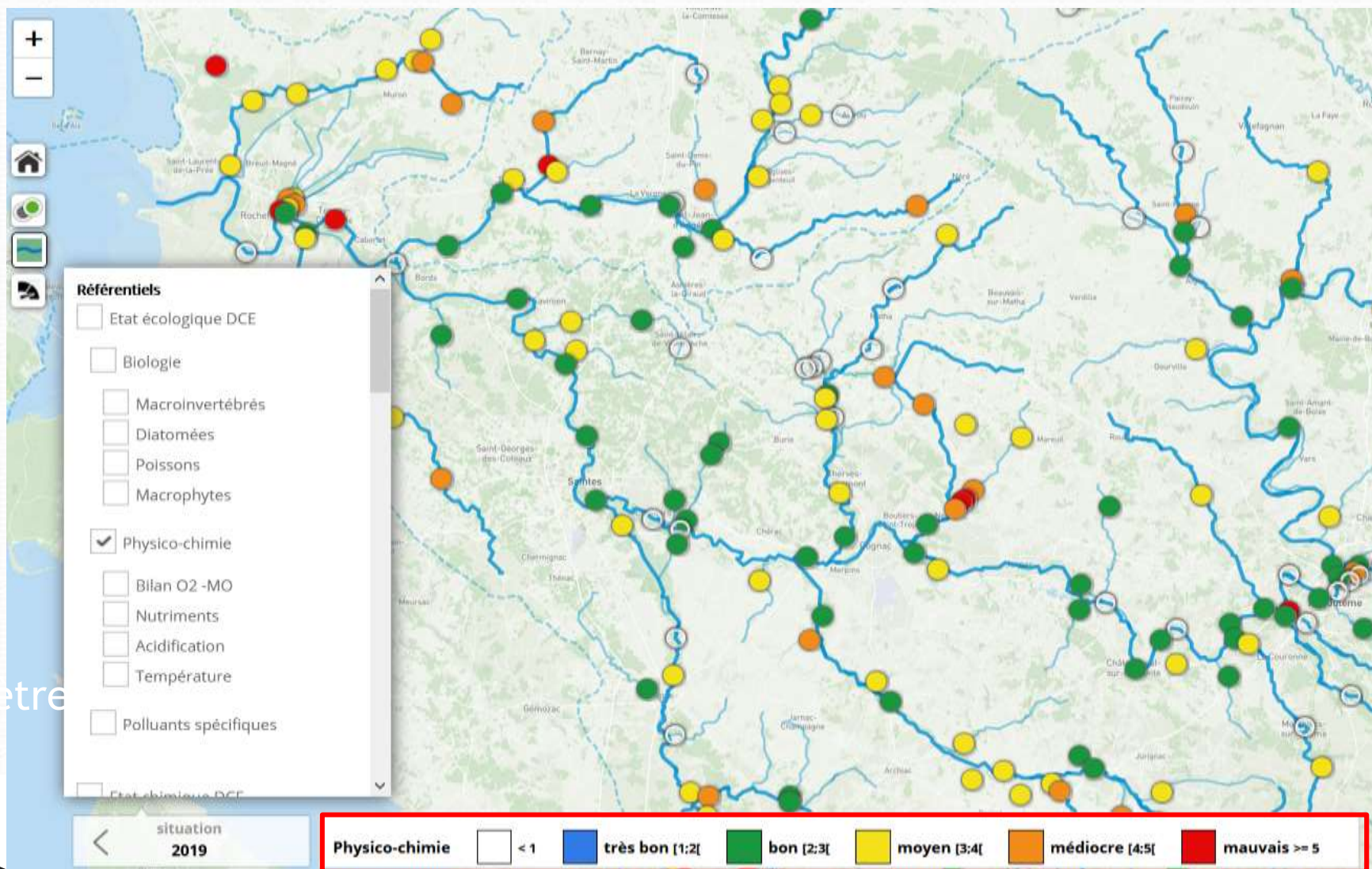


Données  
annuelles →  
accès à  
l'historique des





### E-qualité



Légende du paramètre



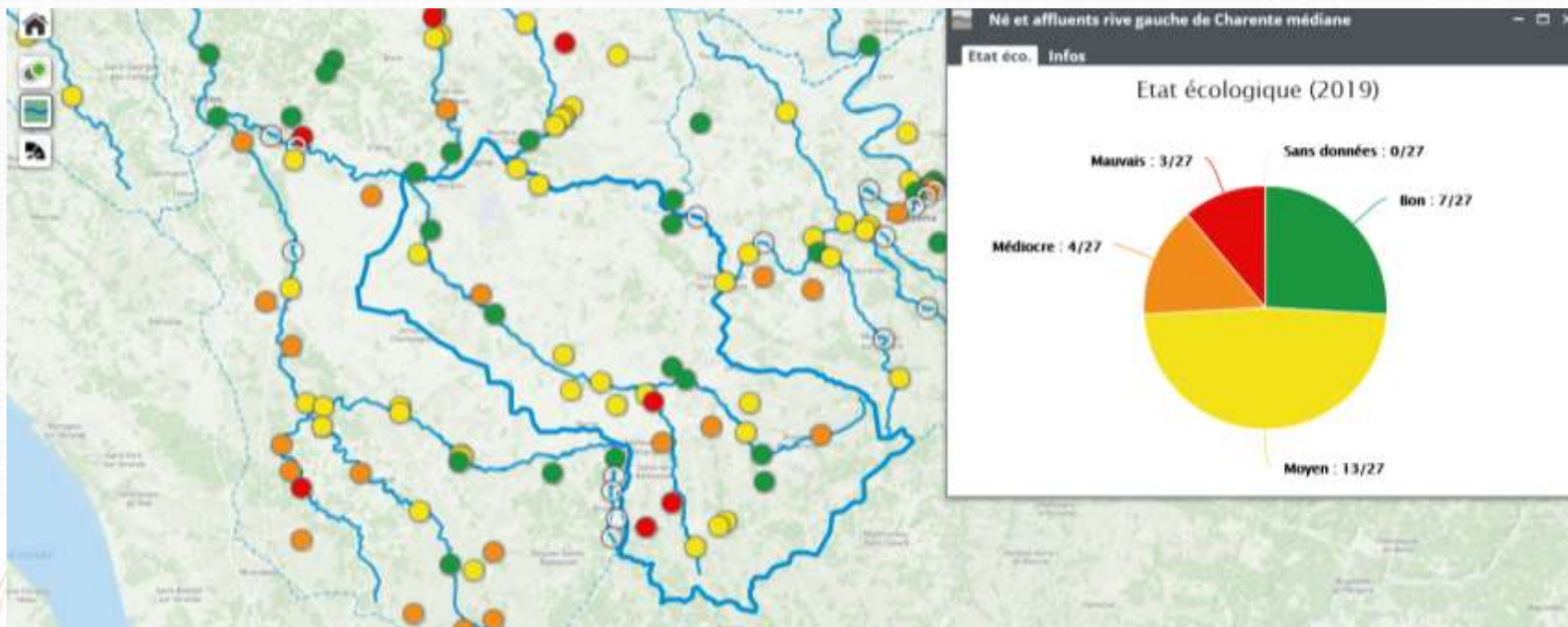


## E-qualité

### Statistiques territorialisées et annualisées

#### Exemple :

Nombre de stations dans chaque état pour le paramètre état écologique DCE, pour l'année 2019, sur le territoire « Né et affluents rive gauche de Charente médiane »

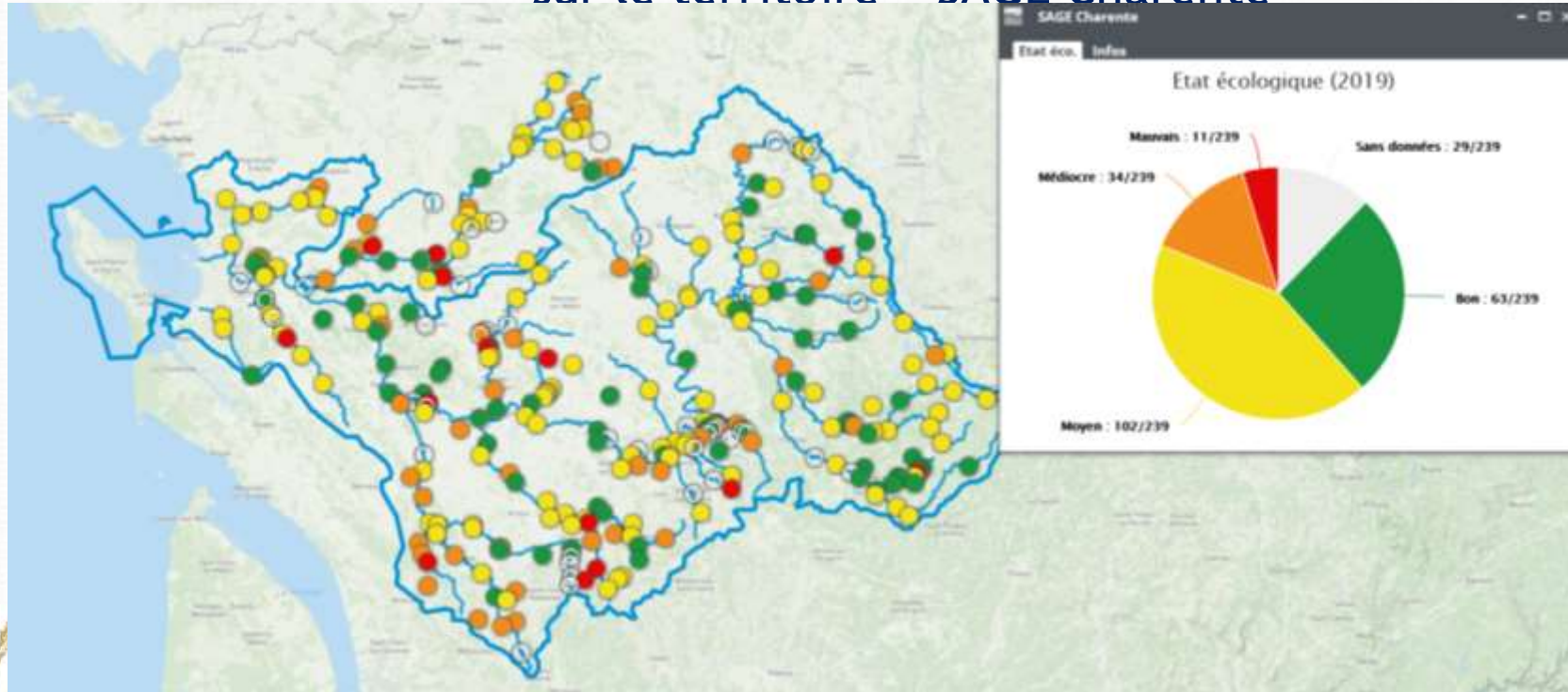


### E-qualité

Statistiques territorialisées et annualisées

Exemple :

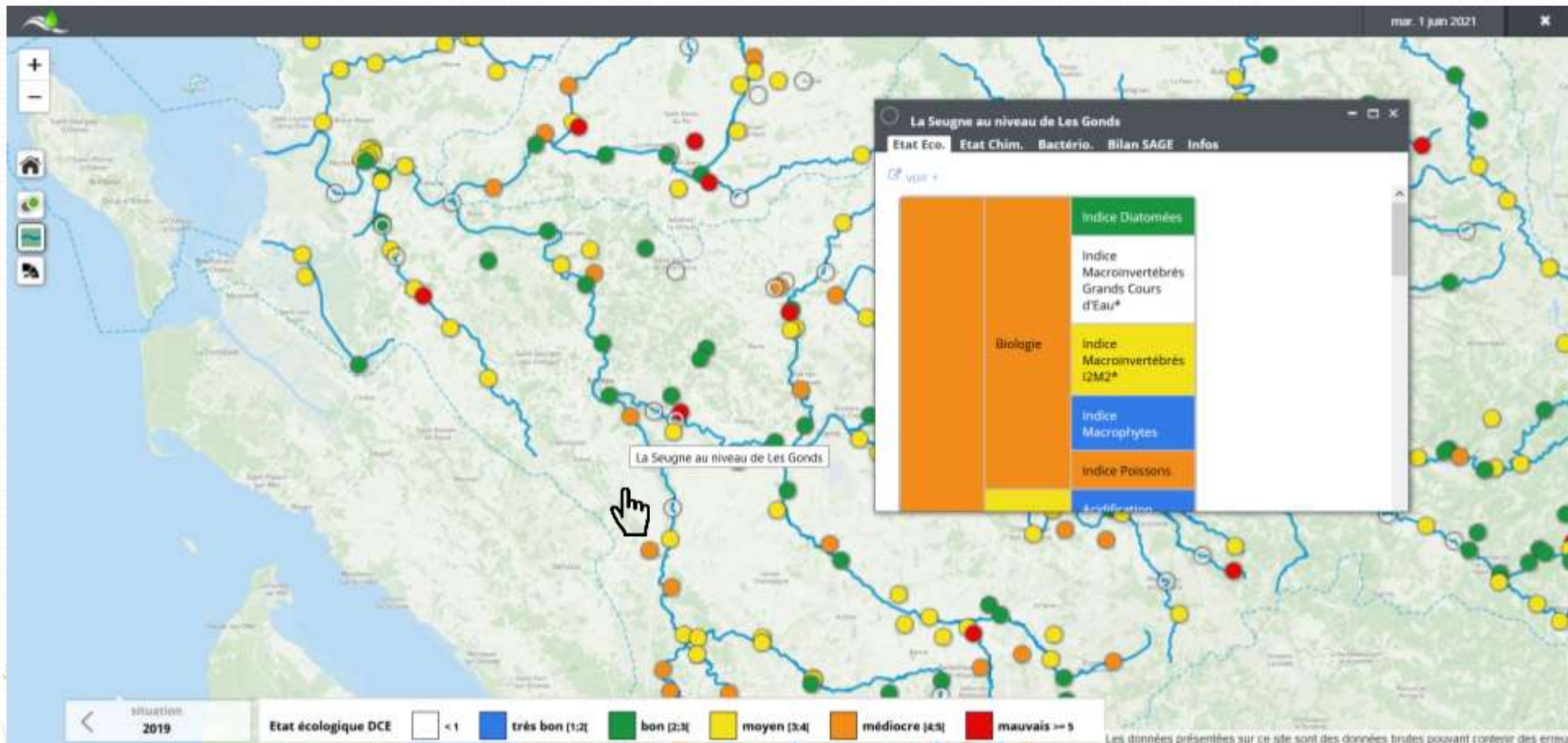
Nombre de stations dans chaque état pour le paramètre état écologique DCE, pour l'année 2019, sur le territoire « SAGE Charente »





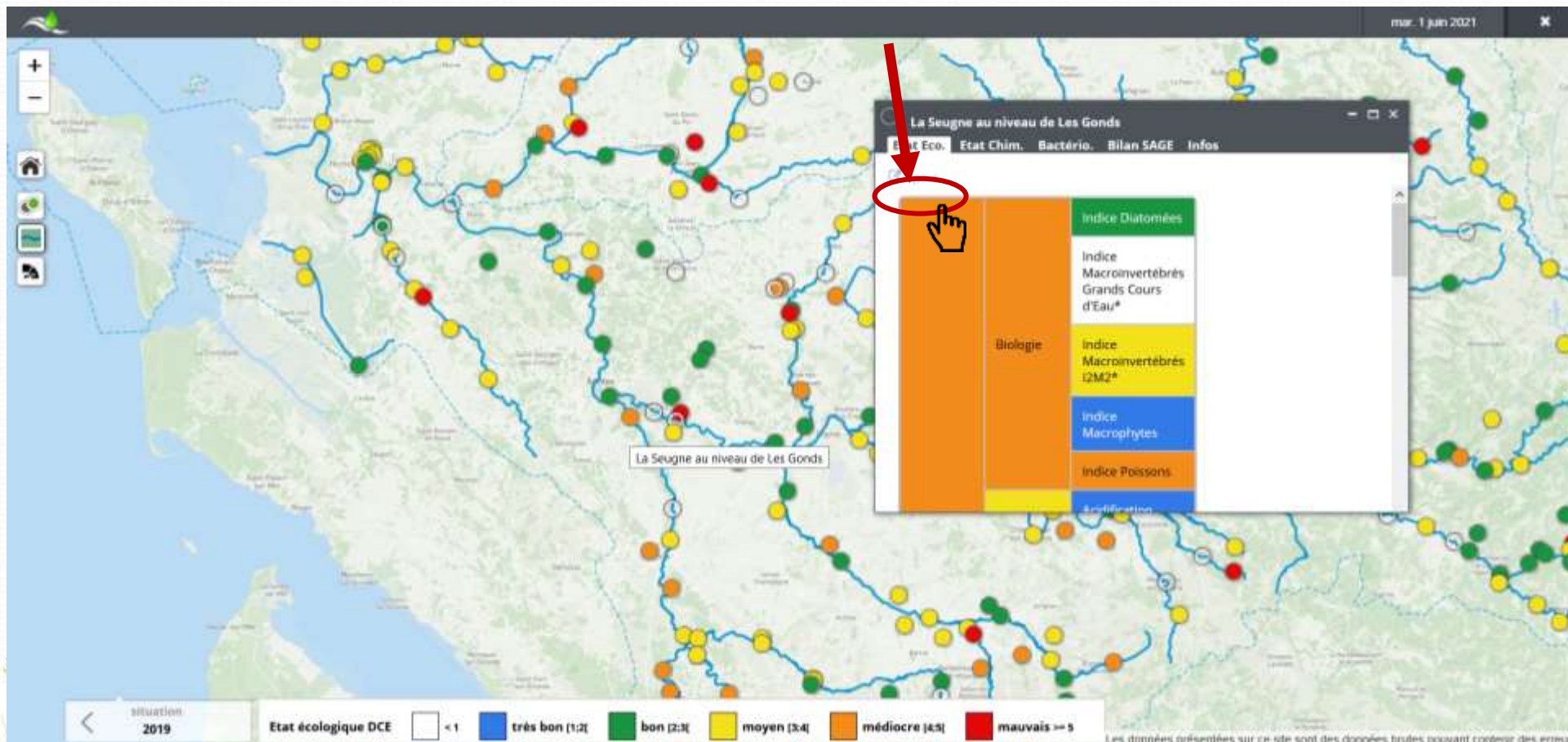
### E-qualité

Clic sur une station : ouverture d'une fenêtre pop-up



### E-qualité

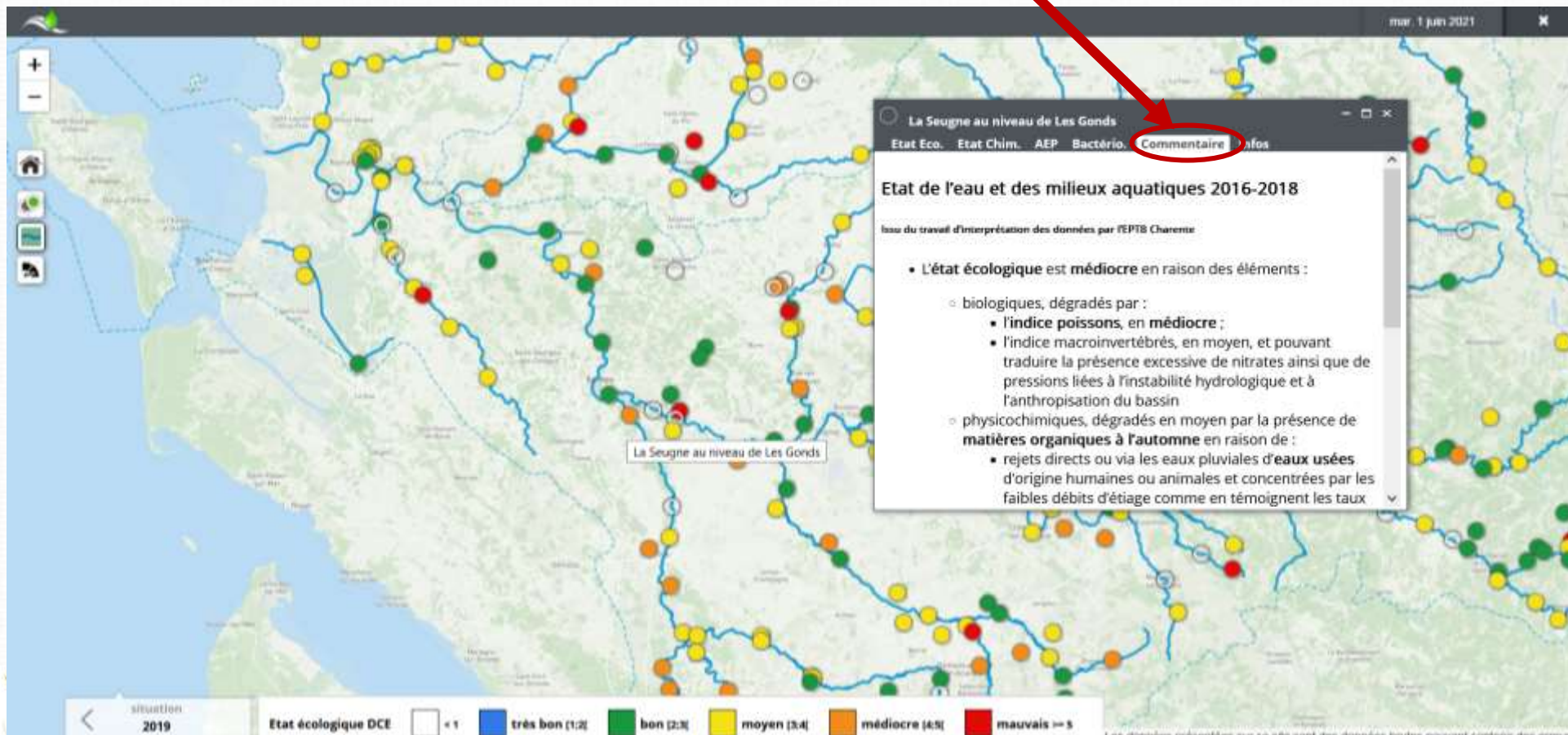
Accès aux états des paramètres  
Exemple : état écologique DCE





### E-qualité

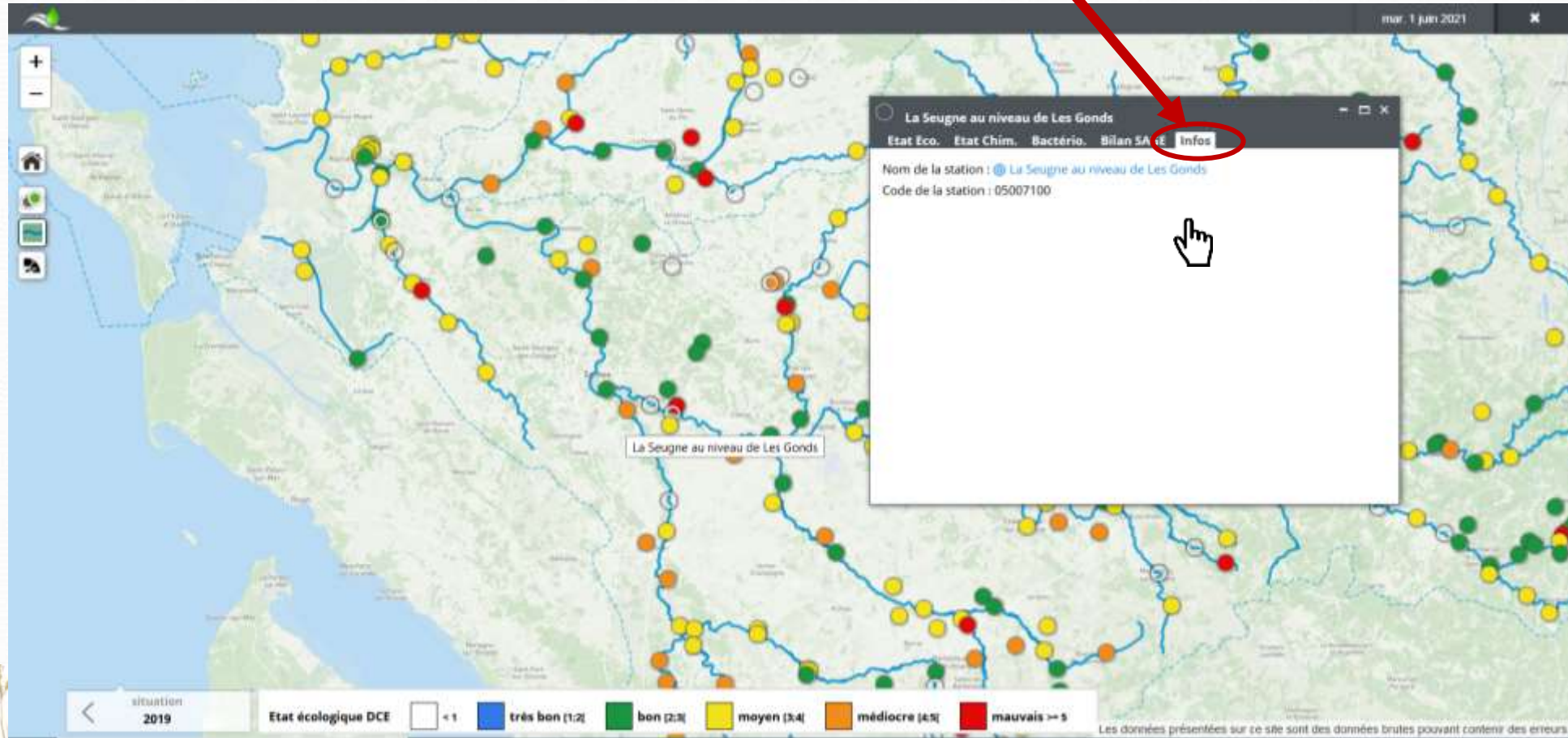
Espace de synthèse écrite du bilan qualité, à l'échelle de la station, sur une période donnée





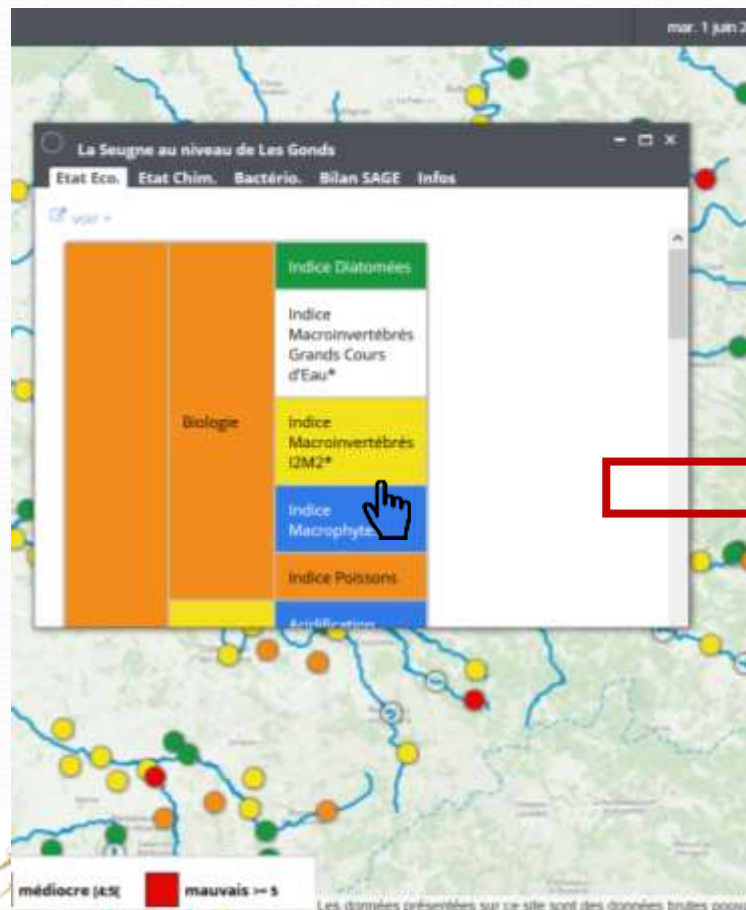
### E-qualité

Informations sur la station : nom de la station, code de la station...



### E-qualité

Clic sur le tableau : un nouvel onglet s'ouvre dans le navigateur



La Seugne au niveau de Les Gonds (05007100) 2018

Etat écologique	Biologie	Indice Diatomées
		Indice Macroinvertébrés Grands Cours d'Eau*
		Indice Macroinvertébrés I2M2*
		Indice Macrophytes
		Indice Poissons
	Physico-chimie	Acidification
		Effet des proliférations végétales [complément diag.]
		Matières organiques - Bilan de l'oxygène
		Nutriments
		Particules en suspensions [complément diag.]
	Température de l'eau	
	2,4-MCPA	
	Aminotriazole	

Indice Macroinvertébrés I2M2\*

Indice Macroinvertébrés \* (Indice Invertébrés Multimétrique)



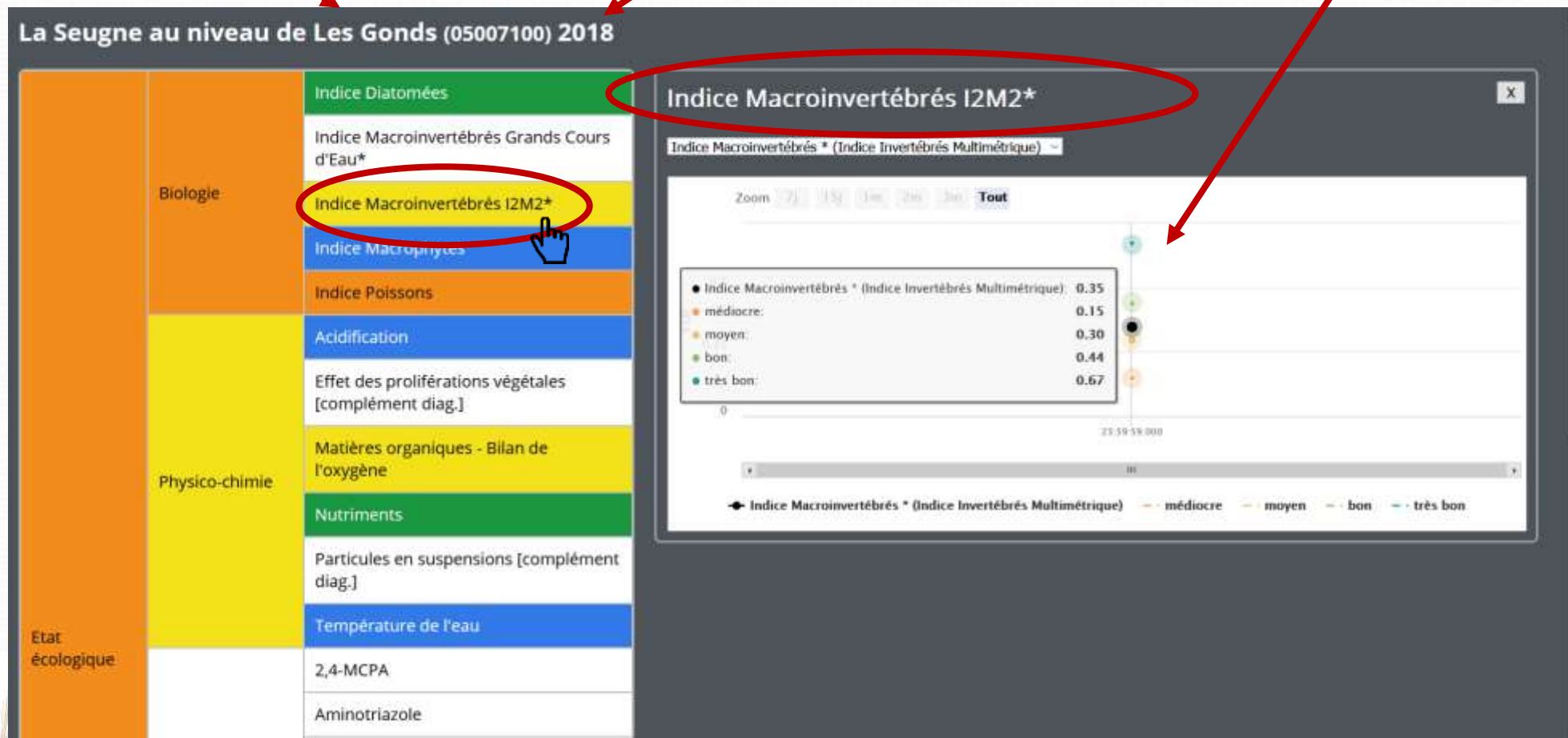


### E-qualité

Nom et code de la station

Année observée

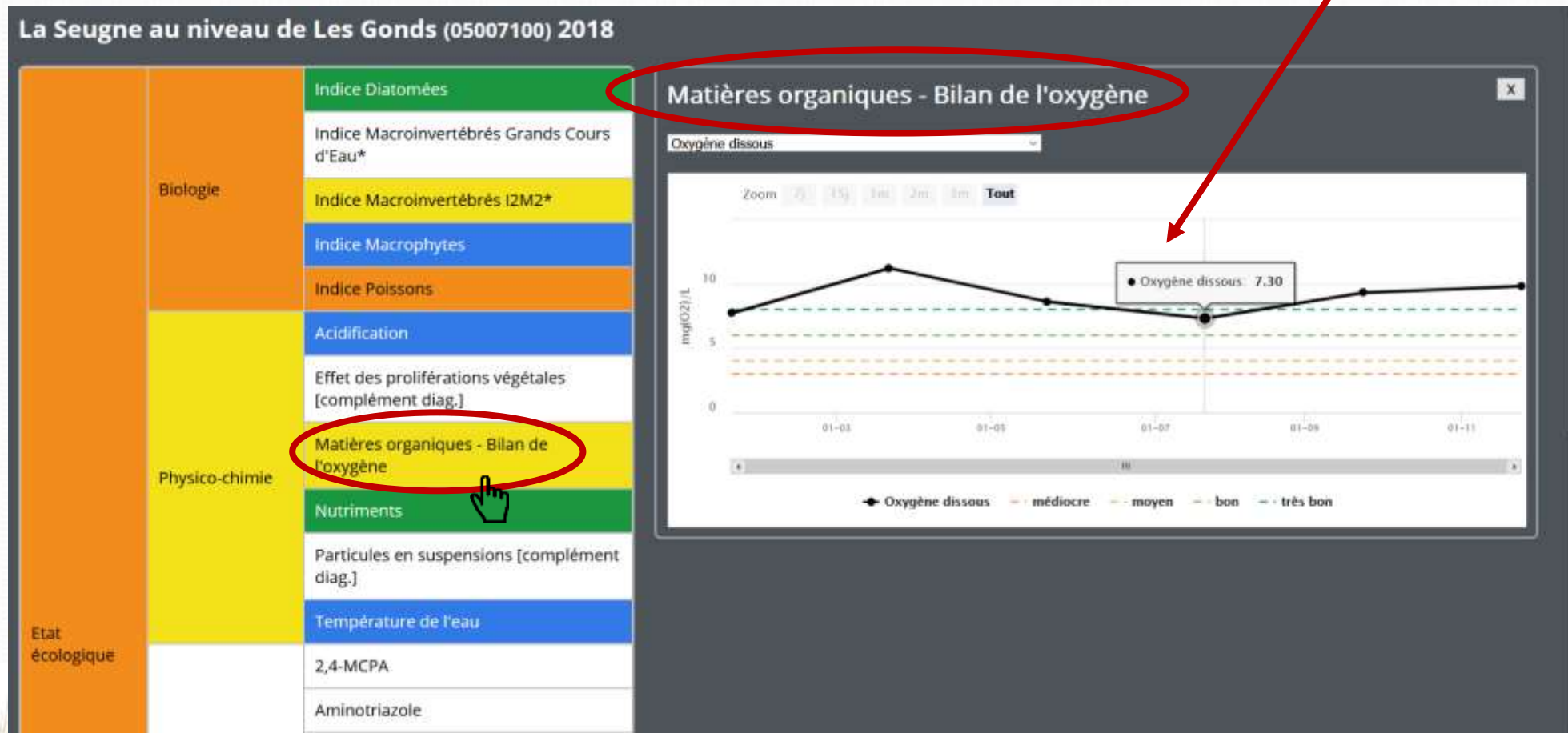
Affichage graphique dynamique des données disponibles et des seuils





### E-qualité

Affichage graphique dynamique des données disponibles et des seuils



# PAUSE - DEJEUNER





## Présentation EPTB Charente Angélique QUERAUD



# Projets Agro-Environnementaux et Climatiques 2023

## Des territoires à enjeu EAU du bassin de la Charente

E  
N  
J  
E  
U

**Retrouver un bon état qualitatif  
et quantitatif  
de la ressource en eau**





### NOUVELLE ORGANISATION



- Nouvelle PAC : chaque État établit son **Plan Stratégique National** (PSN)  
>> Projets Agro-Environnementaux et Climatiques intégrés à ce PSN
- 2015 - 2022 : Autorité de Gestion PAEC >> Région Nouvelle Aquitaine
- PAC 2023 - 2027 : Autorité de Gestion MAEC systèmes et localisées  
>> redevient **État** (coordination DRAAF)

*La Région Nouvelle-Aquitaine reste Autorité de Gestion sur les mesures spécifiques à l'apiculture (API) et aux races menacées (PRM).*



### OPERATEUR / ANIMATEUR

**Favoriser les synergies et collaborations locales**

**pour aboutir à des PAEC permettant la prise en compte de l'ensemble des spécificités du territoire**

#### **OPERATEUR**

- Identifier les partenaires (animateurs) et leurs stratégies
- Organiser la gouvernance du projet
- Proposer des outils
- Assurer un point étape de suivi pour chaque agriculteur engagé
- Assurer l'évaluation du dispositif

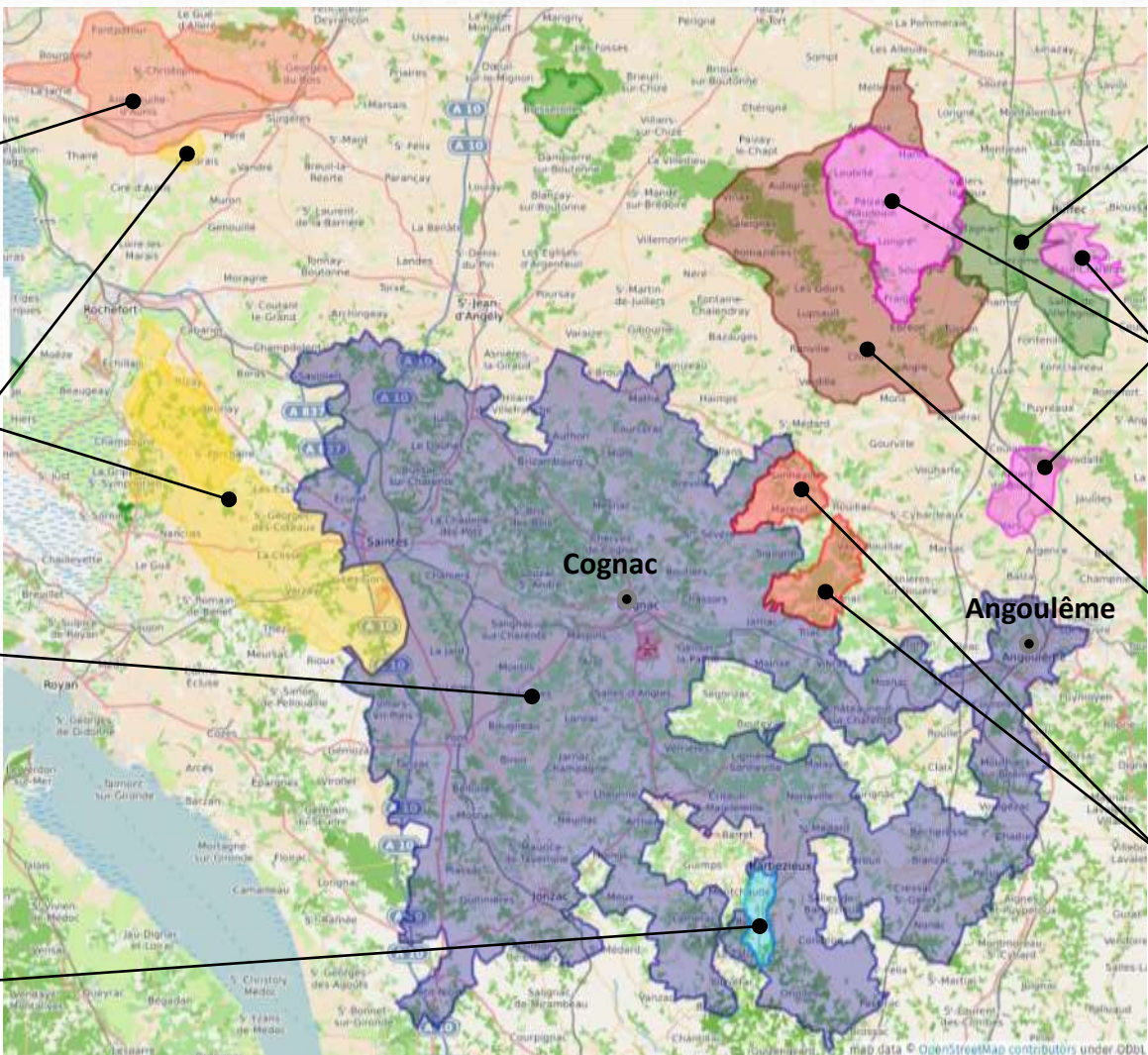
#### **ANIMATEUR**

- Promouvoir les MAEC (réunions collectives)
- Réalisation du diagnostic agro-écologique, du plan de gestion
- Organisation et animation de formations
- Remonter des données (diagnostics, liste des participants aux formations...)





### CARTE DES TERRITOIRES EAU - PAEC 2023



Communauté d'Agglomération de La Rochelle

PAEC BVLR  
AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais

PAEC MOUV  
AAC Mouvière



PAEC ARLA  
Arnoult Lucérat Landrais

PAEC NO16  
Nord Ouest Charente



PAEC COSH  
Coulouge / Saint-Hippolyte

PAEC BVAC  
Bassin versant de l'Aume-Couture



Animateur relais sur le bassin du Né



PAEC GDCO  
AAC Fosse Tidet, Touche, Prairie de Triac



PAEC DROU  
Bassin Chez Drouillard

Animateur relais sur MOUV, GDCO, DROU





### CAS PARTICULIER DU CIVRAISIEN

- Des mesures et paramètres en cohérence avec les spécificités du territoire



### CARTE DES TERRITOIRES BIODIVERSITÉ - PAEC 2023

Superposition des territoires à enjeux EAU - BIODIVERSITÉ - ZONE INTERMÉDIAIRE (ZI)  
>> concertation pour assurer une cohérence des mesures et des paramétrages

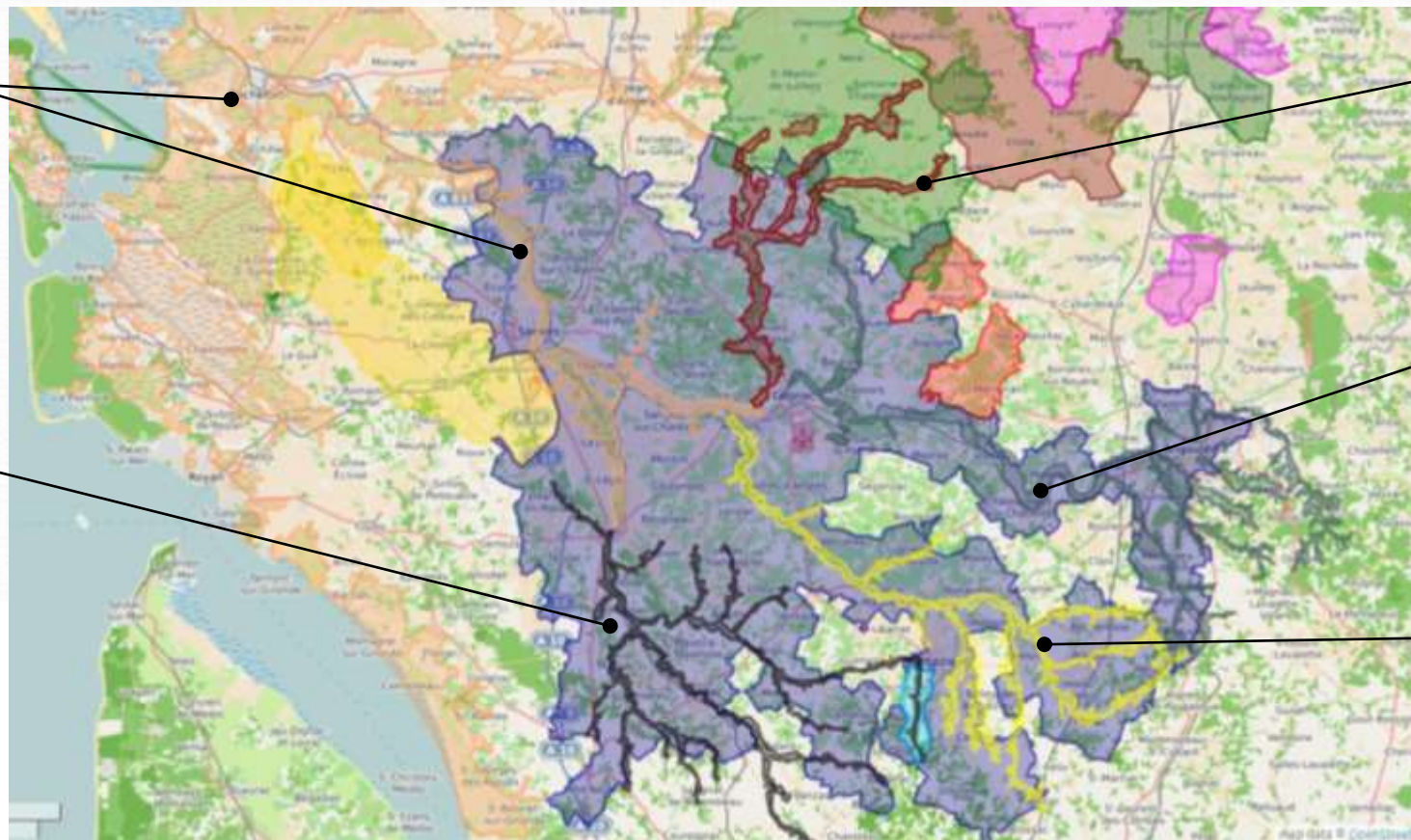
PAEC MACH  
Marais Charentais



PAEC HVSE  
Haute Vallée de la Seugne



Animateur : SYMBAS



PAEC VALA  
Vallée de l'Antenne



PAEC VACH  
Vallée de la Charente



PAEC BVNE  
Vallée du Né





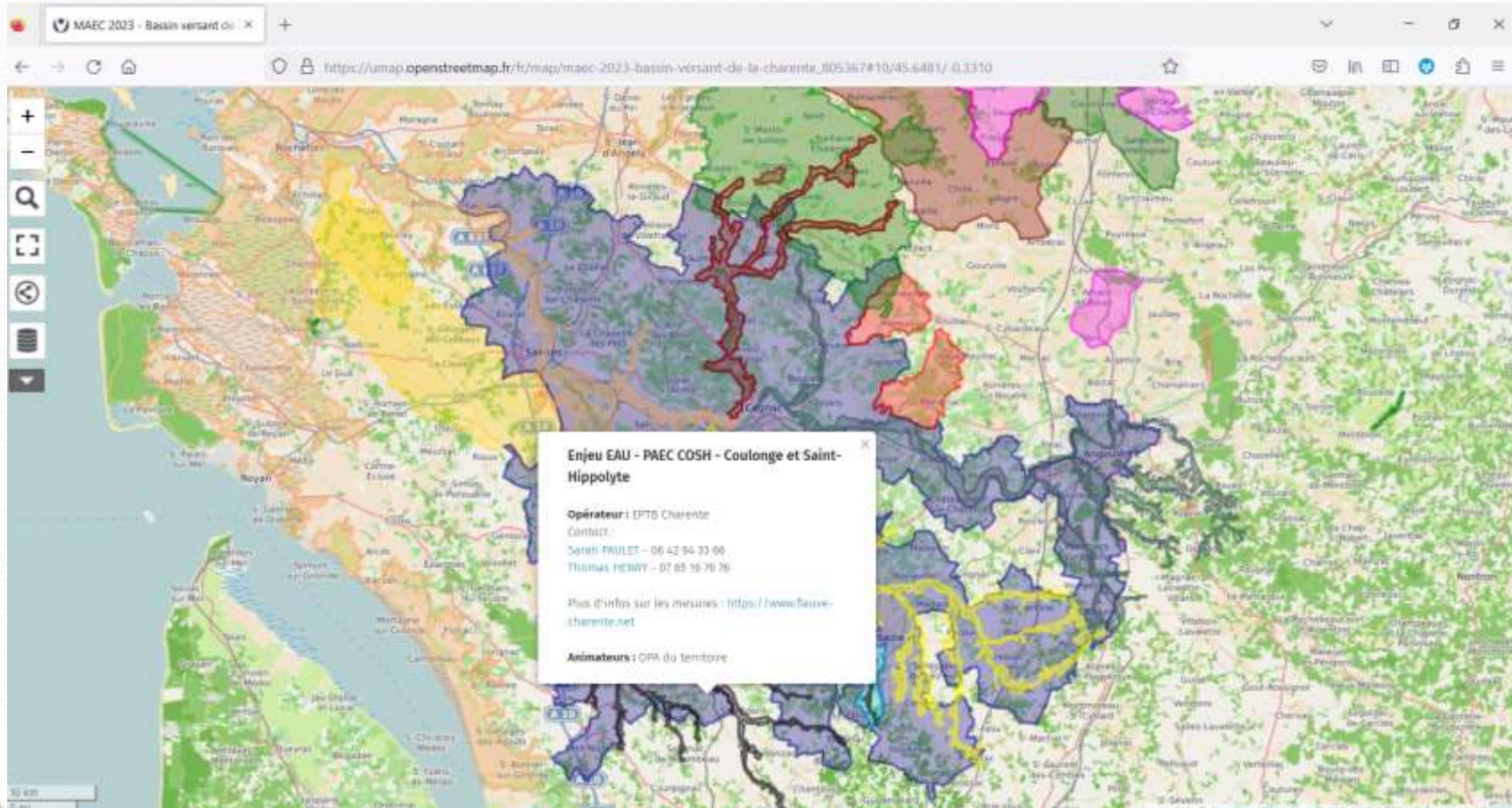
### LES ANIMATEURS MAEC EAU

#### Des animateurs nombreux et diversifiés

- Collectivités EAU
- Chambres d'Agriculture
- Coopératives agricoles
- Négoces agricoles
- MAB 16 / GAB 17 / Bio Nouvelle Aquitaine
- CER France
- CIVAM
- ...



# CARTE INTERACTIVE DES TERRITOIRES EAU - BIODIVERSITÉ





### MESURES SUR LES TERRITOIRES EAU

**Mesures cohérentes et paramètres identiques sur tous les territoires EAU  
>> concertation mutualisée**

- Mesures systèmes >> 90 % de la SAU de l'atelier de l'exploitation
  - Grandes Cultures : **IAE, herbicides, couverture, fertilisation, assolement + irrigation sur PAEC BVAC et NO16**
  - Vignes : 0 herbicide et moyens de lutte biologique
  - Mesures identiques à la Zone Intermédiaire : SOL et Bien Etre Animal
- Mesures localisées >> à la parcelle
  - Création de prairies
  - Préservation des milieux humides (Sur PAEC BVAC et NO16)

**ENGAGEMENT DE 5 ANS !**



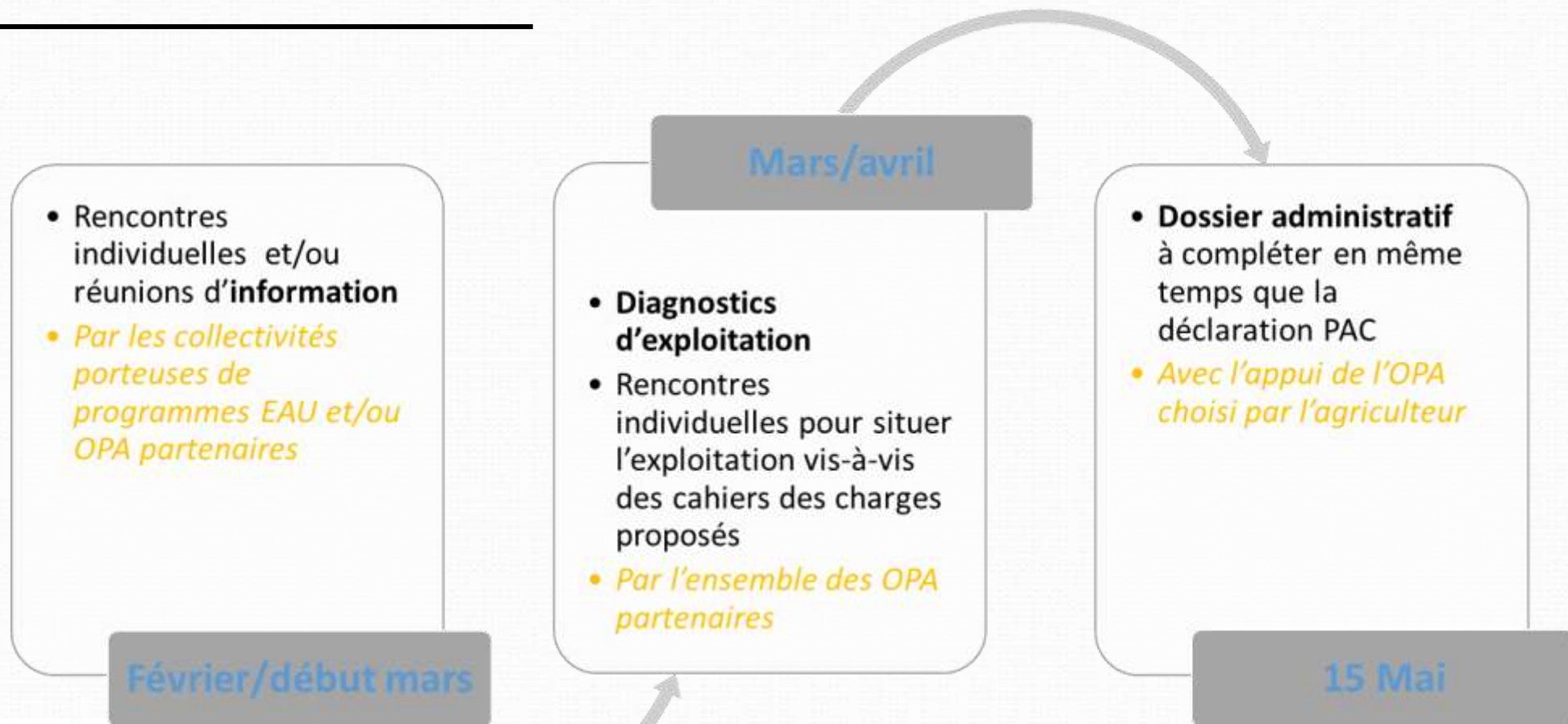
### ENVELOPPES ALLOUÉES

Code PAEC	Nom PAEC	Opérateur	Enveloppe prévisionnelle
NA_ARLA	Bassin versant de l'Arnoult-Lucérat et AAC Landrais	Eau 17	700 000,00 €
NA_BVAC	Bassin versant de l'Aume-Couture	EPTB Charente	500 000,00 €
NA_COSH	BAC Coulonge et Saint Hippolyte	EPTB Charente	2 100 000,00 €
NA_DROU	Aire d'Alimentation de Captages des Puits de Chez Drouillard	Commune de Barbezieux Saint-Hilaire	250 000,00 €
NA_GDCO	Aires d'Alimentation des Captages de la Source de la Fosse Tidet, de la Source de la Touche et du forage de la Prairie de Triac	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	600 000,00 €
NA_MOUV	Aire d'Alimentation de Captage de la Source de la Mouvière	SIAEP Nord-Est Charente	500 000,00 €
NA_NO16	AAC NO16 : Moulin Neuf, Roche, Vars	SIAEP Nord-Ouest Charente	500 000,00 €

**TOTAL 5 150 000 € POUR LES CONTRATS 2023**



### ETAPES DE LA CAMPAGNE 2023



### PREMIER BILAN

- **Sensibilisation aux enjeux EAU**
- **Renforcement des partenariats**
- **Mesures adaptées aux territoires**
- **Leviers agronomiques :**
  - Cultures Bas Niveau d'Intrants
  - Diversification
  - Couverture des sols
  - Fertilisation organique
  - ...
- **Cahiers des charges à préciser**
- **Adaptation non possible**  
(climat, assolement)

**2 600 000 € CONSOMMÉS**  
**SUR 5 150 000 € ALLOUÉS**





# Présentation EPTB Charente

## Sammie TALLERIE

## Romain OZOG





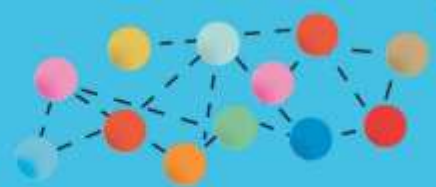
Bassin du fleuve  
**Charente**  
**2050**

Inventons le territoire du futur

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente

20 juin 2023





# Pourquoi Charente 2050 ?



QUELS OUTILS DE PLANIFICATION POUR PRÉPARER LE BASSIN DE LA CHARENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Démarche d'adaptation à  
moyen/long terme

Outil de sensibilisation

Guide devant être intégré  
dans les programmes  
opérationnels



ADAPTER LE BASSIN DE LA CHARENTE  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DÈS  
AUJOURD'HUI



# Pourquoi Charente 2050 ?



## POURQUOI S'ÊTRE ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE CHARENTE 2050?



Inventons le territoire du futur



Avoir une vision transversale des enjeux pour anticiper les impacts sur la ressource en eau



Nourrir les politiques publiques et les différents plans d'actions des acteurs du bassin



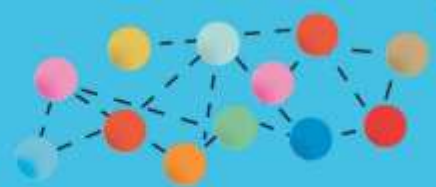
Ouvrir le champ des possibles et explorer des pistes qui sortent des sentiers battus



Se préparer collectivement aux changements via un plan d'adaptation







## 2050

QUELLE MÉTHODOLOGIE POUR ÉLABORER LA DÉMARCHE CHARENTE 2050?

4 séries d'ateliers  
thématiques et  
géographiques



5 comités de suivi  
pour diffuser  
largement les  
résultats



CHARENTE 2050 ÉMANE DES ACTEURS DU  
TERRITOIRE POUR DÉMULTIPLIER LES  
REGARDS SUR L'AVENIR



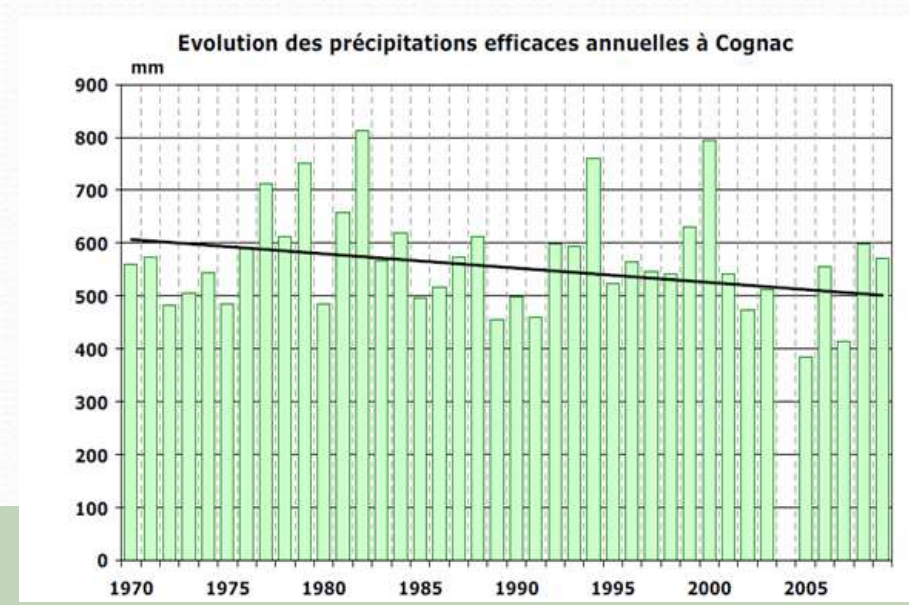
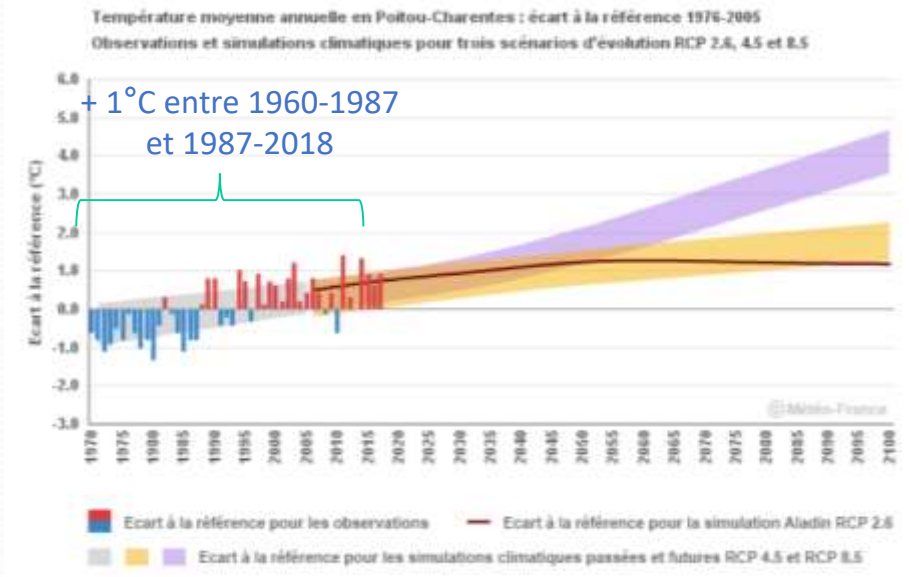


## Quelles projections ?

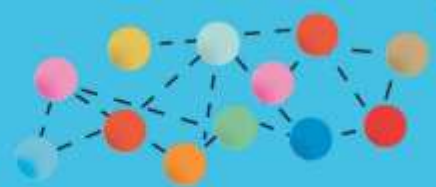
➔ Température : +1,15°C à +2,08°C selon les scénarios d'émission / potentiel décrochage en 2050 (comparaison 1950-2005 et 2005-2070)

➔ Pluie efficace : malgré de fortes variabilités interannuelles, tendance d'évolution à la baisse : -60 à -130 mm en 60 ans

**stabilité pluviométrie**  
 +  
**hausse de l'évapotranspiration**  
 =  
**baisse des pluies efficaces**







## Répartition actuelle des prélèvements



Irrigation : 81 Mm<sup>3</sup>



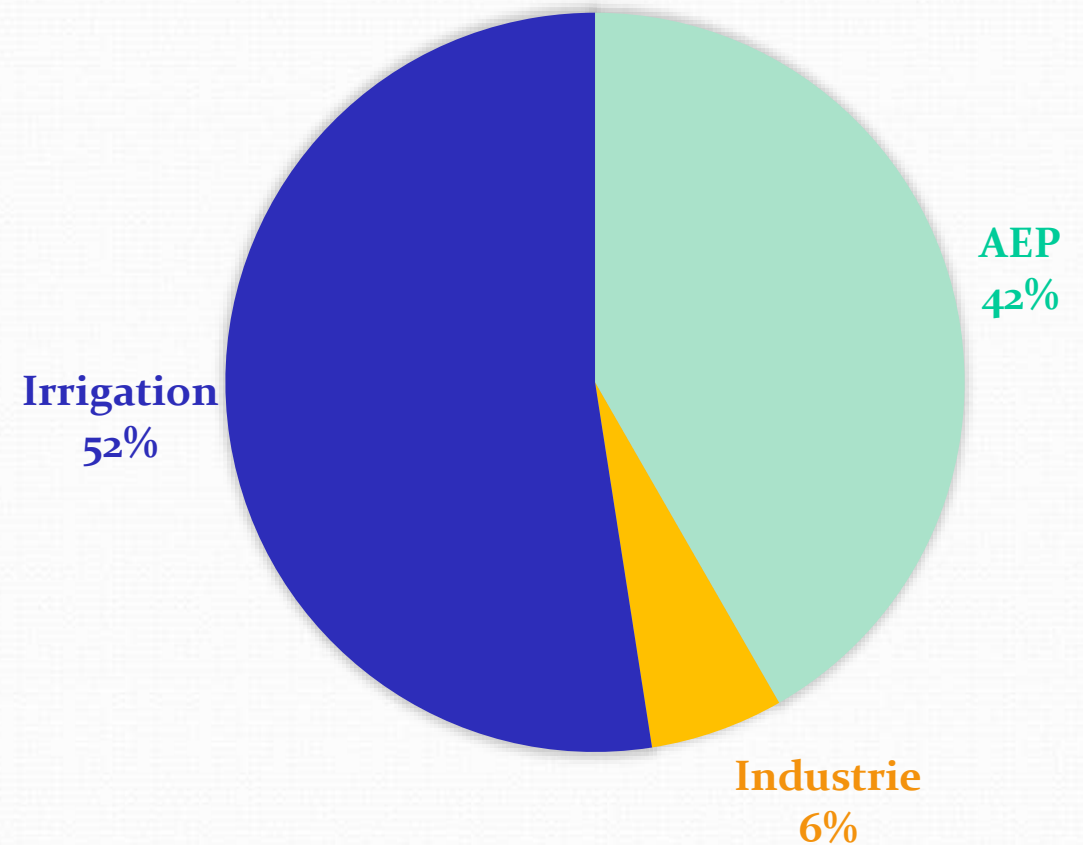
AEP : 65 Mm<sup>3</sup>



Industrie : 9 Mm<sup>3</sup>

Les prélèvements annuels sur le bassin de la Charente s'élèvent aujourd'hui à

**155 Mm<sup>3</sup>**





## Evaluation du déficit en eau à l'estuaire à l'horizon 2050

**Déficit 2022 :  
50 Mm<sup>3</sup>**



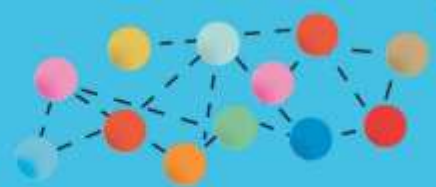
Déficit 2020		Déficit 2050
Déficit moyen : <b>21 Mm<sup>3</sup></b>	→	Déficit moyen : <b>38 à 52 Mm<sup>3</sup></b>
Déficit en année quinquennale sèche : <b>47 Mm<sup>3</sup></b>	→	Déficit en année quinquennale sèche : <b>75 à 100 Mm<sup>3</sup></b>

**Déficit moyen : +75 à 140%**

**Déficit en année quinquennial sèche : +60 à 117%**







## Les pré-requis



### UNE GOUVERNANCE À ADAPTER

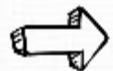
- Améliorer encore la coordination entre les acteurs, avec un organisme de bassin disposant d'une forte légitimité politique ;
- Renforcer les structures locales à l'échelle des sous bassins versant qui sont en mesure de porter les programmes opérationnels ;
- Coordonner les actions d'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer la solidarité financière entre l'aval et l'amont.



### UN PORTAGE POLITIQUE À RENFORCER

- Rôle des élus qui est primordial ;
- Temps longs, qui n'est pas celui d'un mandat politique, à intégrer dans les politiques publiques ;
- Renforcer la sensibilisation des élus sur les enjeux climatiques et les enjeux de l'adaptation ;
- Intégrer les politiques de l'eau dans les autres politiques sectorielles.





## Les pré-requis



UNE ÉDUCATION DES CITOYENS AUX ENJEUX "EAU ET CLIMAT" À ENCLANCHER

- Appropriation des connaissances et des projets par le grand public impérative ;
- Initier le développement d'une culture autour des enjeux de l'eau ;
- Efforts de vulgarisation et de pédagogie nécessaires pour rendre accessible au grand public les enjeux « eau et climat » ;

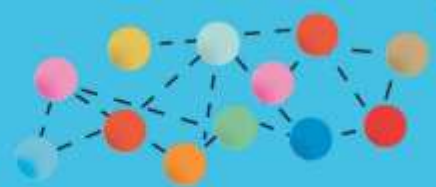


DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS À DÉBLOQUER

- Quelles sources de financement pour l'adaptation au changement climatique alors que les investissements seront conséquents ? (2,4 milliards par an à l'échelle nationale selon une étude de l'institut de l'économie pour le climat !)
- Importance d'investir en moyens humains pour piloter la transition;
- Opportunité de mobiliser de nouveaux outils et mécanismes financiers « locaux » (éco-taxes, bonus-malus, redevances, redéploiement de crédits...);







## Les pré-requis



### UN RENFORCEMENT DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE

- La question de la maîtrise foncière est apparue comme étant un enjeu central pour la mise en place de nombreuses stratégies d'adaptation ;
- C'est l'un des principaux verrous à la mise en œuvre des opérations de restauration des milieux ;
- Plusieurs outils et leviers existent déjà mais les acteurs du foncier sont nombreux et il y a peu de coordination ;
- Proposition de créer une commission de réflexion sur la maîtrise foncière afin de disposer d'une feuille de route à l'échelle du bassin, voir de fonder un établissement public foncier unique





# Le plan d'adaptation



## LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN DE LA CHARENTE



9 axes de travail

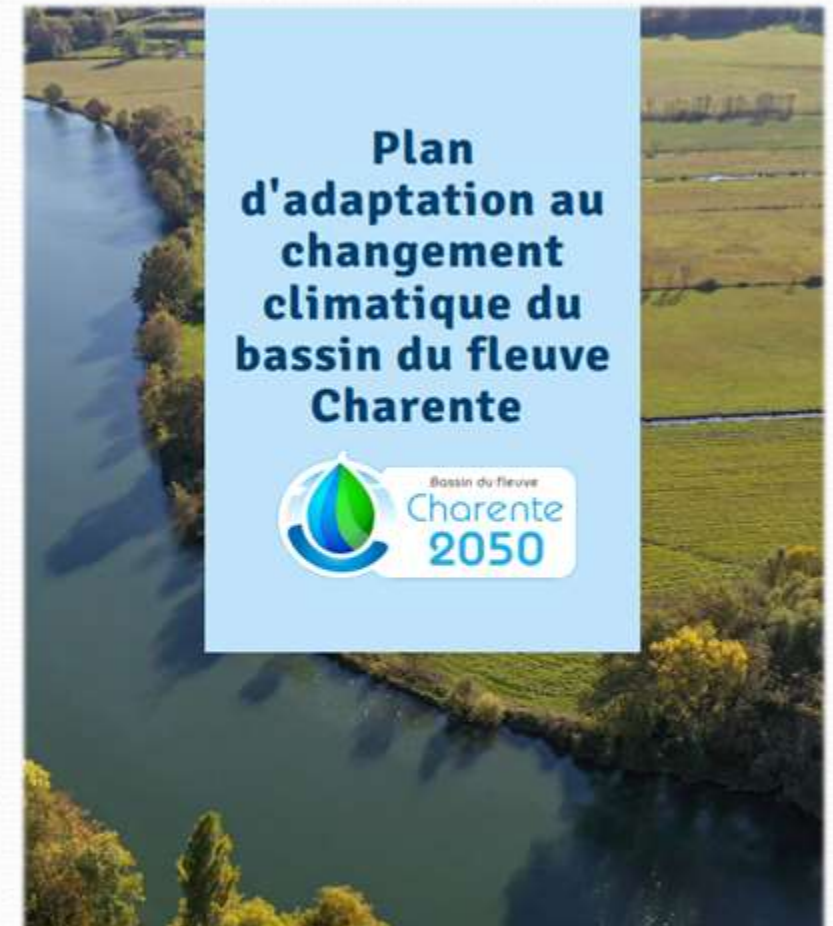


41 pistes d'adaptation

Les programmes opérationnels de court terme devront prioriser les actions à mettre en place en fonction des moyens.

La mise en œuvre de **l'ensemble des pistes d'adaptation** est nécessaire pour **atteindre l'objectif** global d'adaptation à horizon 2050.

Les **mesures difficiles** à mettre en œuvre ne doivent pas être écartées et sont nécessaires pour **une adaptation réussie**.



Etude portée par :



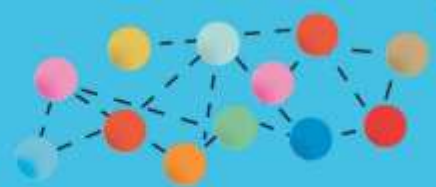
Avec la contribution  
financière de :



Et l'accompagnement  
des bureaux d'étude :







# Le plan d'adaptation



## AXE 1



AMELIORER LES  
SOLIDARITES A  
L'ECHELLE DU  
BASSIN  
VERSANT DE LA  
CHARENTE

Solidarités



Accompagner la  
mise en œuvre de  
Charente 2050

Sensibilisation des élus  
sur l'adaptation au  
changement climatique

Prise en compte du plan  
d'adaptation Charente  
2050 dans les PCAET

Instaurer un fond  
de péréquation  
pour développer les  
solidarités et  
travailler sur le prix  
de l'eau

Envisager une  
solidarité urbain-rural  
et interdépartementale

Mettre en place  
un cadre commun  
pour une vision  
quantitative de  
bassin Charente

Avoir un cadre de gestion  
commun, cohérent et  
compréhensible





## AXE 1



# AMELIORER LES SOLIDARITES A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE

**Solidarités**



**Développer des  
financements  
innovants pour  
accompagner la  
transition et  
l'adaptation**

Améliorer les solidarités  
de bassin versant

Développer des financements  
innovants (Bonus malus, PSE, « eau –  
score...)

Ex: Coopérative  
carbone de La Rochelle

**Renforcer les  
actions de  
communication  
et de  
sensibilisation**

Mettre en place des  
formations pour les élus

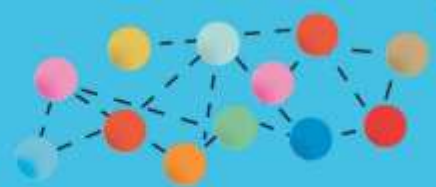
Avoir des ambassadeurs dans les  
collectivités

Mieux impliquer les citoyens (fresques du  
climat, comités de citoyens, ...)

Ex: Projet Educ'eau







# Le plan d'adaptation



AXE 2



METTRE L'EAU AU  
CŒUR DES  
POLITIQUES  
D'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Solutions fondées  
sur la nature



Renforcer le volet  
« eau » des  
documents  
d'urbanisme

Conditionner le développement  
urbain à l'accès à la ressource

**Former les élus** et identifier  
des élus référents

Proposer des veilles techniques  
et **retour d'expérience**

Ex: Amenag'eau

Lancer des études  
stratégiques AEP  
en intégrant le  
changement  
climatique

Etablir un bilan besoin-  
ressource

Communiquer sur les études  
quantitatives existantes

Ex: étude prospective  
EAU 17

Décliner les  
objectifs du zéro  
artificialisation  
nette dans la  
planification

Améliorer la gestion des  
eaux pluviales

Créer un **observatoire** du  
foncier et de l'artificialisation





# Le plan d'adaptation



## AXE 3



DÉMULTIPLIER LES MOYENS DÉDIÉS À LA RESTAURATION DES MILIEUX ET À DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES VERTES

**Solutions fondées sur la nature**



**Poursuivre les actions de restauration avec plus d'ambition, plus de moyens humains et financiers**

Formation des élus

Mettre en place un programme ambitieux sur le fleuve

**Anticiper le devenir des marais Et Quantifier les besoins sur le littoral**

**Explorer les pistes permettant de lever les verrous foncier**

Acquisition foncière

Mise en place de servitudes ou compensation financière

Développer des outils locaux de protection renforcée

**Finaliser les inventaires des zones humides, cours d'eau, haies, ZEC et les protéger dans les documents d'urbanisme**

Restaurer les fonctionnalités naturelles des hydrosystèmes

Mettre en place un plan bocage

Elaborer un programme d'action intérêt commun (PAIC)







AXE 3



DÉMULTIPLIER LES  
MOYENS DÉDIÉS À  
LA RESTAURATION  
DES MILIEUX ET À  
DÉVELOPPER LES  
INFRASTRUCTURES  
VERTES

Solutions fondées  
sur la nature



EN 2023:

**Etudier la mobilisation des Zones d'Expansion de Crues (ZEC) stratégiques dans un double objectif de prévention des inondations et de gestion de l'étiage**

Objectif de la réunion de concertation à réaliser:

Avant le lancement de l'étude, les éléments inscrits dans le CCTP devront être discutés avec les acteurs du territoire.

Cette première réunion aura pour objectif de :

- **Valider le CCTP**
- Mener une réflexion en lien avec les PPG des Syndicats de Bassin



## AXE 4



**ACCOMPAGNER LA  
MUTATION  
AGRICOLE ET  
ANTICIPER LES  
BESOINS FUTURS  
EN EAU, TOUT EN  
LIMITANT LES  
POLLUTIONS**

**Adaptation  
des pratiques**



**Adapter les  
pratiques agricoles  
au changement  
climatique**

Diversification des systèmes agricoles pour améliorer la résilience des systèmes

Adaptation des espèces et des variétés cultivées

Financer et accompagner les changements de pratiques et les prises de risques

Développement de l'agroécologie

**Quantifier et  
valoriser les services  
environnementaux  
rendus par  
l'agriculture**

Lister les combinaisons de pratiques et développer les soutiens financiers (PSE, ...)

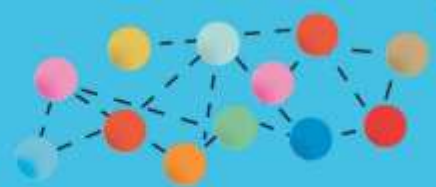
Préserver et valoriser le maintien des prairies humides et reconquérir les zones humides

**Conditionner et  
prioriser l'accès à  
l'eau pour l'irrigation**

Réfléchir l'accès à l'eau dans une logique d'adaptation au changement climatique







# Le plan d'adaptation



## AXE 4



**ACCOMPAGNER LA  
MUTATION  
AGRICOLE ET  
ANTICIPER LES  
BESOINS FUTURS  
EN EAU, TOUT EN  
LIMITANT LES  
POLLUTIONS**

**Adaptation  
des pratiques**



**Développer les  
filières à faible  
impact sur les  
ressources en eau**

Travailler sur le sujet de  
la restauration collective

Développer les PAT et les  
circuits courts

Lister les cultures à faible impacts  
et rechercher les débouchés

Ex: Filière chanvre  
sur la Boutonne

**Communiquer sur les  
productions locales  
et sensibiliser les  
consommateurs**

**Augmenter la  
transformation et la  
valorisation locale**

Sensibiliser les collectivités (EPCI,  
communes, départements)

Initier des labels locaux

Ex: Label Terre de  
Sources





AXE 4



ACCOMPAGNER LA  
MUTATION  
AGRICOLE ET  
ANTICIPER LES  
BESOINS FUTURS  
EN EAU, TOUT EN  
LIMITANT LES  
POLLUTIONS

**Adaptation  
des pratiques**



EN 2023:

**Développer et mettre en place des financements innovants sur le bassin de la Charente**

Objectif de la réunion de concertation à réaliser:

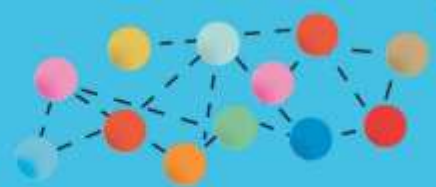
Des réflexions sont à mener sur la mise en place d'accompagnement financier permettant aux agriculteurs d'assurer la transformation de leur exploitation.

Plusieurs pistes peuvent être développer :

- Le système assurantiel
- Les paiements pour services environnementaux (PSE)
- Les dispositifs locaux de fonds carbone volontaires







AXE 4



ACCOMPAGNER LA  
MUTATION  
AGRICOLE ET  
ANTICIPER LES  
BESOINS FUTURS  
EN EAU, TOUT EN  
LIMITANT LES  
POLLUTIONS

**Adaptation  
des pratiques**



**Développer et mettre en place des financements innovants sur le bassin de la Charente**

Poursuites (pistes de groupes de travail à mettre en place):

- Lister les combinaisons de pratiques à financer avec des PSE
- Chercher des modes de financements (EPCI, agro-industriels, maisons Cognac, syndicats AEP, nouvelles taxes ou redevances, fonds de verdissement des entreprises, fonds carbone, fondations privées) et en étudier le montage juridique pour avoir, dans l'idéal, un seul pilote
- Quantifier les externalités positives liées aux pratiques agricoles en s'appuyant sur les travaux existants et les besoins en cahier des charges pour les PSE
- Développer la mise en réseau des acteurs agricoles et financeurs potentiels
- Diffuser les résultats et encourager de nouveaux agriculteurs à intégrer les réseaux créés





# Le plan d'adaptation



## AXE 5



POURSUIVRE LES  
ÉCONOMIES D'EAU  
DOMESTIQUES  
AVANT  
D'ENVISAGER DES  
MESURES PLUS  
RESTRICTIVES

**Adaptation  
des pratiques**



**Mieux connaître  
et hiérarchiser  
les usages de  
l'eau potable**

Expérimenter des distinctions  
de prix de l'eau par usage

Adapter l'aménagement des  
espaces verts publics

Etablir des stratégies de  
résilience et d'adaptation au  
changement climatique

**Maintenir et  
améliorer au  
maximum le  
rendement des  
réseaux**

**Réduire les  
consommations  
domestiques**

Accompagner le développement  
d'habitats autonomes

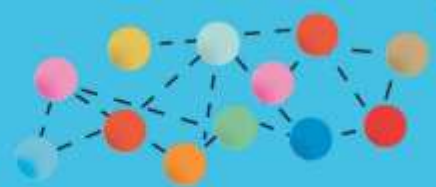
Elaborer un plan de  
communication sur les  
économies d'eau

Généraliser l'utilisation de  
dispositifs économes en eau

Ex: Programme MAC'eau  
en Gironde







# Le plan d'adaptation



## AXE 5



POURSUIVRE LES  
ÉCONOMIES D'EAU  
DOMESTIQUES  
AVANT  
D'ENVISAGER DES  
MESURES PLUS  
RESTRICTIVES

**Adopter une  
tarification  
écologique**

Mener une réflexion sur  
les structures tarifaires  
adaptés aux territoires

Généraliser les  
compteurs individuels

**Réfléchir à la  
mise en place  
de quotas d'eau  
en période de  
crise**

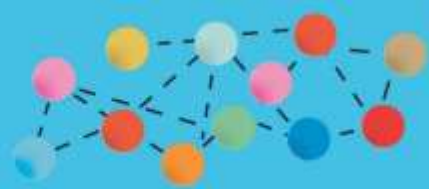
Tester la mise en place de  
quotas « informatifs » pour la  
sensibilisation

**Elaborer des plans  
de sauvegarde  
contre les pénuries  
et les sécheresse**

Communiquer auprès des  
populations sur les risques

**Adaptation  
des pratiques**





AXE 5



POURSUIVRE LES  
ÉCONOMIES D'EAU  
DOMESTIQUES  
AVANT  
D'ENVISAGER DES  
MESURES PLUS  
RESTRICTIVES

**Adaptation  
des pratiques**



EN 2023:

**Impulser une dynamique de prise en compte du changement climatique dans toutes les politiques des collectivités compétentes en matière d'eau potable**

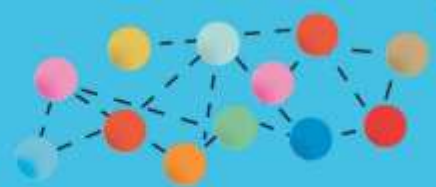
Objectif de la réunion de concertation à réaliser:

La gestion de l'eau potable est hétérogène sur le territoire. La prise en compte du changement climatique dans la gestion de la ressource en eau n'est pas encore généralisée sur l'ensemble du bassin de la Charente.

Ce premier temps d'échange permettra notamment de:

- Présenter le Plan d'adaptation au changement climatique Charente 2050
- Réaliser un retour d'expérience (EAU17)
- Faire un bilan des démarches engagées sur le territoire
- Lister les actions et études à mettre en place rapidement
- Identifier les besoins d'accompagnement, et groupes de travail spécifiques à mettre en place





# Le plan d'adaptation



AXE 6



PARTAGER LA  
RESSOURCE TOUT  
EN ENVISAGEANT  
UNE  
PRIORISATION DES  
USAGES

Recherche de  
l'équilibre quantitatif



**Quantifier  
l'évolution des  
ressources par sous  
BV et par nappes**

Anticiper les évolutions  
liées au climat

Développer les outils de  
météorologie et renforcer le suivi  
pour une gestion plus efficiente

Ex: Hydrim

**Adapter les  
indicateurs et les  
objectifs de gestion  
de la ressource**

**Anticiper la  
raréfaction de la  
ressource et  
opérer des choix  
stratégiques**

**Protéger et réserver  
les ressources  
souterraines  
stratégiques pour  
l'eau potable**

Etablir les besoins AEP en 2050  
et dimensionner le recours aux  
nappes captives

Renforcer les obligations  
réglementaires pour les forages  
privés

Confronter la ressource  
disponible aux usages et définir  
au sein de chaque usage des  
priorités





## AXE 7



DIVERSIFIER LES  
RESSOURCES EN  
EAU MOBILISEES  
SOUS CONDITIONS  
DE DURABILITE ET  
DE FAIBLES  
IMPACTS

**Recherche de  
l'équilibre quantitatif**



**Restaurer les  
fonctionnalités  
naturelles de recharge  
des nappes**

Partager les expériences sur le  
sujet et coordonnées les actions

Améliorer la  
perméabilité des sols

Etablir un retour d'expérience et  
une synthèse réglementaire et  
technique

Appliquer le « zéro  
artificialisation nette »

**Travailler sur des  
projets de  
Réutilisation des  
Eaux Usées Traités**

Ex: « ReuT à Cozes pour une  
Agriculture de Proximité »  
(CARA)

**Etudier la faisabilité  
des solutions de  
rupture**

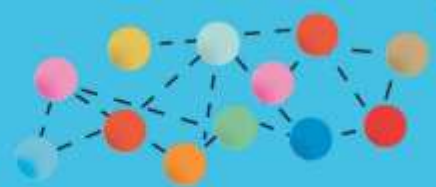
**Développer et  
encadrer le stockage  
multi-usages**

Cibler plusieurs usages de  
cette eau stockée

Le dimensionnement des  
projets doit être en adéquation  
avec la ressource future







## AXE 8



**PROTEGER LE  
LITTORAL ET LES  
TERRES DES  
RISQUES DE  
SUBMERSION ET  
D'INONDATION :  
S'ADAPTER  
AUTANT QUE  
POSSIBLE PUIS  
RELOCALISER**

**Anticipation des  
risques**



**Mettre en place  
une véritable  
politique de  
culture du risque**

Créer un centre de ressources  
sur les risques majeurs au  
service des acteurs

Travailler sur la mémoire du  
risque et la sensibilisation  
du grand public

**Augmenter la  
résilience du bâti  
dans les zones à  
risques**

Faire évoluer les normes  
de construction

Elaborer une charte sur la  
résilience du bâti

Ex: diag de vulnérabilité du bâti

**Lancer les réflexions  
et expérimentations  
pour la recomposition  
spatiale du territoire**

**Favoriser la  
reconquête des  
zones d'expansion  
de crue et des  
infrastructures  
vertes**

Mettre en place des  
mécanismes de  
compensation financière

Réduire les risques  
d'inondation et permettre le  
stockage temporaire de l'eau





# Le plan d'adaptation



## AXE 9



SOUTENIR LA  
MUTATION DU  
TOURISME AFIN  
D'ÉVITER LA MISE  
EN PLACE DE  
QUOTAS ET DE  
RESTRICTIONS  
LIÉS À L'EAU

**Adaptation  
des pratiques**



**Accompagner le  
secteurs  
touristique aux  
économies d'eau**

Elaborer un plan de  
communication et de  
sensibilisation spécifique

Rédiger un guide  
d'économie d'eau et une  
charte de bonnes pratiques

**Encourager un  
rééquilibrage  
territorial en matière  
de tourisme**

Adapter l'offre à la  
disponibilité en eau

Mettre en place des  
contrats de ruralité et des  
contrats de dynamisation et  
de cohésion

**Elaborer un plan  
de développement  
de l'écotourisme**

Réfléchir aux leviers  
réglementaires et financiers

Créer des labels locaux

**Réfléchir à la  
création de quotas  
touristiques**







AXE 9



SOUTENIR LA  
MUTATION DU  
TOURISME AFIN  
D'ÉVITER LA MISE  
EN PLACE DE  
QUOTAS ET DE  
RESTRICTIONS  
LIÉS À L'EAU

**Adaptation  
des pratiques**



EN 2023:

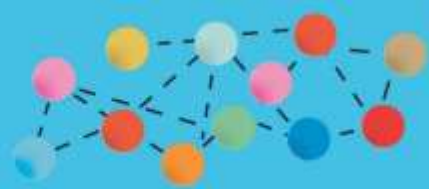
**Accompagner les citoyens et le secteur  
touristique à la réalisation d'économies d'eau**

Objectif de la réunion de concertation à réaliser:

Réunir tous les acteurs du tourisme et les gestionnaires de la ressource en eau pour harmoniser les connaissances et impulser les dynamiques.

Ce premier temps d'échange permettra notamment de:

- Présenter le Plan d'adaptation au changement climatique Charente 2050
- Présenter les études que mène Eau 17 sur les économies d'eau et notamment touristique
- Faire le bilan des actions déjà engagées (Interfilière du tourisme, Charente tourisme, etc.)
- Lister les actions et études à mettre en place et les différents porteurs potentiels
- Identifier les besoins d'accompagnement, et groupes de travail spécifiques à mettre en place



AXE 9



SOUTENIR LA  
MUTATION DU  
TOURISME AFIN  
D'ÉVITER LA MISE  
EN PLACE DE  
QUOTAS ET DE  
RESTRICTIONS  
LIÉS À L'EAU

**Adaptation  
des pratiques**

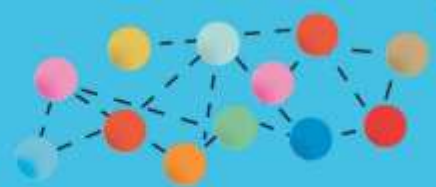


**Accompagner les citoyens et le secteur  
touristique à la réalisation d'économies d'eau**

Poursuites (pistes de groupes de travail à mettre en place):

- Encourager et aider l'installation de matériel hydroéconome
- Encourager la réutilisation des eaux pluviales dans les sanitaires via les normes de construction
- Réaliser un diagnostic des consommations pour identifier les différents usages dans le secteur du tourisme
- Mise en place de plan de sensibilisation des touristes
- Création de charte et label certifiant la mise en place d'actions d'économie d'eau
- Encourager un rééquilibrage territorial en matière de tourisme





# Le plan d'adaptation



**Merci de votre attention**



# Information

Avancement de l'étude des débits biologiques (disposition E53)

## Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER





## Les secteurs d'étude

Secteur Estuaire

Secteur Fluvial

- ◆ Villes principales
- ▭ Périmètre des SAGES de la zone d'étude

### Bassins versants du SAGE Boutonne

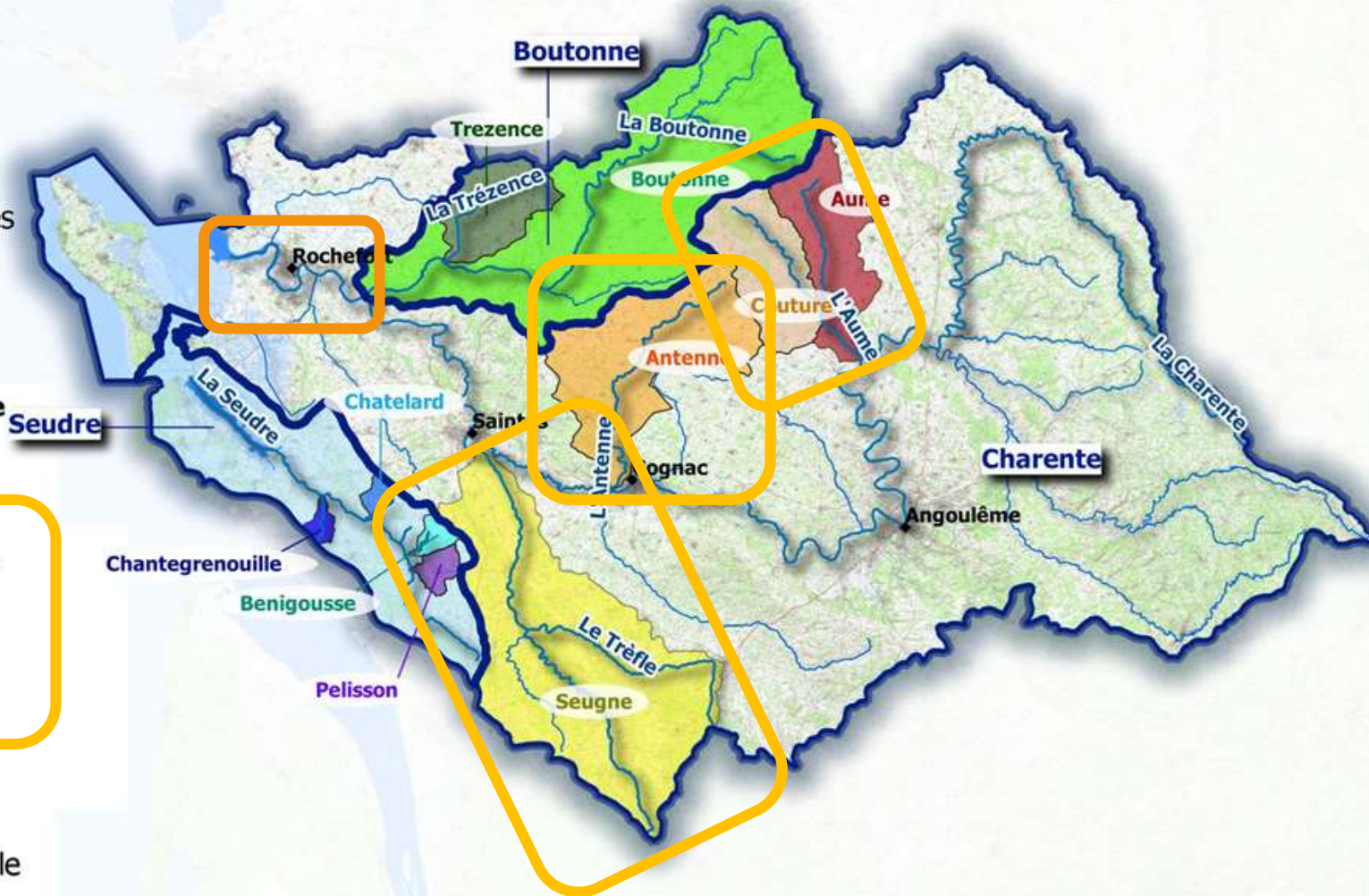
- Boutonne
- Trézence

### Bassins versants du SAGE Charente

- Aume
- Couture
- Antenne
- Seugne

### Bassins versants du SAGE Seudre

- Benigousse
- Chantegrenouille
- Chatelard
- Pelisson



## Les instances de concertation

### Des instances à l'échelle inter-SAGE

- Comité technique (COTECH)  
Maîtres d'ouvrages, services de l'Etat et des Départements, Acteurs du territoire / milieux aquatiques
- Comité de pilotage (COPIL)  
Coprésidé par les structures porteuses, avec les présidents de CLE, financeurs, services de l'état, Région, Départements, acteurs du territoire et usagers ...

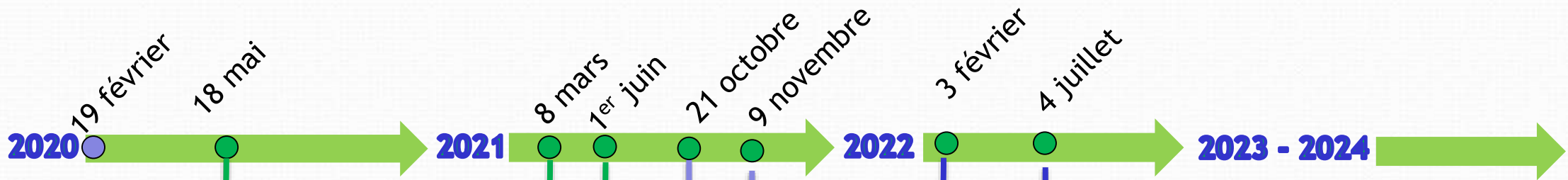
### Des instances à l'échelle de chaque bassin étudié

- Comité territorial (COMTER)  
Un COMTER par bassin d'étude, composition basée sur les instances de CLE ou des comités de territoire avec les représentants agricoles et APN
- Commission Locale de l'Eau (CLE)  
Une CLE par SAGE





## Déroulement de l'étude / Secteur Estuaire



Visio - Réunion de calage et démarrage

Points avancement

COFIL de lancement

Comité scientifique

COTECH

Bureau CLE validation méthodologie

**DEFINITION DE LA METHODOLOGIE estuaire Charente**

**DETERMINATION DB ESTUAIRE CHARENTE**

**DEFINITION DE LA METHODOLOGIE DMB Saint Savinien**

**DETERMINATION DMB Ouvrage de SAINT SAVINIEN**



## Déroulement de l'étude / Secteur Estuaire

Les étapes à venir ....

2

**2023 → Poursuite des études de détermination** des valeurs de débits biologiques et DMB  
Saint Savinien – planning à préciser – mesures complémentaires

0

15/05/23 – Présentation en Commission géographique Marais Littoral du SAGE Charente

2

**Points COTECH, Sollicitation comité scientifique**

3

**COMTER Présentation des résultats**

2

**Présentation en Bureau de CLE, en CLE de l'avancement**

0

**1<sup>er</sup> semestre 2024**

2

**Présentation des résultats et Validation CD17 / DDTM pour le DMB St Savinien**

4

**Présentation des résultats et Validation des valeurs en CLE**





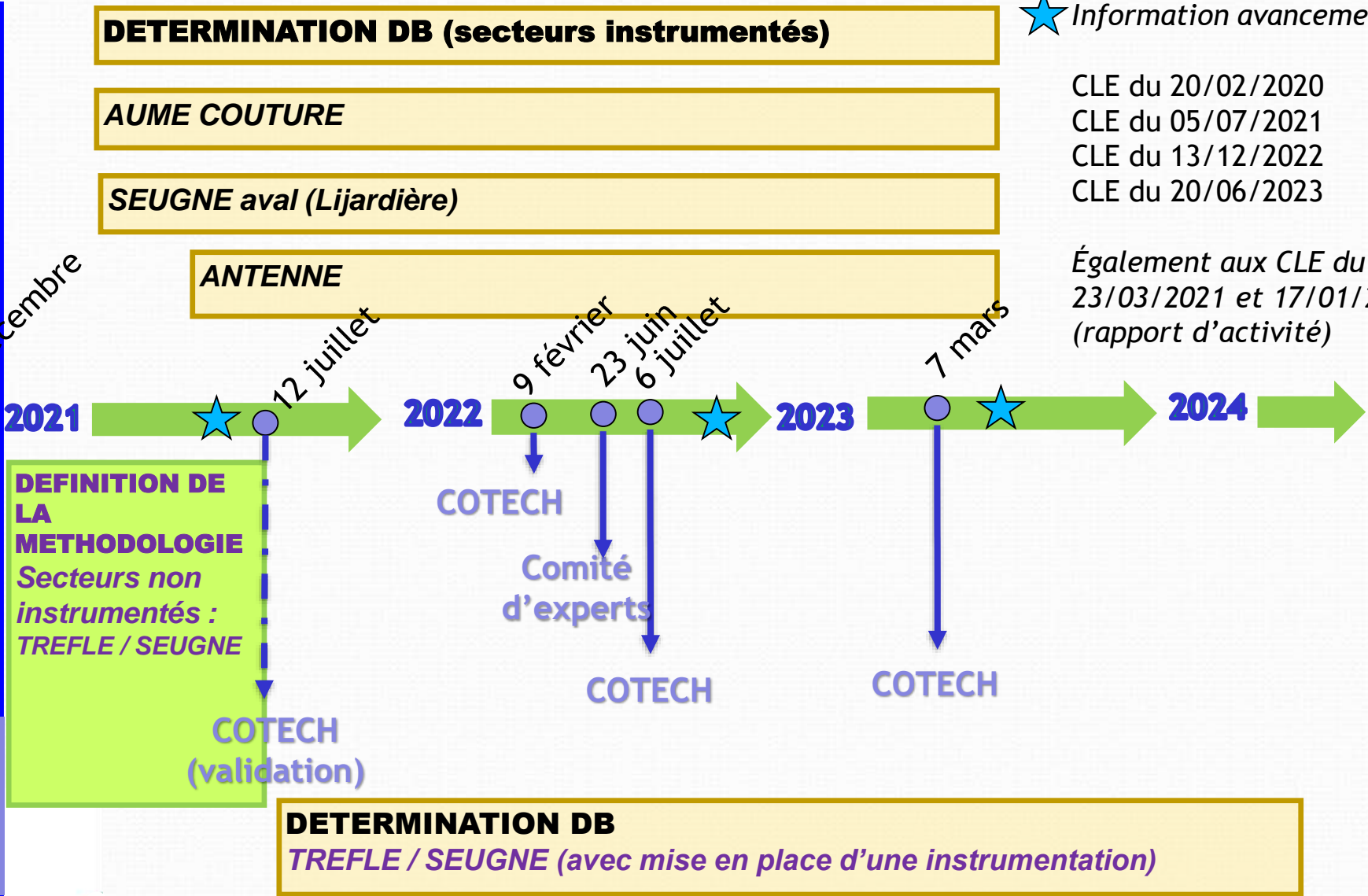
# Avancement de l'étude des débits biologiques (disposition E53)

## Déroulement de l'étude / Secteur Fluvial

**DEFINITION DE LA METHODOLOGIE**

**Secteurs instrumentés :**

- Aume Couture
- Seugne aval (Lijardière)
- Seugne amont (St Germain de Lusignan)
- Antenne



## Calendrier Déroulement de l'étude / Secteur Fluvial

### Les étapes à venir :

SEUGNE aval / Trèfle,

ANTENNE,

AUME COUTURE

2nd trimestre 2023 → Relecture et consolidation des rapports de résultats

Septembre 2023 → Validation des résultats de DB en COTECH

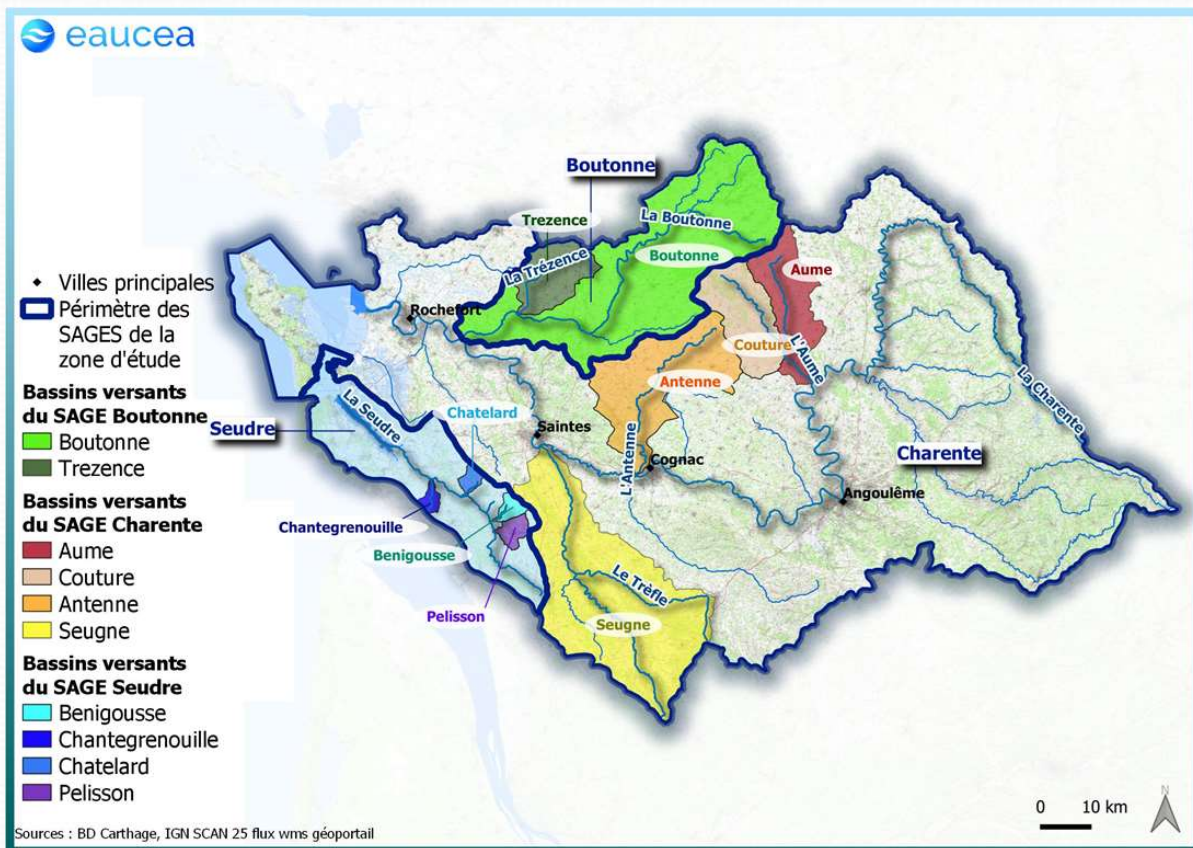
Novembre 2023 → Présentation des résultats de DB en COMTER, puis Présentation et Validation en CLE

NB : Campagne complémentaire sur le secteur Trèfle durant l'été 2023, synthèse des valeurs Seugne aval avec ces compléments de valeurs obtenues sur le Trèfle, confirmation ou consolidation des valeurs des secteurs Seugne / Trèfle.





Merci de votre attention



Vandoise rostrée



Vairon



Chabot



Truite Fario



Goujon



Brochet



Porter à connaissance - dossier 2023-75  
Demande d'augmentation ponctuelle du débit d'exploitation du forage des Seigelards,  
commune de ST-CIERS-SUR-BONNIEURE (16)

# Présentation EPTB Charente

## Fabrice MEUNIER





## Porter à connaissance - dossier 2023-75

### Demande d'augmentation ponctuelle du débit d'exploitation du forage des Seigelards, commune de ST-CIERS-SUR-BONNIEURE (16)

#### Objet de la demande :

Transmis au président de la Commission locale de l'eau au titre du code de l'environnement R181-22 par la Préfecture de la Charente le 30/05/2023 – réponse demandée pour le 15/07/2023

- Pétitionnaire : SIAEP KARST DE LA CHARENTE (16)      Bureau d'études : Hydraulique Environnement – Centre Atlantique
- Dossier loi sur l'eau de porter à connaissance, demandant une modification relative à l'autorisation de prélèvement de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 26 juin 2017, pour l'exploitation de captages d'eau potable.

#### Contexte :

- Les débits actuellement autorisés par l'arrêté préfectoral du 26/06/2017 sont :
    - Débit horaire : 60m<sup>3</sup>/h sur 20h
    - Débit exceptionnel sur 2 mois : 250 m<sup>3</sup>/h sur 20h
    - Volume annuel : 670 000m<sup>3</sup>
  - La **modification demandée du régime d'exploitation du forage à 400 m<sup>3</sup>/h** répond au projet du SIAEP du Karst Charente d'alimenter en secours le Syndicat Nord Est Charente et Grand Angoulême. Cette demande s'inscrit dans un projet global comprenant la réhabilitation du forage concerné, la réalisation d'une usine de traitement et de réseaux d'interconnexion.
- Le dossier a fait l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé
- L'ARS est également consultée.



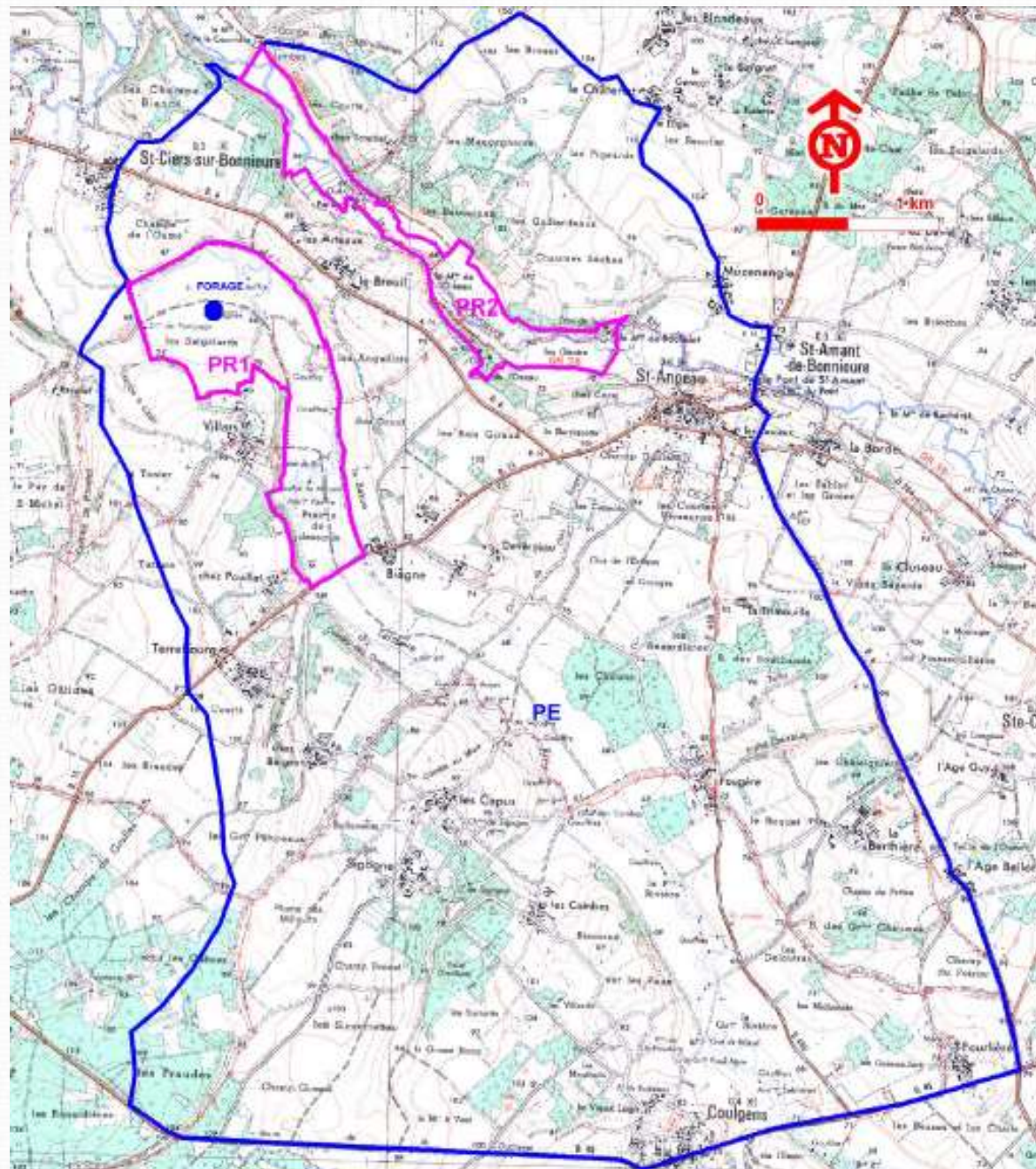
**Contenu :**

- Le dossier comprend une description et un résumé du projet, une étude d'incidences, son annexe et un résumé non technique.
- Bassin versant de la Tardoire; Aquifère concerné : Calcaire Callovo Oxfordien, appelé karst de la Rochefoucauld (situé au-dessus de l'aquifère captif de l'infra-Toarcien).
- Les prélèvements de volumes d'eau sont réalisés en nappe libre mais cette nappe comporte quelques secteurs en captif.
- Le projet vise à sécuriser la fourniture en eau potable à partir du forage des Seigelards en autorisant un débit de secours maximal de 400 m<sup>3</sup>/h (fréquence à préciser) au lieu de 250 m<sup>3</sup>/h limité à 20h/j et deux mois par an.
- **Le dossier a fait l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé, qui a émis un certain nombre de recommandations** sur la majoration du risque d'exploitation des forages dans ces conditions, ces éléments seront à prendre en compte par l'autorité préfectorale et à intégrer dans le projet d'arrêté (annexe 4 pages 36 à 56)) : fréquence de surveillance des équipements plus élevée, critères de suivi du débit et modalités de fonctionnements, maintien du caractère exceptionnel de prélèvement à débit maximal et sur une durée limitée.
- Par ailleurs, le niveau de la tête du forage F2 sera remontée par rapport à la cote NGF, de manière à éviter toute infiltration directe en cas d'inondation.
- Le SAGE Charente est simplement cité par son arrêté et ses orientations page 49.





Carte de situation du captage et des périmètres de protection





## Analyse au SAGE Charente

**Page 49, la référence au SAGE Charente est réalisée simplement en citant son arrêté et ses orientations** (la liste inscrite n'est pas les enjeux mais les orientations). La mention que les orientations du S.A.G.E. sont opposables aux Tiers est à retirer car fausse.

L'analyse au SAGE Charente mérite une présentation à la hauteur de celle réalisée considérant le SDAGE ou bien de renvoyer vers l'argumentation réalisée pour celui-ci s'il est commun.

Elle doit être complétée avec les enjeux et par une analyse au regard du règlement.

**La compatibilité aux enjeux du SAGE Charente amène à formuler les remarques et recommandations suivantes.**

## Règlement

**Règle 1 – Protéger les zones humides :** dossier à compléter. Périmètre de protection situé sur le zonage de la règle 1 et plus particulièrement pour le périmètre de protection rapproché n°2, le long de la Bonnieure. Cet enjeu stratégique est à rappeler au chapitre 4.2 S.A.G.E. CHARENTE et au chapitre d'analyse des incidences 1.11.3 DETERMINATION DES ZONES HUMIDES, en citant la carte de prélocalisation de la règle 1.

**Règles 2 et 3 : non concernées;**

**Règle 4 – Protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable :** dossier à compléter. Secteur situé sur le zonage de la règle 4 pour la nappe de l'Infra Toarcien. Cet enjeu stratégique est à rappeler au chapitre 4.2 S.A.G.E. CHARENTE

L'absence d'impact du projet sur la masse d'eau stratégique (car pas de prélèvement en captif) serait à spécifier aux chapitres d'analyse des incidences : 2.2.3 INCIDENCE QUALITATIVE SUR LA RESSOURCE EN EAU et 4.2 S.A.G.E. CHARENTE

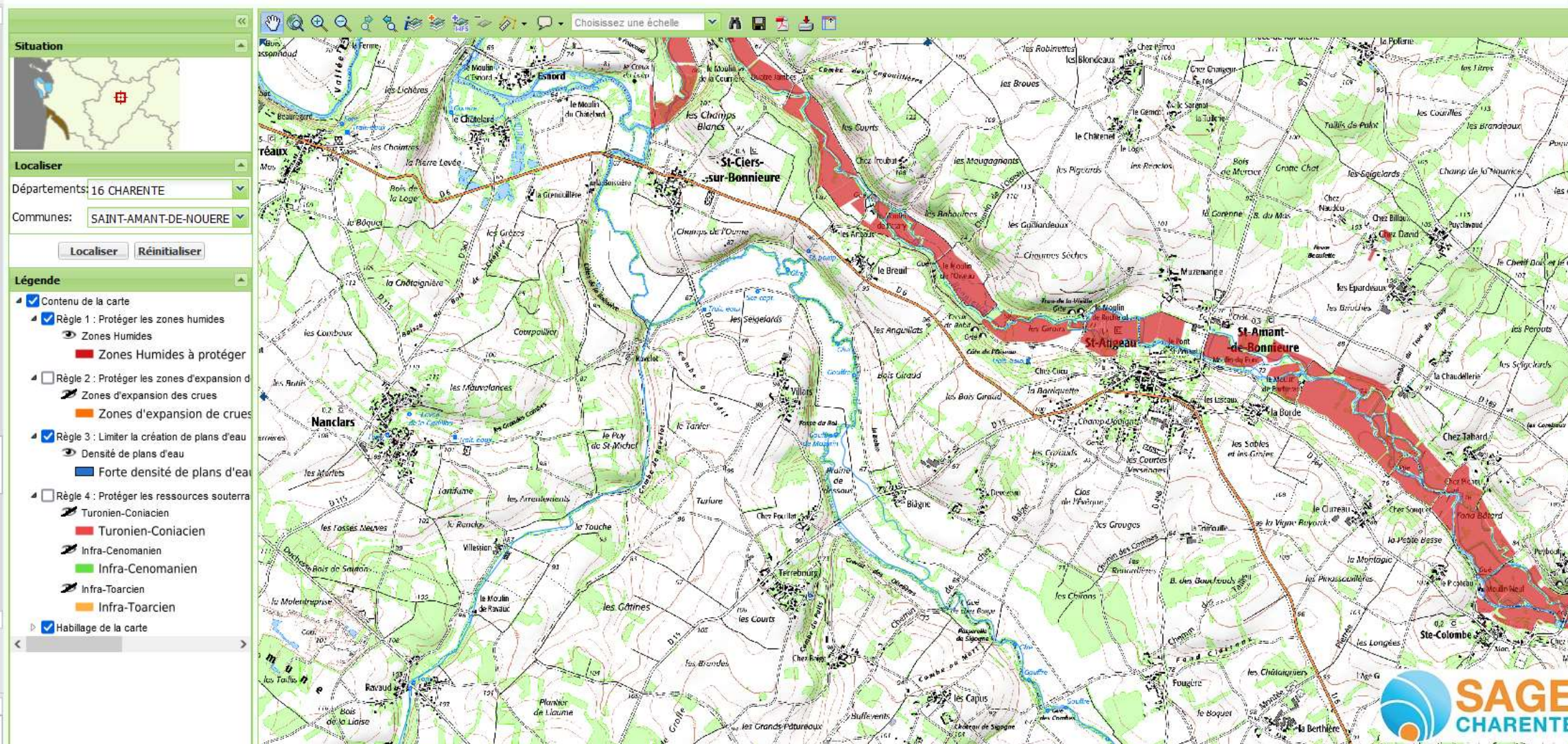
Lien vers la synthèse cartographique du règlement :

<https://carmen.carmencarto.fr/239/SAGECharente.map#>

*24<sup>ème</sup> réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente  
20 juin 2023 - St Laurent de Cognac (16)*



## Analyse au SAGE Charente – Localisation du zonage Règle 1





Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

## ❑ Objectif 15 : Maîtriser les demandes en eau

- ✓
- Disposition E58**
- : Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable

dossier à compléter. Le projet concerne l'augmentation des besoins en eau potable. Cependant le caractère ponctuel doit être mis en avant. L'adéquation de la ressource avec cette augmentation ponctuelle et les autres usages doit être précisée.

- ✓
- Disposition E60**
- : Mettre en oeuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable

dossier à compléter. Le projet ne précise pas l'existence ou non d'un schéma directeur en eau potable sur ce territoire et sur les territoires secourus. Il n'est pas mentionné l'existence d'actions visant la sécurisation des réseaux d'adduction, la limitation des pertes et des surconsommations.

- ✓
- Disposition E61**
- : Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme

dossier à compléter. Le projet ne précise pas si cette exploitation en secours s'inscrit dans les projets d'urbanisme des collectivités concernées ni dans le schéma directeur d'eau potable.

F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants**Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente**

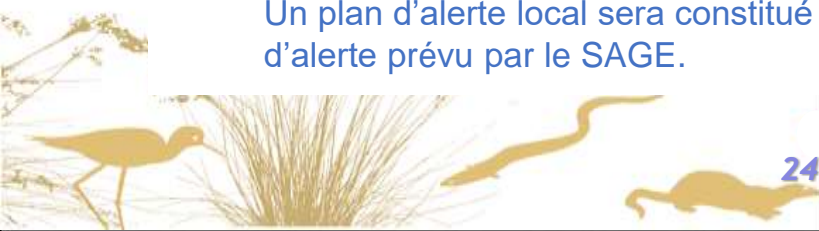
Programme de suivi et de maintenance régulière des installations prévues.

## ❑ Objectif 17 : Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau

- ✓
- Disposition F70**
- : Favoriser la constitution d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle du bassin de la Charente

Disposition à citer. **Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente**

Un plan d'alerte local sera constitué et pourra contribuer à cette disposition à titre de retour d'expériences voire d'intégration dans le plan d'alerte prévu par le SAGE.





**Autres dispositions en lien avec le projet devant être citées et à considérer :**

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'été

❑ Objectif 14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages

- ✓ **Disposition E51** : Compléter les connaissances sur les relations nappes/ rivières

**Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente.**

Le projet ne se situe pas sur les secteurs prioritaires définis par la disposition. Notons que page 42 du document d'incidences il est mis en avant que « *la Tardoire participe à l'alimentation de la nappe captée par le forage* ».

- ✓ **Disposition E56** : Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines

**Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente.**

Le projet ne concerne pas un prélèvement en nappe captive.

- ✓ **Disposition E57** : Programmer la mise en conformité ou le rebouchage des forages non conformes

**Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente.**

Le projet ne concerne pas un prélèvement en nappe captive.



## Dossier 2023-78 – renouvellement et extension du système d’assainissement Chatellaillon

### Objet de la demande :

Transmis au président de la Commission locale de l’eau au titre du code de l’environnement R181-22 par la DDTM17 le 15/06/2023 – réponse demandée pour le 24/07/2023

- Pétitionnaire : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE
- Bureau d’études : EAU-MEGA - CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
- Dossier loi sur l’eau de demande d’autorisation environnementale, demandant le renouvellement de l’autorisation du système d’assainissement des eaux usées domestiques et intégration de 3 secteurs supplémentaires (YVES, LA JARRIE, Clavette, CROIX CHAPEAU, THAIRE) avec maintien de la capacité maximale de traitement (40 000 EH),

### Contenu :

- Analyse précise non encore réalisée.





